

POUR LE FÉDÉRALISME



Hélène Bourgès, *Il y a ...*, Encre et feutre sur papier, 2025

Focus : Quelle stratégie pour atteindre la Fédération européenne ?

Comme le montre notre Féd'actualité, le fédéralisme européen devient *fashionable* grâce aux discours de Mario Draghi qui le présente comme la seule solution. L'enjeu est donc maintenant pour les fédéralistes de dessiner les stratégies pour atteindre cette fédération pour qu'elle puisse advenir. Ce dossier propose une revue des réflexions actuelles pour continuer à nourrir ce débat et faire gagner la solution fédérale pour l'Europe.

In Memoriam : Jürgen Habermas et le patriotisme constitutionnel

Le philosophe Jürgen Habermas nous a quitté en mars 2026. Nous consacrons plusieurs pages à la pensée et à l'héritage de ce penseur du fédéralisme européen, qui a combattu le nationalisme et proposé une forme d'attachement aux structures de droit qui retrouve aujourd'hui toute son actualité. Avec un document d'archive : une interview de 2002 du philosophe à Café Europe qui nous avait autorisé à le republier sur la nécessité d'une constitution fédérale pour l'Europe, trois ans avant le non français au Traité constitutionnel.

Fédé'femmes : Jacqueline Bernard, la femme orchestre de *Combat*

Silvia Romano nous fait découvrir la vie de Jacqueline Bernard, celle qui a été derrière les écrits et les publications de *Combat* pendant la Résistance à Lyon. Encore une femme dont l'histoire n'a pas retenu le nom, encore une femme qui a été motrice dans les réflexions fédéralistes. Un article qui lui rend justice.

Sommaire

Sommaire	2
Courrier des lecteurs et lectrices	4
La force ou le droit ?	4
Éditorial	5
Le « billet d'humeur »	6
Le monde selon Trump en 2026 : Libera temet ab inferis !	6
Focus : Quelle stratégie pour atteindre la Fédération européenne ?	7
Vers la Fédération européenne : Quelle stratégie ?	7
L'Europe et la guerre : la fin de l'Europe ?	9
Et pourtant elle tourne !	10
La candidature islandaise et l'aggiornamento de l'UE	12
Orbán's abuse of the veto must not be tolerated	14
Un contre tous : Du droit de veto et du devoir de loyauté au sein de l'UE	15
Le devoir de loyauté des États-membres de l'UE au sein de l'ONU	16
Vers une Europe fédérale ? Le fédéralisme, une option possible et nécessaire	17
Féd'actualité : Ils découvrent le fédéralisme avec Draghi	19
Mario Draghi pose le « fédéralisme pragmatique » sur la table et ouvre un débat nécessaire	19
Unis derrière Draghi, tout simplement !	20
Le fédéralisme, notre horizon ?	21
Féd'actualité : Observations utiles aux fédéralistes en temps de guerre	22
« Le tabou nucléaire s'érode, et la France porte une part de responsabilité »	22
Iran : « Cette guerre est illégale, illégitime, inefficace et dangereuse », par Dominique de Villepin	23
La très incertaine « clause de défense commune » de l'Union européenne	25
De Trump à la Fédération	27
Le tour du monde des fédéralismes	31
Israël – Palestine : de la séparation à la Fédération	31
Avec les Kurdes à nouveau menacés !	33
Arlequin dans l'Europe des Pantalons	34
Décidée de manière centralisée, la fin du panachage laisse 68% des communes sans choix et alimente la crise démocratique	36
Les élections hongroises de 2026 sont l'heure de vérité pour la démocratie en Europe	37

<i>Théorie du fédéralisme.....</i>	<i>39</i>
Bernard Abel Lesfargues (1924-2018) - Fédéraliste européen et autonomiste occitan et son opposition à un certain ethnisme et à toute dérive ou compromission avec l'extrême droite.	
Deuxième partie : Bernard à Lyon (1950 – 1985)	39
La première Résistance (1940-1941) de Jean Rous : du Trotskysme au Mouvement National Révolutionnaire (MNR).....	43
<i>Fédé'femmes :.....</i>	<i>45</i>
Jacqueline Bernard - La « femme orchestre » de Combat	45
<i>Fédéralisme et crise écologique.....</i>	<i>49</i>
Monica Frassoni : La COP 30 marque les limites du multilatéralisme climatique.....	49
<i>In Memoriam.....</i>	<i>51</i>
Jürgen Habermas et le patriotisme constitutionnel européen.....	51
Interview de Jürgen Habermas de 2000 : « Oui, je suis favorable à l'instauration d'une Constitution pour l'Europe fédérale ».....	52
<i>Actualités du réseau</i>	<i>55</i>
Bourse d'études Léopold Sédar Senghor	55
<i>Nouvelles publications.....</i>	<i>56</i>
Henri Frenay – <i>Textes politiques et fédéralistes (1944 – 1979)</i> de Robert Belot.....	56
<i>Le fédéralisme – Anthologie et définition</i> de Mario Albertini.....	57
<i>S'abonner à Fédéchoses et adhérer à Presse fédéraliste</i>	<i>58</i>

La force ou le droit ?

A la suite des horreurs des deux dernières guerres mondiales, les démocrates ont rêvé d'un monde délivré de la violence et de la guerre basé sur le respect de la morale et d'un droit international.

La création de la SDN puis de l'ONU (le machin disait DE Gaule...) ont entretenu ce rêve.

« Les faits pénètrent difficilement dans ces régions obscures où vivent nos croyances » (Marcel Proust).

Dernièrement des personnages cyniques mais réalistes comme Poutine, Trump, etc., ont montré que ce rêve ne nous préserve toujours pas de cauchemars comme la guerre en Ukraine ou les massacres en Iran....

Mais ces tristes personnages ne font qu'appliquer le principe qui régit le monde vivant depuis toujours : **la loi du plus fort**.

Qu'on le veuille ou non, c'est toujours la force qui s'impose face à la morale ou à un droit quel qu'il soit !

La violence et la guerre sont l'état naturel de l'humanité depuis ses origines alors que la paix doit être imposée par des règles basées sur les principes démocratiques et le respect des droits de l'homme.

Si l'humanité veut empêcher les guerres, elle n'a d'autre choix que d'appliquer ces règles et faire en sorte que s'impose seul le droit légitime car démocratique.

S'ils veulent assurer une paix durable, tous les états démocratiques ont le droit et le devoir de s'unir et de coopérer le plus étroitement possible afin de constituer une force politique, économique et militaire suffisamment dissuasive et attractive pour les petits états face aux régimes autoritaires et agressifs.

L'idéal serait l'instauration d'une forme de gouvernement mondial démocratique responsable de la sécurité de ses états membres dans le respect de leur souveraineté.

La communauté européenne pourrait en être l'avant-garde et l'élément moteur de cette initiative.

Une forte détermination s'impose dans ce sens. Face aux multiples désordres et dangers actuels, l'absence d'initiative en ce sens serait une faute grave de la part de nos dirigeants face aux générations futures.

Docteur Jean-Yves OLLIVIER ,

Auteur de « L'Humanité Solidaire, consciente et responsable » (Edilivre)

Président de l'association DEMOCRATIE MONDIALE

English version

Mario Draghi reiterated that federalism was the best solution for a European Union grappling with numerous challenges – economic, social, environmental, and also geopolitical. All it took was for the former President of the Italian Council of Ministers and former President of the European Central Bank to mention federalism for the entire French intellectual establishment to seize upon the concept and claim federalism as their own.

A cultural battle is being won – within the intelligentsia, at least; let us not forget, however, that the results of the last European elections gave a large majority to nationalist, populist and Eurosceptic movements. To remain ‘a generation ahead’, federalists must therefore shift the debate on the strategy to be adopted towards the Federation. This allows us to explore different avenues, understand the reservations and the support, refine the proposals, and build coalitions. It also enables us to seize the moment and turn it into an opportunity. We are therefore devoting a special feature to these strategic issues for achieving the European Federation. Given current events, we are still focusing heavily on the topics of war and collective defence: from the attack by the United States and Israel on Iran – which is illegal under international law – to European questions about what the collective defence clause actually means. The recent fears expressed by the French Head of State regarding the threat of a US withdrawal from NATO show just how much, on these defence issues, the credibility of an alliance – the narrative surrounding it – is just as important as its actual implementation ... and this also applies to the ‘forward deterrence’ announced by the same Head of State. In this regard, we are publishing here an opinion piece by ICAN, the International Campaign to Abolish Nuclear Weapons, originally published by *Le Monde*. We will no doubt have further contributions in the future on the repercussions of this war and, in particular, on our dependence on resources from which the backtracking on the European Green Deal prevents us from breaking free.

This issue also features:

- the second part of an article by Jean-Francis Billion on Bernard Lesfargues, an Occitan autonomist and European federalist, reiterating the fierce opposition that is essential to any compromise whatsoever between federalists and the far right;
- and two articles by Silvia Romano and Pierre Chevalier summarising their papers at the symposium organised last April by *Presse fédéraliste* on ‘From the Resistance to a United Europe: Lyon, capital of reflections on a federal Europe (1940–1950)’, the proceedings of which are due to be published in May in our ‘Textes fédéralistes’ collection.

We hope you enjoy reading them.

Version française

Mario Draghi a répété que le fédéralisme était la solution optimale pour une Union européenne aux prises avec de nombreux défis, économiques, sociaux, écologiques, mais aussi géopolitiques. Il suffisait que l’ancien Président du Conseil d’Italie et ancien président de la Banque centrale européenne parle de fédéralisme pour que tout le petit monde intellectuel français s’empare du concept et se revendique du fédéralisme.

Une bataille culturelle est en train d’être gagnée – au sein de l’intelligentsia, tout du moins ; n’oublions toutefois pas que les résultats des dernières élections européennes ont donné une large majorité à des courants nationalistes, populistes et eurosceptiques. Pour continuer à avoir « une génération d’avance », les fédéralistes doivent donc porter le débat sur la stratégie à adopter vers la Fédération. Ceci permet de tester différentes pistes, de comprendre les réticences et les soutiens, d’affiner les propositions, de construire des coalitions. Ceci permet aussi de saisir les moments et de les transformer en opportunités. Nous consacrons ainsi un dossier à ces questions de stratégie pour atteindre la Fédération européenne.

Actualité oblige, nous abordons encore largement les sujets de la guerre et de la défense commune : de l’attaque illégale, au regard du droit international, des États-Unis et d’Israël contre l’Iran aux interrogations européennes sur ce que signifie la clause de défense commune. Les craintes récentes exprimées par le chef de l’État français quant aux menaces de retrait américain de l’OTAN montrent à quel point, sur ces sujets de défense, la crédibilité d’une alliance, le récit que l’on en fait est tout aussi important que sa mise en œuvre réelle ... et cela s’applique également à la « dissuasion avancée » annoncée par le même chef d’État. À cet égard, nous publions ici la tribune de ICAN, la campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, publiée initialement par *Le Monde*. Nous aurons sûrement à l’avenir de nouvelles contributions sur les répercussions de cette guerre et notamment sur notre dépendance aux ressources dont les reculs sur le Pacte vert européen ne permettent pas de sortir.

Ce numéro accueille également :

- la deuxième partie d’un article de Jean-Francis Billion sur Bernard Lesfargues, autonomiste occitan et fédéraliste européen, insistant encore sur l’opposition farouche indispensable à quelque compromission que ce soit des fédéralistes avec l’extrême-droite ;
- et deux articles de Silvia Romano et Pierre Chevalier résumant leurs communications au colloque d’avril dernier organisé par *Presse fédéraliste* sur « De la Résistance à l’Europe Unie : Lyon capitale des réflexions sur l’Europe fédérale (1940-1950) » dont les Actes vont paraître en mai dans notre collection « Textes fédéralistes ».

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Pour le fédéralisme – Fédéchoses

Le monde selon Trump en 2026 : Libera temet ab inferis !¹

Théo Boucart

Rédacteur en chef adjoint de *Fédéchoses*

Ancien rédacteur en chef du Taurillon

La spirale infernale dans laquelle le Président Trump entraîne le monde depuis les tous premiers jours de l'année 2026 est révélatrice de la déliquescence continue de l'ordre international hérité de 1945 et 1989. La logique d'empire prend le pas sur le droit international, avec pour corollaire l'extractivisme délirant des ressources naturelles afin d'alimenter un modèle capitaliste toujours plus destructeur.

« Une civilisation débute par le mythe et finit par le doute ». Commencer ce billet d'humeur par un aphorisme du philosophe roumain Emil Cioran (1911-1995) peut paraître pompeux. Pourtant, cette citation semble une bonne clé de lecture (parmi d'autres) pour décrypter l'actualité internationale depuis le début de l'année 2026, et ce sur plusieurs aspects.

La logique d'empire prend le pas sur le droit international, avec pour corollaire l'extractivisme délirant des ressources naturelles afin d'alimenter un modèle capitaliste toujours plus destructeur.

Premièrement, l'intervention au Venezuela ayant conduit à la capture du président Maduro début janvier et la guerre menée en Iran avec le concours des Israéliens depuis fin février mettent clairement en exergue le doute que ressent la frange conservatrice actuellement au pouvoir aux Etats-Unis : le doute suscité par le déclin de son hégémonie dans le monde, par le rattrapage économique et militaire de la Chine. Frapper Caracas et Téhéran n'est pas un hasard à cet égard : jusqu'à fin 2025, Pékin était le premier client du pétrole vénézuélien, tandis que la fermeture du détroit d'Ormuz ordonné par l'Iran pénalise particulièrement l'Asie orientale.

Alors que la civilisation américaine repose depuis des décennies sur le mythe du « gendarme du monde », sur la liberté et la démocratie, l'Amérique version Trump 2026 montre plutôt un pays en proie à l'incertitude quant à sa place réelle dans le monde, le poussant à faire la démonstration déraisonnable de sa puissance militaire.

Deuxièmement, les agressions susmentionnées comportent un véritable caractère aporétique : tandis que les interventions américaines antérieures en Afghanistan et en Irak (même si elles sont tout autant condamnables à bien des égards) avaient un but bien défini, l'opération au Venezuela, et surtout celle en Iran, sont révélatrices d'un problème que l'on renonce à résoudre, c'est-à-dire la construction d'un régime politique véritablement satisfaisant pour les peuples vénézuélien et iranien. Le mythe du sauvetage américain s'est donc transformé en un véritable dilemme : doit-on se réjouir de la chute de Nicolas Maduro et de celle, potentielle, des Mollahs en Iran ? Ou bien doit-on surtout dénoncer

l'interventionnisme militaire américain, les destructions des infrastructures civiles iraniennes, les menaces de Trump qui promet l'enfer aux Iraniens s'ils ne rouvrent pas le détroit d'Ormuz ?

Troisièmement, les attaques dans ces pays, ajoutées aux menaces d'annexion du Groenland prononcées de nouveau début janvier, ont également pour objectif de mettre la main sur les réserves d'hydrocarbures et de métaux rares. La demande en ces ressources est en effet au cœur du système capitaliste actuel, véritable synthèse entre l'explosion de l'intelligence artificielle et la remilitarisation du monde. Tout cela en faisant fi des défis climatiques actuels. A l'aube de la civilisation industrielle, le charbon puis le pétrole portaient en eux le mythe du progrès. Aujourd'hui, la « carbon democracy »

est responsable du doute partagé par la quasi-totalité de la communauté scientifique quant à la survie de notre civilisation, voire de l'humanité, dans les prochaines décennies.

Quatrièmement, les vociférations de Donald Trump contre les pays européens à propos du Groenland et de l'Iran, ne seraient que des litanies ergotées par un président déficient mental, si elles n'étaient pas la révélation de la complète dépendance des Européens à l'égard de Washington, notamment dans le domaine de la défense. Les menaces de retrait pur et simple de l'OTAN, si elles ne semblent que des menaces sans fondement (un tel retrait serait très encadré par la loi américaine et très impopulaire, y compris au sein du parti républicain), continuent d'instiller le doute au sein des alliés historiques des Etats-Unis, un doute déjà palpable dans le rôle ambigu de Washington dans la guerre en Ukraine, dans la conclusion de l'accord commercial avec l'Union européenne en juillet 2025, et surtout dans les menaces d'annexion du Groenland. Le mythe fondateur du grand frère américain a laissé place au doute sérieux quant à la fiabilité du partenaire américain, à une époque où les empires s'imposent au détriment de l'ordre international.

Face à ces intimidations, courber l'échine sur les sujets économiques et de défense n'est pas une option pour l'Union européenne. Donald Trump ne connaît que la loi du plus fort, une caractéristique partagée avec des dictateurs comme Vladimir Poutine. Obtempérer et essayer de flatter le président américain est voué à l'échec, il faut au contraire se montrer fort et uni, car comme a écrit Thucydide, « le fort fait ce qu'il peut faire et le faible subit ce qu'il doit subir ».

Donald Trump promet l'enfer à tous ceux qui osent s'opposer à ces desseins fous. Une Europe réellement unie, superpuissance économique et militaire au service de la paix dans le monde, a la capacité de détourner le monde du gouffre, du déclin civilisationnel irrémédiable, dans lequel les folies de Washington s'apprêtent à l'y emmener. .

¹ « Libérez-vous de cet enfer ! »

Vers la Fédération européenne : Quelle stratégie ?

Chloé Fabre

Présidente de la section française de l'Union des Fédéralistes européens (UEF France)

Rédactrice en chef de *Fédéchoses* et trésorière de Presse fédéraliste

Depuis près de 20 ans que je milite pour l'intégration européenne, on me répète à l'envi que l'Europe avance dans les crises. Ce mantra de fonctionnalistes – qui croient encore à la théorie du débordement (« spill over » en anglais) selon laquelle l'intégration politique viendra naturellement à l'issue des vagues d'intégrations sectorielles successives, parce qu'il n'y aura plus le choix – atteint une limite flagrante aujourd'hui. Jean-Guy Giraud le montre en citant l'étude de l'Institut Bruegel intitulée *L'UE et la guerre en Ukraine : plus d'argent mais pas plus d'Europe* publiée en décembre 2025. Effectivement, une fois de plus, l'Union européenne fait ce qu'elle sait faire – des solutions de marchés, une politique industrielle de réarmement, et que les États font ce qu'ils savent faire – des sommets intergouvernementaux, convaincus qu'en se réunissant uniquement avec ceux d'entre eux qui sont d'accord, des Coalitions de Volontaires, ils vont arriver à solutionner les problèmes.

Mais peut-être que les fédéralistes ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes. Que proposent-ils concrètement pour avancer vers une fédération européenne que Mario Draghi a rendu désirable et enthousiasmante par ces récentes prises de parole ? Quelles sont les voix, aujourd'hui pour aboutir à cette Fédération européenne ?

Une réforme des traités

En 2020, la Conférence sur l'avenir de l'Europe a rassemblé des citoyen·ne·s tiré·e·s au sort à différents niveaux (régionaux, étatiques, européen) et a ouvert un débat en ligne. Des demandes claires pour un renforcement de la démocratie européenne, pour la fin de l'unanimité au Conseil, pour le droit d'initiative du Parlement ont été exprimées par les citoyens. Le Parlement européen, à travers les travaux de plusieurs députés membres du groupe Spinelli, emmené par Guy Verhofstadt, s'est emparé de ces propositions pour établir un texte de réforme des traités (le traité de l'Union européenne et le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne). La résolution du Parlement a été adoptée en novembre à une très courte majorité. Ce texte constitue encore un socle de référence avec article par article des reformulations.

À peine le Parlement avait-il voté la résolution que plusieurs États ont publié une lettre commune s'opposant à toute réforme des traités, bloquant de fait le débat. Le Conseil ne s'est donc pas saisi du texte et n'a pas convoqué, à l'unanimité, une Conférence Intergouvernementale seul est compétente pour réformer les traités. Les élections européennes ont eu lieu et, les députés ayant voté la résolution sont partis vers d'autres horizons.

Une coalition des Volontaires et des coopérations renforcées

Face aux difficultés à se mettre d'accord à Vingt-Sept, certains veulent s'appuyer sur la méthode des « Coalitions des Volontaires » utilisée par certains États (dont la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni) pour poursuivre le soutien à l'Ukraine, la pression sur les États-Unis et contourner ainsi les vétos hongrois. Ceux-là proposent ainsi qu'un groupe d'États volontaires pour avancer, notamment sur les enjeux de défense, puissent constituer l'avant-garde d'une intégration politique.

Actuellement les Coalitions des Volontaires sont des structures pensées uniquement de manière intergouvernementale, c'est-à-dire d'accord d'État à État, mettant sur la touche toutes les institutions un tant soit peu démocratiques de l'Union.

Mails, ils oublient qu'actuellement les Coalitions des Volontaires sont des structures pensées uniquement de manière intergouvernementale, c'est-à-dire d'accord d'État à État, mettant sur la touche toutes les institutions un tant soit peu démocratiques de l'Union, au premier chef desquels le Parlement européen et la Commission.

Le recours à ces coopérations renforcées ou à ces alliances inter-étatiques peut mener à des actions renforcées entre États européens (dont des État non-membres de l'UE comme le Royaume-Uni), mais ces unions de circonstance ont peu de chance de déboucher sur une quelconque forme d'intégration fédérale, et encore moins sur l'association des citoyen·ne·s à ces édifices où chaque État n'est représenté que par son Président ou son Premier ministre.

Le serment du Jeu de Paume

Cette proposition est issue du Mouvement européen Italie, présidé par l'ancien second d'Altiero Spinelli, son assistant parlementaire au Parlement européen Pier Virgilio Dastoli. On retrouve bien là la dimension révolutionnaire et fédéraliste de Spinelli, reconnu aujourd'hui comme l'un des pères fondateurs de l'intégration européenne – dont on commémore en mai les 40 ans de la mort. L'idée est que les député·e·s européen·ne·s, élus par les citoyen·ne·s, se constituent en Assemblée Constituante, assis sur leur légitimité populaire. Ils travailleraient ainsi à l'élaboration d'une Constitution pour l'Union européenne et engageraient un bras de fer avec le Conseil qui n'a pas de légitimité populaire au niveau européen. Le Parlement pourrait aussi s'appuyer sur les propositions issues de la Conférence sur l'avenir de l'Europe pour répondre aux attentes exprimées par les citoyen·ne·s.

Cette proposition vient faire vibrer la corde révolutionnaire. Elle a également l'avantage d'être radicale et mobilisatrice

pour les citoyens et les citoyennes européens et ainsi être facilement utilisable dans le cadre d'une campagne de la société civile. Face à un Parlement européen actuellement atone, cette stratégie vise la préparation des prochaines élections européennes de 2029 et la nouvelle mandature. Mais aura-t-on ce temps-là ?

Les fédéralistes pourraient alors soutenir la préparation d'un traité de Réunification Européenne afin de refonder les institutions de l'Union sur une base démocratique et fédérale et en intégrant les Etats européens qui partagent ses valeurs fondamentales dans une Europe politiquement unie.

Un traité de réunification européenne

Ce qui avait motivé, en 2000, la mise en place de la Convention pour rédiger une Constitution pour l'Europe, c'était la perspective d'entrer dans un monde nouveau et que nos concitoyen·ne·s d'Europe centrale et orientale allaient nous rejoindre dans l'aventure de l'intégration continentale. L'intégration des États d'Europe centrale et orientale après la fin de la Guerre froide aurait dû être accompagnée d'un acte politique fondateur et précédée d'une réforme constitutionnelle rendant possible et viable un tel élargissement de l'Union.

Nous sommes aujourd'hui rendus à une situation similaire : avec le début de la guerre d'agression de la Russie contre

l'Ukraine en 2022, puis avec l'incertitude pesant sur notre alliance avec les États-Unis de Trump et leurs entraves au droit international, le monde a basculé. De cette bascule, nous avons également la perspective d'accueillir de nouveaux États-membres : l'Ukraine bien sûr, mais aussi les Balkans occidentaux, la Moldavie et l'Islande qui a récemment déposé sa candidature.

Nous pouvons transformer ces défis en opportunité en liant, cette fois, la nécessité d'accueillir de nouveaux membres à celle de transformer radicalement le fonctionnement et les buts de l'Union européenne. Les fédéralistes pourraient alors soutenir la préparation d'un traité de Réunification Européenne afin de refonder les institutions de l'Union sur une base démocratique et fédérale et en intégrant les Etats européens qui partagent ses valeurs fondamentales dans une Europe politiquement unie. Ceci doit nous sortir d'une approche technocratique d'intégration graduelle de périphérie (les nouveaux États membres) vers le centre (l'Union existante) et créer les bases d'une collaboration sur des buts connus, redéfinis et des règles démocratiques réaffirmées.

C'est autour de ces différentes stratégies que le débat doit s'ouvrir, pour les affiner, pour les rendre plus concrètes, pour les co-construire. C'est là, et en prise avec le réel et les positions de chacune que nous arriverons à proposer des lignes audibles dont les uns, les unes et les autres pourront s'emparer.

L'Europe et la guerre : la fin de l'Europe ?

Jean-Guy Giraud

Ancien président de l'UEF France, animateur du blog Les Amis du Traité de Lisbonne

Publié le 9 février 2026. Avec son aimable autorisation

« L'Europe se construira à la faveur des crises »

Vraiment ? La réaction de l'UE27 à la crise ukrainienne - la plus grave que l'Union ait affrontée depuis son origine - semble démentir cette assertion, ce mantra, longtemps considérés comme évidents.

C'est du moins la conclusion à laquelle parvient une étude publiée par l'Institut Bruegel sous la signature de J.-F. Kirkegaard : « **The EU and the war in Ukraine : more money but no more Europe** »².

Elle démontre que la réaction européenne proprement dite se limite à financer et tenter de coordonner le ré-armement des États membres de l'UE et que **les initiatives politiques et stratégiques - notamment via des « coalitions volontaires » - restent de nature intergouvernementale.**

De sorte que cette crise - en dépit son caractère considéré comme existentiel - n'est pas susceptible de « provoquer un sursaut institutionnel permettant d'atteindre un degré supérieur de solidarité politique » au sein de l'UE.

Nous reprenons ici des extraits significatifs des conclusions de l'étude :

- il est clair maintenant que l'UE ne sera pas le lieu où seront prises les décisions cruciales de l'Europe en matière de défense et militaire ;
- elle ne reflétera pas non plus une solidarité politique paneuropéenne plus large, malgré l'urgence et la gravité de la guerre en Ukraine ;
- un réarmement à plus grande échelle et la mise en place, dans les années à venir, d'une force de dissuasion militaire européenne indépendante – au-delà de l'Ukraine – n'entraîneront donc pas une intégration budgétaire ou institutionnelle accrue au niveau de l'UE ;
- lorsqu'une menace militaire extérieure directe pesant sur un nombre important de pays de l'UE ne parvient pas à contraindre tous les États membres à mettre en commun davantage de souveraineté et à approfondir l'UE sur le plan institutionnel, la grande expérience de l'intégration européenne pourrait bien être arrivée à un point mort ;
- la capacité de l'UE à poursuivre une intégration institutionnelle supplémentaire significative au cas par cas, en fonction des crises, a pris fin.

Nous laissons les lecteurs prendre connaissance de l'analyse et l'argumentation détaillées qui conduisent l'auteur à cette pré-occupante - mais finalement peu surprenante - conclusion. Une des raisons de cette faiblesse de la réaction collective (au sens institutionnel du terme) de l'UE est que les États

membres perçoivent d'abord cette crise sous le prisme de leur situation nationale - notamment géographique. Ce qui est ingénument exprimé par le **Premier Ministre d'Espagne** : « Pour les pays d'Europe du Nord, d'Europe de l'Est ou de la Baltique, la menace appelle une réponse où la dissuasion repose principalement sur des investissements dans la défense. Mais pour l'Espagne, ce n'est pas le cas. Notre menace principale, ce ne sont pas les troupes russes qui traversent les Pyrénées.

Tous les sondages montrent que, pour sa part, l'opinion publique soutiendrait une vigoureuse réaction collective de l'Europe.

On notera, par ailleurs, qu'un constat analogue peut être fait **sur le plan économique**³ où le processus d'intégration se heurte au même obstacle : la croissance de la « diversité » des situations nationales au sein d'une UE 27++ entraîne une décroissance de son « unité » - au point de rendre ces deux concepts progressivement inconciliables.

Globalement, cette analyse est à présent largement partagée par tous les observateurs. Et il est d'autant plus étonnant qu'elle ne provoque **guère de propositions constructives** pour y faire face. On a pu écrire que tant les Institutions que les États membres se comportent comme « **des lapins éblouis par les phares poutiniens et trumpiens** » et que leur sidération les rend incapables de réaction collective et unitaire. Certes, le trait est un peu forcé mais il faut bien reconnaître que, sommet après sommet, les dirigeants européens s'épuisent à colmater des brèches plutôt qu'à tenter de renforcer les structures mêmes de l'édifice.

Une fois de plus, les prochains **sommets européens de la mi-février 2026** seront confrontés aux menaces militaires et économiques qui pèsent sur l'UE. Probablement réitéreront-ils, comme à l'accoutumée, leurs « profondes préoccupations » et renverront-ils à leurs précédentes déclarations sur le sujet. Peut-être donneront-ils le feu vert à quelques nouvelles initiatives partielles en souffrance ? Mais seront-ils saisis - et par quelle autorité responsable ? - de **propositions concrètes véritablement à la hauteur de ces menaces** considérées dans leur ensemble ? Tous les sondages montrent que, pour sa part, **l'opinion publique** soutiendrait une vigoureuse réaction collective de l'Europe. Mais son appel sera-t-il perceptible à travers les murs épais du Château d'Alden Biesen ?

² voir : <https://www.bruegel.org/sites/default/files/2025-12/WP%2031%202025.pdf>

³voir : <https://www.lesamisdutraitedelisbonne.com/post/europe-will-be-forged-in-crisis-really>

Et pourtant elle tourne !

Pier Virgilia Dastoli

Président du Mouvement européen Italie

Publié le 9 février 2026 par Sauvons l'Europe, avec leur aimable autorisation

En 1632, **Galileo Galilei** publia son « *Dialogue sur les deux grands systèmes du monde* », défendant le système copernicien **héliocentrique** contre le système ptolémaïque **géocentrique** et violant ainsi un dogme de l'Église.

Il fut contraint de renier ses théories pour éviter la prison ou la condamnation à mort, mais il confirma sa thèse scientifique selon laquelle **c'est la Terre qui tourne autour du Soleil** en prononçant devant le Tribunal de l'Inquisition la phrase qui lui est attribuée par l'histoire : « *E pur si muove !* » (*Et pourtant, elle tourne* !).

Certains d'entre nous avaient espéré ou s'étaient bercés d'illusions en pensant que le passage de la deuxième à la troisième décennie de ce siècle coïnciderait avec un engagement collectif en faveur de l'affirmation de la souveraineté européenne dans un monde multipolaire

Depuis lors, cette phrase est devenue le symbole de la **recherche de la vérité** et nous aimerions l'utiliser comme introduction à nos réflexions sur l'opposition entre un **système mondial fondé sur l'impérialisme, ou plutôt sur les impérialismes**, et un **système fondé sur le droit international et le multilatéralisme**.

Nous aimerions partir des réponses que l'Union européenne a apportées ou devrait apporter à la rupture de l'ordre planétaire dénoncée par le Premier ministre canadien **Mark Carney** à Davos.

Au cours des premières années de cette troisième décennie du siècle, et malgré la croissance tumultueuse de ses ennemis internes et externes, l'Union européenne a répondu positivement à **six défis** :

- en réagissant par des actions communes à la pandémie puis à ses conséquences économiques et sociales, dont les programmes SURE et NGEU ont été un exemple,
- en lançant un plan de transition écologique avec le Pacte vert pour l'Europe dans le cadre des objectifs de développement durable adoptés au niveau international au milieu de la deuxième décennie,
- en définissant un cadre réglementaire pour régir l'infosphère à travers les directives sur les services et le marché,
- en confirmant les principes d'un système d'aide sociale plus élevé dans le monde avec le plan d'action sur le socle des droits sociaux adopté à Porto,
- en protégeant les valeurs de l'État de droit à l'intérieur de ses frontières avec les conditions liées aux subventions européennes et les recours devant la Cour de justice,
- en défendant l'ordre international fondé sur l'inviolabilité des frontières et les choix souverains des peuples en soutenant l'Ukraine agressée par la Russie de Poutine.

«*E pur si muove*» («*Et pourtant elle tourne*») ou «*e pur si è mossa*» («*Et pourtant elle a tourné*»), mais cela n'a pas empêché que les réponses à ces six défis soient remises en question par les

effets d'un système paralysé et par la montée des nationalismes liés à :

- l'augmentation des inégalités territoriales,
- la remise en question des normes environnementales,
- les conséquences néfastes de l'infodémie,
- l'émergence de nouvelles formes de pauvreté relative et relationnelle,
- les violations persistantes de l'État de droit,
- les guerres et les violences à ses frontières,

• l'abandon progressif de l'image d'une Europe qui construit des ponts (choisie comme symbole significatif sur les billets en euro) pour la remplacer par des politiques d'une Europe des murs qui appartient à un passé dramatique.

Certains d'entre nous avaient espéré ou s'étaient bercés d'illusions en pensant que le passage de la deuxième à la troisième décennie de ce siècle coïnciderait avec un engagement collectif en faveur de l'affirmation de la **souveraineté européenne** dans un monde multipolaire, comme l'avait annoncé **Emmanuel Macron à la Sorbonne en 2017**, où il avait dénoncé les nationalismes, l'identitarisme, les protectionnismes et les souverainismes.

Il n'en a pas été ainsi, car notre inaction croissante risque de faire prévaloir le système des impérialismes, c'est-à-dire des ennemis extérieurs, balayant également le modèle d'intégration européenne que nous avons préservé dans l'intérêt des citoyennes et citoyens européens depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, en imaginant qu'il pourrait servir de modèle à la communauté internationale.

Comme l'a récemment déclaré **Mario Draghi** en vue de la remise du prix Charlemagne le 14 mai prochain à Aix-la-Chapelle, aux **ennemis extérieurs** s'ajoutent désormais des **ennemis intérieurs** acharnés.

Ils se sont réunis à l'invitation de deux fondations représentées par l'Académie polonaise *Ordo Iuris* et le Collège hongrois *Matthias Corvinus*, sous le titre significatif « *The Great Reset : restoring member State sovereignty in the European Union* », qui ont présenté leur rapport détaillé à Washington aux cercles internationaux pro-Trump, un rapport opportunément diffusé par *Le Grand Continent* et commenté par **Laurent Warloutet**.

Les ennemis internes et externes font toutefois face à des initiatives émergentes visant à **relancer le thème de la souveraineté européenne**, notamment en réaction aux initiatives hostiles à l'Union européenne émanant de l'administration Trump, qui ne se limitent pas à la politique commerciale mais s'étendent à l'ensemble des politiques internationales et qui ont été aggravées, après la *National Security Strategy* publiée par la Maison-Blanche le 5 décembre 2025, par la *National Defense Strategy* diffusée par le Département de la Guerre le 23 janvier 2026 sous le titre significatif « *Restoring Peace Through Strength For a New Golden Age of America* ».

E pur si muove ? À l'initiative du leader SPD et ministre allemand des Finances **Lars Klingbeil**, qui avait déjà annoncé des changements substantiels dans la politique budgétaire allemande pour 2026, le **directoire franco-allemand** a été relancé :

- avec la publication d'un rapport élaboré par l'ancien ministre des Finances allemand SPD **Joerg Kukies** et l'ancien gouverneur de la Banque de France **Christian Noyer** *Financing Innovative Ventures in Europe* (FIVE).
- avec la proposition, promue avec son homologue français **Roland Lescure**, de réunir les six plus grandes économies européennes (France, Allemagne, Espagne, Pays-Bas, Pologne et Italie) sous le sigle *Big Six* pour une initiative à deux vitesses sur les thèmes prioritaires visant à renforcer la compétitivité européenne.

Le ministre allemand, en accord avec son homologue français, a proposé à ses collègues des quatre autres pays des initiatives communes **dans quatre domaines** :

- **l'épargne et les investissements**, sur lesquels l'Allemagne avait manifesté une forte résistance dans le passé, en particulier en ce qui concerne les start-up et les scale-up,
- **du rôle international de l'euro** en s'appuyant sur la stabilité de l'Union européenne et l'État de droit, mais aussi sur une réduction de la bureaucratie, une amélioration du contexte entrepreneurial et un renforcement de la souveraineté européenne dans les systèmes de paiement, y compris les systèmes numériques, un thème sur lequel les propositions de la Commission européenne et les rapports sur l'achèvement de l'UEM sont restés paralysés pendant des années,
- **sur la coordination étroite des investissements dans la défense**, en mettant l'accent sur les systèmes d'armes communs et les marchés publics conjoints dans la perspective du cadre financier pluriannuel à partir de 2028,
- **sur le renforcement de la sécurité de l'approvisionnement en matières premières** critiques grâce à des achats coordonnés, des réserves d'urgence et des partenariats commerciaux stratégiques au niveau mondial afin de rendre les chaînes d'approvisionnement européennes plus résilientes.

Bien que ces quatre domaines soient liés à des propositions précises avancées au fil des ans par la **Commission européenne**, qui détient le droit quasi exclusif d'initiative, les ministres allemand et français ont estimé qu'il fallait l'exclure tant de la phase de préparation de l'initiative, qui a été précédée par le rapport FIVE, que des réunions des six pays qui se déroulent également dans un cadre communautaire.

Les quatre secteurs proposés par les ministres français et allemand pour une initiative «*à deux vitesses*» sont en outre beaucoup plus larges que ceux indiqués par **Mario Draghi** dans [son discours](#) à Oviedo le 24 octobre 2025, dans lequel il avait dénoncé le fait que, pendant de nombreuses années, l'Union européenne n'avait pas modifié sa gouvernance, restant enfermée dans un système confédéral incapable d'apporter des réponses adéquates aux questions européennes, et avait lancé de manière surprenante l'idée d'un «*fédéralisme pragmatique*», sur laquelle nous avons exprimé [notre évaluation critique](#).

Il convient de souligner la déclaration de **Lars Klingbeil** selon laquelle ces initiatives ont pour objectif de «*surmonter l'inertie*

décisionnelle européenne face aux tensions géopolitiques croissantes en proposant une Europe à deux vitesses et en faisant avancer les projets bloqués par le système européen » et surtout de «*promouvoir de manière décisive la souveraineté européenne* ».

Ces propositions seront soumises à la **réunion informelle des leaders européens le 12 février au château d'Alden Biesen en Belgique** avec **Mario Draghi** et **Enrico Letta**, puis en marge de l'Eurogroupe du 16 février.

L'idée d'une Europe à deux vitesses, avancée par **Lars Klingbeil**, rappelle la proposition de son collègue ministre des Finances de la CSU, **Wolfgang Schaueble**—qui disait que les ministres des Finances européens faisaient partie de leur propre parti—lancée en 1995 à la veille de l'UEM d'un *noyau dur* (*Kern Europe*), puis corrigée par une approche plus flexible d'un «*aimant allemand* ».

La souveraineté européenne ne peut être garantie uniquement dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité, mais doit plutôt être fondée sur un système de démocratie européenne à travers un processus constituant.

En ce qui concerne la souveraineté européenne, il convient de rapporter la réponse textuelle du leader du PPE **Manfred Weber** (issu de la CSU comme **Wolfgang Schaueble**) dans une longue [interview accordée à Der Spiegel](#) dans laquelle, écartant définitivement l'hypothèse d'une révision des traités au cours de cette législature, il lance l'idée surprenante d'un «*traité de souveraineté* », comme l'aurait dit François Mitterrand, «*entre ceux qui voudront* », c'est-à-dire d'une alliance de pays volontaires, **en la limitant toutefois à la seule politique étrangère et de sécurité** :

« Les traités européens nous lient au principe de l'unanimité en matière de politique étrangère. Cela nous freine. C'est pourquoi je suis favorable à un nouveau traité, un traité de souveraineté, qui permette aux États qui le souhaitent de collaborer plus étroitement en matière de politique étrangère et de sécurité. Dans ce groupe, le principe de l'unanimité ne s'appliquerait pas. Et si la paix devait être rétablie en Ukraine, nous devrions déployer des forces de paix européennes communes, comme noyau d'une armée européenne. »

Et il bouge encore ? Au-delà des fortes résistances qui pourraient émerger de l'Italie de **Giorgia Meloni** et de la Pologne de **Donald Tusk** qui, parmi les *Big Six*, sont hostiles au dépassement du principe de l'unanimité, condition préalable à l'affirmation d'une véritable souveraineté européenne, l'inaction européenne risque de persister s'il n'y a pas de progrès concrets sur la voie de l'**union des capitaux** et de l'**union bancaire**, si la **méthode confédérale dans la représentation internationale de l'euro** n'est pas dépassée et si des **propositions innovantes ne sont pas adoptées dans les partenariats stratégiques** avec les différentes régions du monde où prévaut le système hybride qui en paralyse la mise en œuvre, comme cela risque d'être le cas avec l'accord du Mercosur.

Et pur si muove ! Les engagements en matière de défense semblent encore plus modestes si les investissements dans les systèmes d'armement et les marchés publics ne sont pas intégrés dans une **structure de commandement pour la gestion des forces** et dans un **système de gouvernance politique**, comme nous avons proposé de le faire dans le cadre d'un «*Schengen de la défense* ».

E pur si muove ! S'agissant de ministres des finances, les quatre priorités risquent d'être fondées sur un terrain glissant si elles ne s'accompagnent pas de **l'objectif d'une dette publique dans le secteur de la défense** afin de ne pas peser sur le budget européen et de **ressources propres pour soutenir un cadre financier pluriannuel** ambitieux, comme le suggère le rapport du Mouvement européen en cours d'approfondissement avec le Centre de Villa Vigoni.

Enfin, la souveraineté européenne ne peut être garantie uniquement dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité, mais doit plutôt être fondée sur un système de **démocratie européenne** à travers un **processus constituant** qui devra être lancé par le Parlement européen après les élections européennes de 2029, au cours duquel les citoyens et leurs représentants auront la possibilité de choisir entre le modèle confédéral actuel et un système de gouvernement fédéral.

La candidature islandaise et l'aggiornamento de l'UE

Jean-Guy Giraud

Publié le 27 février 2026, Avec l'aimable autorisation de l'auteur

L'Islande deviendra-t-elle le 28ème État de l'UE dans un proche avenir ? Comme cela était prévisible⁴, le Gouvernement vient d'annoncer son intention d'organiser dans les prochains mois **un referendum sur la (ré-)ouverture de négociations d'adhésion**.

Une candidature « naturelle » ...

En 2009 (dans le contexte d'une grave crise financière), l'Islande avait déposé **une première candidature** suivie de négociations ayant permis de franchir une bonne partie des « chapitres ». Ces négociations avaient toutefois été interrompues par le Gouvernement en 2013 et la candidature formellement retirée en 2015.⁵

Sur le plan géopolitique, l'achèvement de la création d'un bloc européen face aux trois autres grands blocs mondiaux constitue également un développement positif.

Si une nouvelle candidature était déposée puis acceptée par l'UE en 2026 ou 2027, **les différentes étapes pré-adhésion pourraient être franchies assez rapidement** menant à un accord qui devrait être ensuite confirmé par un second referendum. Notons tout de même au passage que, du côté de l'UE, cet accord devrait être ratifié par tous les États membres « selon leurs règles constitutionnelles respectives » ce qui pourrait impliquer un référendum dans certains États membres (dont la France) ainsi que des difficultés du côté des « usual suspects » (Hongrie, Slovaquie, ...).

L'adhésion de l'Islande ne poserait pas en soi de problème majeur dans la mesure où une partie des négociations a déjà été effectuée et où ce pays est très largement **intégré dans d'autres structures européennes** telles que le Conseil de l'Europe, l'OCDE, l'AELE, l'EEE, l'Espace Schengen Doté d'un vaste territoire de 100.000 km² mais avec seulement 400.000 habitants et un PIB par personne élevé, le pays effectue déjà plus des 2/3 de ses

échanges avec l'UE. Son économie repose principalement sur deux secteurs, les services financiers et la pêche. Lors des précédentes négociations, c'est la question de la pêche qui s'était avérée la plus délicate, essentiellement du fait des réticences du Royaume Uni. Au surplus, l'Islande bénéficie d'un régime politique stable et consensuel doté d'institutions démocratiques solides.⁶ Selon les derniers sondages, l'opinion serait assez nettement favorable à la perspective d'adhésion à l'UE.

Au total, l'adhésion de l'Islande à l'UE peut donc être considérée comme **une évolution plutôt « naturelle »** - voire même tardive. Il est clair qu'elle a été surtout déclenchée **par des facteurs géopolitiques** aussi brutaux qu'impératifs tenant à la menace russe et au désengagement américain. Par sa situation géographique le long du détroit de l'arctique, le pays se trouve à la fois exposé et isolé. Le risque de rupture de ses relations - vitales - avec le continent européen justifie pleinement une plus forte intégration au sein de l'UE.

... ouvrant la voie à une UE « complète » ...

L'Islande pourrait ainsi, dans un proche avenir, devenir **le 9ème candidat officiel**⁷ à l'adhésion d'une UE ainsi portée à **... 36 États membres**. À l'exception de la Norvège, de la Suisse et bien sûr du Royaume Uni⁸, l'UE serait ainsi à l'horizon 2030 en passe de couvrir **l'ensemble du continent européen**. On ne peut évidemment que se réjouir d'un **tel succès du « modèle » créé en 1952** et de la perspective économique de complétude du grand marché européen. Sur le plan géopolitique, l'achèvement de la création d'un bloc européen face aux trois autres grands blocs mondiaux constitue également un développement positif.

... exigeant un aggiornamento politique ...

D'autre part, cette accélération du processus d'élargissement de l'Union va contraindre ses dirigeants à **affronter**

⁴ voir : <https://www.lesamisdutraitedelibonne.com/post/why-it-is-time-for-norway-and-island-to-join-the-eu>

⁵ voir l'historique dans :

<https://www.consilium.europa.eu/en/policies/iceland/#:~:text=Iceland%20applied%20for%20EU%20membership,country%2C%20which%20the%20Council%20noted> et dans : https://enlargement.ec.europa.eu/enlargement-policy/negotiations-status/iceland_en

⁶ voir la fiche de l'Islande dans :

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Islande>

⁷ à la suite des 6 États des Balkans ainsi que l'Ukraine et la Géorgie

⁸ une candidature de la Norvège - pour des raisons similaires à celles de l'Islande - n'est pas à exclure. La Suisse vient de franchir une nouvelle étape renforçant ses liens économiques avec l'UE. Le Royaume Uni tente de renouer progressivement des liens coupés par le Brexit.

ouvertement la question de la cohésion et de la solidité politiques d'un « bloc » encore fragile. Dans le nouveau contexte international qui se dessine, l'Union doit impérativement devenir une véritable puissance, dotée notamment d'une politique étrangère et d'une défense commune. Une telle mutation exige une réforme « lourde » en matière de transferts de compétences et de renforcement des processus décisionnels. On voit mal comment cet *aggiornamento* pourrait être reporté ou effectué « en marge » de négociations d'adhésion.

... selon une procédure déjà engagée

Or, il se trouve qu'une telle réforme est déjà en marche,⁹ en application stricte des règles fixées par l'article 48 TFUE :

- 1. le **Parlement** européen a soumis au **Conseil** en 2022 et 2023 une proposition officielle de révision des traités
- 2. le **Conseil** est dans l'obligation de la transmettre au **Conseil européen** - ce qu'il ne semble pas avoir encore fait
- 3. le **Conseil européen** pourra, sur cette base, prendre « une décision favorable à l'examen des modifications proposées » - décision prise à la majorité simple de ses 27 membres
- 4. le Président du Conseil européen devra alors convoquer une **Convention** composée des représentants des parlements nationaux, des gouvernements, du Parlement européen et de la Commission
- 5. cette **Convention** sera chargée d'examiner les projets de révision et d'adopter « *par consensus une recommandation* »

- 6. cette recommandation sera soumise à une « **conférence des représentants des gouvernements en vue d'arrêter d'un commun accord les modifications à apporter aux traités** »

En résumé, la première étape - voire aussi la seconde - sont franchies. La troisième peut l'être dès lors qu'au moins **14 États membres** en décideront ainsi. Les trois autres devront suivre quasi automatiquement.

C'est à partir de là que **les véritables difficultés** se présenteront pour obtenir l'accord des 27 gouvernements et les ratifications de chacun par leurs procédures constitutionnelles respectives.

En réalité, le sort de l'entreprise se jouera principalement **au sein de la Convention**¹⁰ en fonction de sa capacité à faire émerger un « consensus » accepté et soutenu par tous ses participants parlementaires et gouvernementaux.

La candidature de la « petite » Islande sera-t-elle - ironie de l'histoire - **l'élément déclencheur de l'aggiornamento de l'UE** lui permettant de renforcer ses structures pour faire face à un nouveau contexte international ?

Paradoxalement, cela dépendra surtout - autre ironie de l'histoire - de facteurs aussi exogènes qu'imprévisibles : l'évolution des politiques que mèneront à court et moyen terme les autocrates qui dirigent les trois grands blocs continentaux rivaux de l'Europe. Mais c'est précisément pour s'en prémunir que la « grande Europe » doit se mettre en ordre de bataille.

⁹ voir une simulation de cette procédure : <https://www.lesamisdutraitedelisbonne.com/post/l-audace-de-lancer-une-revision-des-traites-europeens>

¹⁰ sur les atouts de la procédure « Convention », voir : <https://www.lesamisdutraitedelisbonne.com/post/un-conte-de-noel-conventionnel>

Orbán's abuse of the veto must not be tolerated

Domènec Ruiz Devesa

Président of UEF Europe, former MEP

Published by Euractiv on February 26

Reducing 'sincere cooperation' to a throwaway phrase without practical consequences weakens both the Union's cohesion and its credibility.

Hungary's recent vetoes on the macro-financial assistance [package to Ukraine](#) and the [20th sanctions package](#) against Russia have reignited a familiar debate: is unanimity still sustainable in a Union of 27, let alone in an enlarged Union? The answer is increasingly negative.

Reducing 'sincere cooperation' to a throwaway phrase without practical consequences weakens both the Union's cohesion and its credibility

The debate rages on whether to reform the Treaties or to create a federal vanguard of member states willing to pool together the euro, taxation, foreign policy and defence, and able to take decisions by majority. But beyond the possible medium-term policy choices, we now face a deeper constitutional question that must urgently be clarified: Must the veto be exercised within the framework of the Union's constitutional principles? The short answer is yes. The Treaties provide for unanimity in certain areas, particularly in foreign and security policy. Disagreement based on different political assessments or perceived national interests is not only legitimate, it is inherent to intergovernmental decision-making.

Belgium [blocked the plan](#) to confiscate the Russian assets, fearing hard legal repercussions as the host state of Euroclear. Cyprus and [Greece](#) have attempted to protect the interests of the shipping industry in the context of Russian sanctions. We might disagree politically with these positions, but they are not *prima facie* illegitimate.

This isn't simply an issue of political dissent. Hungary has used and abused the veto multiple times, either as pure obstruction (as in the case of the EU military assistance to Ukraine) or as leverage to obtain unrelated concessions (the veto over Next Generation to slow down rule-of-law conditionality). Until now, the EU

institutions and capitals have failed to challenge the legality of Orbán's strategy.

But this time may be different. The Hungarian government has publicly and openly [linked its obstruction](#) of financial assistance to Ukraine, and of further sanctions against Russia, to obtaining leverage in an unrelated bilateral dispute about energy infrastructure and transport. Furthermore, Orbán has boycotted a European Council consensus on the bilateral loan to Ukraine that he had initially supported.

As the President of the European Council, António Costa, [said](#), "When leaders reach a consensus, they are expected to deliver on it; failure to do so constitutes a breach of the principle of sincere cooperation laid down in the Treaties". This is not simply hard bargaining. It is a violation of the Treaty itself.

Article 4(3) of the [Treaty on European Union](#) makes clear the 'principle of sincere cooperation', which stipulates that member states must 'facilitate the achievement of the Union's tasks'. In the field of foreign and security policy, Article 24(3) requires member states to support the Union's external action 'actively and unreservedly in a spirit of loyalty and mutual solidarity'.

These are not optional formalities. The Court of Justice has repeatedly affirmed that the principle of sincere cooperation is legally binding and operative. Commission, Council, and Parliament must act together in taking this matter to the Court as soon as possible.

The credibility of the Union's external action – particularly at a [time of war](#) – depends not only on political resolve but on respect for its legal foundations. If unanimity becomes a tool of obstruction and coercion detached from the substance of the decision at hand, it ceases to function as a mechanism of consensus-building and instead distorts the institutional balance of the Union.

Reducing 'sincere cooperation' to a throwaway phrase without practical consequences weakens both the Union's cohesion and its credibility. Under the current Treaties, the veto is a State's prerogative in key areas – like foreign policy – and this is enough of a burden. But in a Union governed by the rule of law, it is not, and cannot be, an absolute one.

Un contre tous : Du droit de veto et du devoir de loyauté au sein de l'UE

Jean-Guy Giraud

Ancien président de l'UEF France

Publié le 28 mars 2026 sur le blog Les Amis du traité de Lisbonne

« Si tu veux flinguer une assoc', tu n'as qu'à prévoir la règle de l'unanimité dans les statuts ».

Exprimée de façon populaire, cette maxime de bon sens a manifestement échappé aux auteurs du traité de Lisbonne - ainsi d'ailleurs que ceux du feu-Projet de Constitution européenne.

Ils ont en effet, pour l'essentiel, maintenu l'exigence du vote unanime (c'est-à-dire du droit de veto) pour plusieurs décisions majeures telles que celles relatives à la politique étrangère (PESC et PESD) ou au financement de l'Union.

Alors même que ces auteurs étaient censés adapter les dispositions du Traité à une UE élargie de 17 à 27 membres dont certains des nouveaux venus étaient loin de partager « l'esprit communautaire » qui facilitait - sans la garantir - l'obtention de consensus parmi les anciens. Et qu'ils n'envisagent même pas - à la veille du passage à une UE 36+ - de remettre en cause la règle de l'unanimité...

C'est ainsi que dans une UE 27, déjà plus « diverse » qu'« unie », les blocages causés par l'usage de vetos nationaux se sont multipliés - avec pour effet collatéral la recherche du plus petit commun dénominateur afin de tenter d'y échapper. Et que, plus gravement, l'Union est devenu l'otage de l'un ou l'autre Etat membre affichant ouvertement son « esprit anti-communautaire ».

C'est manifestement le cas de la Hongrie sous le gouvernement Orban qui fait preuve - vis à vis de l'Union - d'une attitude ouvertement non-coopérative et même « déloyale » au sens de l'article 4§3 TUE : « En vertu du principe de coopération loyale, l'Union et les États membres se respectent et s'assistent mutuellement dans l'accomplissement des missions découlant des traités ».

Malheureusement - mais logiquement - les auteurs des traités n'ont pas prévu de moyen juridique pour surmonter ou sanctionner une telle déloyauté. En (très) résumé, ils n'ont prévu que de deux moyens indirects qui visent la violation du droit (art. 258 TFUE) ou des valeurs (art. 7 TUE) communautaires. Le droit dérivé et la jurisprudence en ont ajouté un troisième relatif au respect des règles de l'« État de droit » dans l'utilisation des fonds européens.

Si les deux premiers outils s'avèrent inefficaces contre un usage abusif du veto, le troisième a pu être récemment utilisé pour suspendre le versement de fonds du budget 2026 à la Hongrie.

C'est précisément en s'appuyant sur ce dernier moyen que la Commission a proposé d'introduire dans le prochain cadre financier pluriannuel 2028/2034 une « clause démocratique » plus générale liant le versement des crédits budgétaires aux États membres au respect de certains critères relatifs à l'« État de droit ». La réponse hongroise ne s'est pas fait attendre : le gouvernement Orban a menacé ... d'opposer son veto à l'ensemble du cadre financier au cas où cette clause

serait maintenue¹¹. La boucle est bouclée et le bras de fer est en cours. On le voit : la preuve est faite qu'en imposant la règle de l'unanimité, les maîtres des traités - c'est-à-dire les États membres - s'en sont eux-mêmes rendu les otages.

Cette situation est d'autant plus déroutante que l'on voit mal pourquoi cette règle s'applique aux dispositions budgétaires internes à l'UE (ressources et dépenses) qui n'ont qu'un lointain rapport avec la protection de la souveraineté des États membres. D'autant plus qu'une telle règle n'existe ni pour le vote des budgets nationaux ni pour celui des principales organisations internationales.¹² On notera à cet égard que le vote du budget annuel de l'UE a toujours été - et demeure - voté par le Conseil à la majorité. Si on peut comprendre - tout en le regrettant - qu'elle s'applique à la politique étrangère que les auteurs des traités ont voulu maintenir hors du cadre général des activités de l'Union, l'imposer pour le vote des finances ordinaires n'apparaît pas justifié.

[...]

Le principe de coopération loyale, un levier vers une prise de décision à la majorité ?

Tout ceci amène effectivement à s'interroger plus largement sur la violation par cet État membre (ou par tout autre) du principe de coopération loyale évoqué ci-dessus.

Dans un récent arrêt, la Cour de justice européenne a précisément sanctionné l'attitude de la Hongrie qui, au sein d'une organisation internationale, s'était écartée de la position commune de l'UE et l'avait même ouvertement critiquée. Et, parmi les moyens invoqués, la Cour a statué que « la Hongrie a méconnu le principe de coopération loyale énoncé à l'article 4§3 TUE » en ajoutant que « un tel comportement a porté préjudice à l'efficacité de l'action internationale de l'Union ainsi qu'à la crédibilité et à la réputation de cette dernière sur la scène internationale ».¹³

Peut-on en déduire que, de façon plus générale, ce principe a un caractère judiciaire - c'est-à-dire qu'il pourrait être invoqué et utilisé en droit pour sanctionner des actes (isolés ou répétitifs) d'un État membre contraires non pas à une disposition particulière du traité mais à une obligation plus générale de conformité et de solidarité envers l'intérêt général de l'Union ?

On sait que c'est souvent grâce à certains arrêts emblématiques de la Cour que la CEE puis l'UE sont parvenues à franchir des étapes fondamentales de l'intégration européenne non formellement prévues par les traités. Face au plus formidable obstacle constitué par l'usage abusif du droit de veto par un quelconque des 27 États membres - et compte tenu du caractère improbable d'une modification de cette règle - une telle évolution jurisprudentielle serait non seulement utile mais conforme au bon sens. Mais, reconnaissons-le, le pas à franchir est considérable.

¹¹ voir : https://www.politico.eu/article/talks-eu-1-point-8-trillion-euro-budget-hinge-hungarian-election-orban/?utm_source=email&utm_medium=alert&utm_campaign=EU's%20€1.8%20trillion%20budget%20talks%20hinge%20on%20Hungarian%20election

¹² par exemple, le budget des Nations Unies est adopté par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers

¹³ voir : <https://www.lesamisdutraitedelisbonne.com/post/le-devoir-de-loyauté-des-états-membres-de-l-ue-au-sein-de-l-onu>

Le devoir de loyauté des États-membres de l'UE au sein de l'ONU

Jean-Guy Giraud

Ancien président de l'UEF France

La Cour de Justice de l'UE vient d'adopter un arrêt condamnant un État membre (Hongrie) pour avoir pris position contre une décision du Conseil dans une enceinte internationale.

La Cour a déclaré qu'en agissant ainsi, cet État avait :

- manqué à une obligation qui lui incombe : respecter la décision du Conseil ;
- violé la compétence externe exclusive de l'UE : l'UE est seule compétente (et non ses États membres) ;
- méconnu le principe de coopération loyale entre l'UE et ses États membres : ceux-ci doivent assister l'Union dans ses missions entreprises en vertu des traités - y compris au niveau international.

Cet arrêt constitue une « pique de rappel » à l'intention des États membres en leur rappelant leur obligation générale d'unité et de solidarité au-delà de la sphère communautaire et en particulier au sein des grandes enceintes internationales telles que l'ONU.

En l'occurrence, la Commission avait attaqué la Hongrie pour ne pas avoir soutenu la position commune de l'UE (une décision du Conseil) - et s'en être officiellement désolidarisée lors d'un vote au sein d'une Commission des Nations-Unies. Le vote portait sur la (re)classification du cannabis parmi les substances psychotropes, classification au sujet de laquelle le Conseil avait préalablement adopté une position précise.

Selon la Cour, ce comportement de la Hongrie constitue non seulement une violation de ses obligations légales mais il « porte aussi préjudice à l'efficacité de l'action internationale de l'Union ainsi qu'à la crédibilité et à la réputation de cette dernière sur la scène internationale ».

Cet arrêt est important pour plusieurs raisons :

- il conforte le rôle de la Commission dans son contrôle des positions prises par les États au sein des organisations internationales. Jusqu'ici, la Commission n'avait exercé ce contrôle qu'avec une certaine retenue - hésitant à mettre en cause un État membre dans le contexte de ses activités

extra-européennes et dans le cadre des instances internationales dont il est membre à titre individuel ;

- le jugement de la Cour en faveur du recours de la Commission constitue un précédent particulièrement net et sans réserve qui devrait contribuer à conforter l'objectif de représentation - et, le cas échéant, de vote - uniques de l'UE dans les organisations internationales ;
- plus largement, la Cour donne ici un effet - et une interprétation « utiles » - au principe général et central de coopération loyale (article 4§3 TUE) : ce « principe » n'est en effet pas une règle au sens juridique du terme mais plutôt un engagement de caractère général dont le caractère justiciable demeure limité - du moins pris isolément. Le fait que la Cour l'ait ici formellement invoqué - en complément des deux autres griefs plus directs - peut être considéré comme contribuant à une évolution jurisprudentielle importante.

À noter toutefois deux limitations à la portée de cette avancée :

- il s'agissait d'un domaine dans lequel l'UE dispose d'une compétence exclusive (qualification des stupéfiants) ;
- il existait sur ce point précis une décision formelle du Conseil sur une position à prendre au nom de l'UE.

Quoiqu'il en soit, cet arrêt constitue une « pique de rappel » à l'intention des États membres en leur rappelant leur obligation générale d'unité et de solidarité au-delà de la sphère communautaire et en particulier au sein des grandes enceintes internationales telles que l'ONU.

Toutefois, son application par les États membres à des domaines de caractère diplomatique et politique (où la compétence de l'UE demeure partagée avec celle des États membres) reste, elle, fort problématique. En conséquence, comme le déclare la Cour, leur attitude "porte préjudice à l'efficacité de l'action internationale de l'Union ainsi qu'à la crédibilité et à la réputation de cette dernière sur la scène internationale". Situation amplement documentée lors de récents débats aux Nations-Unies.¹⁴

¹⁴ voir par exemple :

<https://www.lesamisdutraitedelisbonne.com/post/l-ue-invisible-aux-nations-unies> ;

<https://www.lesamisdutraitedelisbonne.com/post/à-l-onu-l-ue-n-existe-pas> ;

<https://www.lesamisdutraitedelisbonne.com/post/2018/09/29/-aux-nations-unies-nous-sommes-ridicules>

Vers une Europe fédérale ?

Le fédéralisme, une option possible et nécessaire

Michel Caillouët

Ancien ambassadeur de l'UE à Bangkok et New Delhi,

Membre du conseil d'administration de l'UEF France

Article publié dans la revue de l'AIACE, l'association des anciens fonctionnaires des communautés européennes

Dans un contexte international profondément bouleversé – guerre en Europe, rivalités de puissances, incertitudes stratégiques – l'Union européenne apparaît confrontée à ses propres limites institutionnelles. Face à ces défis, certains plaident pour un approfondissement de l'intégration européenne. Le fédéralisme pourrait-il constituer l'une des réponses permettant à l'Europe d'agir plus efficacement ?

L'Europe face à un environnement international plus instable

L'Union européenne en 2026 – et l'Europe plus largement – sont confrontées à une série de défis majeurs. Nous assistons d'abord à un bouleversement profond de l'ordre international. Sur de multiples fronts, les règles qui structuraient les relations entre États depuis plusieurs décennies sont remises en cause. Le droit international lui-même est de plus en plus ignoré ou contourné par un nombre croissant d'acteurs. Même la première puissance mondiale, les États-Unis, contribue aujourd'hui à entretenir un climat d'incertitude stratégique et de rivalités qui apparaît désormais au grand jour. À cette évolution s'ajoute l'invasion de l'Ukraine par la Russie, qui a brutalement rappelé que la guerre pouvait à nouveau frapper le continent européen et que notre modèle démocratique restait exposé à des menaces directes.

Ces défis immédiats s'accompagnent d'enjeux de moyen terme, souvent moins visibles dans le débat public mais tout aussi déterminants : la compétition technologique et industrielle mondiale, qui s'intensifie entre grandes puissances, ainsi que les défis climatiques et environnementaux auxquels nos sociétés devront faire face. Cette accumulation de tensions et de mutations est profondément préoccupante. Elle intervient à un moment où les structures institutionnelles de l'Union européenne montrent leurs limites.

Il est probable que l'Union européenne ait aujourd'hui atteint les limites du système institutionnel qui a permis sa construction. Cette situation nourrit progressivement une perte de crédibilité de l'Union européenne auprès d'une partie de l'opinion publique, au bénéfice des mouvements populistes et souverainistes.

Les limites institutionnelles de l'Union européenne

Plusieurs facteurs expliquent cette fragilité. L'organisation institutionnelle de l'Union reste encore difficile à comprendre pour les citoyens. Surtout, la prédominance d'un système intergouvernemental – et notamment la règle de l'unanimité dans plusieurs domaines essentiels – ralentit considérablement la prise de décision. Cette inertie réduit de manière préoccupante notre capacité d'action collective. Il faut le reconnaître lucidement : face à l'ampleur des défis actuels, l'Europe n'est pas encore pleinement à la hauteur des enjeux. Dans ce contexte, l'idée d'une évolution vers davantage de fédéralisme apparaît de plus en plus comme une réponse crédible – et peut-être nécessaire.

Le fédéralisme est un système d'organisation politique dans lequel les compétences constitutionnelles – législatives,

juridictionnelles et administratives – sont partagées entre un niveau fédéral et les entités qui le composent. Il ne s'agit donc pas d'un système centralisé, mais d'un mode de gouvernance fondé sur la coopération et la répartition des responsabilités. Ce modèle n'a rien d'exceptionnel dans le monde contemporain. Plus de 25 % de la population mondiale vit aujourd'hui dans des systèmes fédéraux, souvent avec la satisfaction des citoyens. C'est le cas notamment de la Belgique, de la Suisse, de l'Allemagne, de l'Australie, des États-Unis, du Canada, du Brésil, de l'Argentine, du Nigéria, de l'Inde ou encore du Mexique.

L'Union européenne elle-même a déjà développé, depuis les années 1950, plusieurs politiques d'inspiration fédérale : l'euro, la Cour de justice de l'Union européenne, la politique commerciale commune ou encore le marché unique. Ces réalisations montrent que l'intégration européenne peut produire des instruments puissants lorsque les États acceptent de partager certaines compétences.

Le fédéralisme : une piste pour renforcer l'action européenne

De nombreuses voix estiment aujourd'hui qu'il faudrait aller plus loin. Les prises de position récentes de Mario Draghi, appelant à un « fédéralisme pragmatique » destiné à renforcer les éléments fédéraux déjà existants dans l'Union, s'inscrivent clairement dans cette perspective.

Depuis près de huit décennies, certaines organisations militent précisément dans ce sens. L'Union des fédéralistes européens, créée en décembre 1946, et le Mouvement Européen, fondé en 1948 lors du Congrès de La Haye, ont inscrit dans leurs statuts l'objectif d'une fédération européenne comme horizon politique. Par leur engagement constant, ces mouvements ont contribué à plusieurs avancées importantes de la construction européenne, notamment l'élection du Parlement européen au suffrage universel, le programme Erasmus ou encore la création de l'euro. Aujourd'hui, ils militent activement pour une évolution des traités et pour l'abolition de la règle de l'unanimité dans certains domaines clés.

Ils s'attachent également à promouvoir les valeurs européennes qui se sont progressivement affirmées au cours des dernières décennies, notamment à travers la Convention européenne des droits de l'homme puis la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, dont le 25^e anniversaire a été célébré à Nice en décembre 2025. À cette occasion, plusieurs associations européennes ont publié une déclaration solennelle destinée à rappeler l'importance de ces principes pour l'avenir de l'Europe. Les réflexions sur l'avenir institutionnel de l'Union se poursuivent également dans les milieux académiques et intellectuels. Le Conseil scientifique de l'Union des fédéralistes européens, composé d'une trentaine de personnalités issues du monde universitaire et de la recherche, contribue activement à ce débat par ses travaux et publications, notamment à travers la maison d'édition Presse fédéraliste et sa revue trimestrielle.

Ainsi, en juin 2024, ce Conseil scientifique publiait dans le journal *Libération* une tribune intitulée : « Reprendre notre destin en main passe par le fédéralisme européen ». Les auteurs y rappelaient que ceux qui rejettent toute avancée fédéraliste au nom de la souveraineté des peuples confondent souvent fédéralisme et centralisation jacobine. Selon eux, un véritable gouvernement européen serait au contraire nécessaire pour répondre efficacement aux défis contemporains, notamment dans le domaine de la défense.

Quelques mois plus tard, le 6 novembre 2025, à la suite de l'élection de Donald Trump et dans un contexte d'incertitudes croissantes quant à l'engagement international des États-Unis, ce même Conseil scientifique publiait une nouvelle tribune dans *Le Monde* : « Face à la réélection de Donald Trump, l'Union européenne doit prendre son destin en main ». Les auteurs y soulignaient que l'Europe se trouvait « au pied du mur » et devait se préparer à des évolutions potentiellement alarmantes. Ils appelaient notamment à accélérer l'intégration économique et technologique afin de renforcer la compétitivité des entreprises européennes, à consolider la sécurité militaire collective face à la double menace de l'impérialisme russe et d'un possible retrait américain, et à défendre plus fermement les valeurs démocratiques, sociales et environnementales de l'Union.

Ils concluaient que seul un approfondissement de l'intégration européenne permettrait de préserver la sécurité et l'autonomie stratégique du continent dans un monde de plus en plus instable. Dans le prolongement de ces réflexions, une nouvelle initiative voyait le jour en décembre 2025. Sous l'impulsion de Domenec Ruiz Devesa, président de l'Union des fédéralistes européens, d'Olivier Védrine de l'Association Jean Monnet et de plusieurs membres du Conseil scientifique de l'UEF – parmi lesquels Dominique Méda, Céline Spector, Olivier Costa, Gaëlle Marti ou Yann Moulier-Boutang – une tribune intitulée « Le temps est venu pour une Déclaration d'indépendance de l'Union européenne » était publiée simultanément dans cinq grands journaux européens, dont *Le Monde*. Ce texte, soutenu notamment par l'UEF, le Mouvement Européen, le groupe Spinelli du Parlement européen, les Jeunes Européens et Civico Europ, était signé

par de nombreuses personnalités telles que Jacques Attali, Daniel Cohn-Bendit, Pascal Lamy, Enrico Letta, Guy Verhofstadt, Enrique Barón Crespo ou Sandro Gozi.

La tribune mettait en lumière l'état géopolitique qui se resserre progressivement autour de l'Union européenne, la remise en cause croissante du multilatéralisme par certaines puissances autoritaires et l'incapacité structurelle de l'Union à agir efficacement tant que la règle de l'unanimité et la logique intergouvernementale continuent de dominer ses institutions. Les signataires rappelaient notamment que la sécurité, la prospérité et la démocratie européennes ne pouvaient plus dépendre de la seule volonté, par nature changeante, des États-Unis. L'autonomie stratégique de l'Europe ne constitue plus une simple option : elle devient une nécessité.

L'Union doit être en mesure d'agir de manière indépendante, d'assumer la responsabilité de sa propre défense et de défendre ses intérêts et ses valeurs sur la scène internationale avec crédibilité.

Une réflexion qui appelle désormais des décisions

Ces prises de position constituent, de manière claire, un appel à renforcer l'intégration européenne et à envisager sérieusement une évolution vers davantage de fédéralisme. Plus largement, elles invitent les citoyens européens à prendre conscience du risque d'un décrochage stratégique durable de l'Europe si aucune évolution institutionnelle significative n'est engagée.

Le débat sur l'avenir politique de l'Union européenne ne fait donc que commencer. Il appelle désormais un travail approfondi de réflexion et de proposition au sein des institutions européennes, des États membres et de la société civile.

L'enjeu est désormais clair : engager, dans nos institutions européennes comme dans le débat public, le travail nécessaire pour doter l'Union des instruments politiques capables de répondre aux défis du XXI^e siècle. Car c'est bien de cette capacité à faire évoluer notre projet commun que dépendra largement la place de l'Europe dans le monde de demain.

Mario Draghi pose le « fédéralisme pragmatique » sur la table et ouvre un débat nécessaire

Bureau de l'UEF France

Publié le 4 novembre 2025 par Le Taurillon, avec leur aimable autorisation

Mario Draghi, l'ancien président de la Banque centrale européenne qui a sauvé l'Euro et auteur d'un rapport éponyme en 2024 sur la compétitivité, a prononcé [un discours le 24 octobre 2025, à Oviedo](#). Il indique notamment que face aux nouveaux défis qui mettent à mal les racines de la construction européenne, et face aux blocages de certains, il faut passer à un mode d'intégration graduel qu'il qualifie de « fédéralisme pragmatique ».

L'UEF-France **salue la démarche de Mario Draghi, qui n'a de cesse de porter et d'alimenter le débat nécessaire sur l'architecture institutionnelle de l'Europe**. Si depuis plusieurs semaines, les déclarations politiques favorables au fédéralisme émergent timidement, il est important de permettre au débat sur cette question de se dérouler sur des bases claires et cohérentes. En parlant ouvertement de fédéralisme, Mario Draghi a le mérite de mettre sur la table cette option (en tout cas le mot) comme une alternative crédible au manque de vision actuel.

Mario Draghi part d'un constat que nous partageons, sur la nécessité de renforcer la légitimité démocratique de certaines décisions pour les rendre réellement européennes, notamment en matière de défense. De plus, il pointe, avec raison, les difficultés politiques actuelles pour avancer d'un coup vers une Fédération européenne. Il propose d'organiser des "coalitions de volontaires" par thématique ouvrant ainsi la perspective soit d'une Europe à la carte, soit d'une intégration différenciée.

Cependant, sa proposition de "fédéralisme pragmatique" n'est, en réalité, qu'un nouveau fonctionnalisme (ou gradualisme constitutionnel) pour contourner tant bien que mal 27 raisons d'État et leur cortège de véto. Son discours est donc un

énième *Discours de l'horloge* [le discours prononcé par Robert Schuman le 9 mai 1950 proposant la mise en place de la Communauté européenne du charbon et de l'acier] qui, s'il permet des réalisations concrètes ne mène pas mécaniquement au fédéralisme politique

Le fédéralisme, une exigence démocratique et une approche systémique

Mario Draghi oublie, au fil de son discours, **l'exigence démocratique** du fédéralisme. En proposant une "coalition des volontaires" sur chacun des aspects qui nécessitent une européanisation, il contourne, certes, la difficile unanimité qu'exigent les Traités européens. Pour autant, il ne propose en rien des institutions communes telles que la Commission européenne ou le Parlement européen, qui permettent d'équilibrer le pouvoir des États (qui s'exprime au travers du Conseil de l'Union européenne et du Conseil européen), de représenter un intérêt général européen et une volonté politique venant directement des citoyens et des citoyennes. Revenir à un fonctionnement où chaque secteur d'action serait régi par une "coalition d'États volontaires" ruinerait le peu de

démocratie issue de l'expression des citoyennes et des citoyens européens.

Par ailleurs, en proposant une intégration uniquement sectorielle, c'est-à-dire au coup par coup en fonction des sujets et des opportunités, Mario Draghi oublie la **dimension systémique** du fédéralisme qui propose une architecture globale et cohérente, destinée à trouver un équilibre des pouvoirs et des niveaux de prise de décision, garantissant ainsi une indispensable lisibilité démocratique. Ce faisant, Mario Draghi se fonde dans l'approche fonctionnaliste qui régit à l'intégration européenne depuis près de 80 ans : une intégration par à-coups, en fonction de l'opportunité, où l'on se glisse souvent dans un trou de souris en parvenant à un compromis au milieu de la nuit, laissant de côté la démocratie et ne résolvant que partiellement les problèmes, ce qui ne manque jamais de provoquer, tôt ou tard, de nouvelles crises. C'est ce que l'on a observé avec l'Euro, où sans union budgétaire et fiscale, la zone Euro a été confrontée à une crise de confiance des créanciers des États passant à deux doigts de faire exploser la monnaie commune. Sans le « quoi qu'il en coûte » de Mario Draghi, alors Président de la Banque centrale européenne, la confiance n'aurait peut-être pas pu être restaurée. Et cela, Mario Draghi le sait.

Mario Draghi oublie la dimension systémique du fédéralisme qui propose une architecture globale et cohérente, destinée à trouver un équilibre des pouvoirs et des niveaux de prise de décision, garantissant ainsi une indispensable lisibilité démocratique

Le fédéralisme est par essence pragmatique

Le fédéralisme, depuis la Convention de Philadelphie de 1787, dans tous les pays où il a été mis en place est, de fait, le fruit d'une approche pragmatique. Il n'y a donc pas besoin de ce pléonasme pour parler du fédéralisme. Aux États-Unis, face à la nécessité de s'unir et à la volonté des 13 anciennes colonies de conserver leurs identités et leurs spécificités, le fédéralisme apporte une réponse et un équilibre permettant d'être à la fois un et plusieurs. De même, en Belgique ou au Canada, le fédéralisme demeure le compromis trouvé à un moment donné pour répondre aux attentes et aux revendications culturelles d'une partie de la population. En Allemagne, le fédéralisme se trouve être la solution considérée comme la plus pragmatique pour construire un système institutionnel moderne, garant de la démocratie par un équilibre fait de contre-pouvoirs entre les institutions, les Länders et l'État fédéral.

Ouvrir le débat sur la stratégie de changement

En parlant de “fédéralisme pragmatique”, Mario Draghi ne questionne pas le but énoncé déjà par Robert Schumann le 9 mai 1950, la Fédération européenne, il questionne la stratégie pour l’atteindre. Vingt ans après le rejet du traité constitutionnel, il prend acte des blocages actuels et du contexte d’arrivée au pouvoir de l’extrême-droite nationaliste dans plusieurs États membres. Sa proposition est donc, dans la plus pure veine fonctionnaliste, de mettre en place des coopérations thématiques.

L’UEF réaffirme que la mise en place du fédéralisme au niveau européen, qu’on le qualifie de pragmatique ou

non, nécessitera, à court ou moyen terme, un changement des traités actuels qui, non seulement nous enferment dans l’unanimité comme le dénonce Mario Draghi, mais ne donnent ni les moyens ni les compétences à l’Union européenne pour porter protégée efficacement ses États membres et sa population.

Si le discours de Mario Draghi a le mérite de mettre le “F word” sur la table, il doit être réaxé afin de permettre un débat sur l’avenir institutionnel de l’Europe fait de nuance, de méthode et de clarté. C’est aux dirigeants et aux citoyens européens de s’emparer maintenant de cette proposition pour se donner, enfin, les moyens de répondre efficacement aux défis actuels.

Unis derrière Draghi, tout simplement !

Henri Lastenouse

Publié par Sauvons l’Europe, le 11 février 2026, avec leur aimable autorisation

L’Europe, ses nations et ses dirigeants sont-ils condamnés à répéter les mêmes erreurs à travers le temps et l’Histoire, faisant par la même occasion de Sisyphe l’incarnation ultime de l’action politique ? Anticiper, innover, fédérer pour conjurer l’antagonisme de nations aigries, voilà pourtant l’ADN et la vocation même du projet européen. Un mantra inlassablement répété par les pères fondateurs de l’Europe, témoins du suicide des nations européennes, puis ensuite, par des successeurs incarnant à leur tour l’intérêt européen et « l’union qui fait la force ».

Aujourd’hui, l’ancien président de la Banque centrale européenne (BCE) sauveur de l’Euro en 2012, Mario Draghi s’inscrit parfaitement dans cette tradition. C’est tout le paradoxe : l’économiste italien de 78 ans et son rapport sont sur les toutes lèvres, mais les résultats concrets se font rares, à l’heure même, où les mots urgence et souveraineté s’imposent tout en haut de l’agenda européen.

Une proposition : oser le fédéralisme pragmatique

À un tel point que demain, jeudi 12 février, le président du Conseil européen a convié l’ensemble des chefs d’État et de gouvernement pour une « retraite » informelle afin de tenter de tracer une « feuille de route » sur la manière de réaliser au moins certaines des recommandations du rapport Draghi.

Draghi et Letta seront présents. Le premier a même ouvert les hostilités lors d’une intervention à l’Université de Louvain, où il s’est vu récemment décerner un doctorat honoris causa. Face à la disparition du monde rêvé par Francis Fukuyama, Il suggère une « approche différente », celle d’un « fédéralisme pragmatique ».

Cette proposition de fédéralisme pragmatique, qui n’est pas sans rappeler « les solidarités de fait » chères à Jean Monnet, permettrait ainsi de combler « le vide européen » face aux offensives des nouveaux fauves russe, américain et chinois. Le tout, sans subordonner personne. Les États membres adhérant volontairement, la porte restant ouverte aux autres, à l’exception des saboteurs de l’objectif commun, soit une forme de coopération renforcée XXL.

L’Europe doit urgemment défendre ses intérêts

Publiquement applaudit, Mario Draghi sera-t-il suivi lors des débats de demain lorsque se posera la question centrale : « Rester simplement un grand marché, soumis aux priorités d’autrui, ou accomplir les étapes nécessaires pour devenir une puissance ». Peu de dirigeants européens défendent aujourd’hui une Europe fédérale, pourtant implicite dans l’intitulé du traité de Rome de 1957 : « Pour une union toujours plus étroite ».

Pourtant, la vraie question n’est-elle pas ailleurs, bien plus directe et simple : que personne n’assume d’assumer au grand jour. Le véritable défi n’est-il pas de mettre Mario Draghi en situation d’agir et d’exécuter son programme ?

La première étape d’un « fédéralisme pragmatique » n’est-elle pas déjà d’opérer une sortie par le haut d’Ursula von der Leyen ? Voilà l’urgence, point trop de débats constitutionnels ! Car comme aime à rappeler l’ancien président de la BCE : « Une Europe incapable de défendre ses intérêts ne pourra pas préserver longtemps ses valeurs. »

Anticiper, innover, fédérer pour conjurer l'antagonisme de nations aigries, voilà l'ADN et la vocation même du projet européen. Un mantra inlassablement répété par les pères fondateurs de l'Europe, témoins du suicide des nations européennes, puis par des successeurs incarnant à leur tour l'intérêt européen et « l'union qui fait la force ». Aujourd'hui, le projet de l'ancien président de la Banque centrale européenne, sauveur de l'euro en 2012, Mario Draghi, s'inscrit parfaitement dans cette tradition.

Si ce dernier joue le rôle de Cassandre de l'Europe en annonçant les catastrophes à venir, il est aussi capable de proposer une voie possible pour les éviter. Le rapport de l'économiste italien de 78 ans visant à renforcer la compétitivité de l'Europe, publié en 2024, avait fait sensation. Il anticipait le décrochage économique et technologique de l'Europe, tout en alignant une série de recommandations pour éviter le naufrage. Il fut salué et approuvé, mais, deux ans plus tard, moins de 10 % de ses recommandations ont été suivies d'effet ! Quand bien même les mots urgence et souveraineté s'imposent tout en haut de l'agenda européen.

À tel point que le président du Conseil européen, António Costa, a convié l'ensemble des chefs d'État et de gouvernement à une « retraite » informelle ce jeudi 12 février afin de tenter de tracer une « feuille de route » suite au rapport Draghi. Ce faisant, il interroge notamment ses pairs : « Comment répondre au mieux à la coercition économique et réduire les dépendances économiques [...] ? Quelles opportunités ce contexte difficile offre-t-il pour renforcer l'autonomie stratégique de l'Europe ? »

Coincidence, Draghi, lors d'une intervention à l'Université de Louvain, où il s'est vu récemment décerner un doctorat *honoris causa*, a remis une pièce dans la machine. Partant du constat que l'ancien ordre mondial sur lequel se sont construites la prospérité et la paix en Europe est « défunt », il appelle les Européens à explorer une « approche différente », celle d'un « fédéralisme pragmatique ». En effet, l'Europe a la taille, la richesse, la culture politique et des institutions qui lui

permettent de devenir une « vraie puissance ». Mais « la puissance exige que l'Europe passe de la confédération à la fédération. Là où l'Europe s'est fédérée (commerce, concurrence, marché unique, politique monétaire), nous sommes respectés en tant que puissance et négociés comme un seul acteur », a rappelé l'ancien banquier central. Par contre, « là où nous ne l'avons pas fait (défense, politique industrielle, affaires étrangères), nous sommes traités comme un ensemble disparate d'États de taille moyenne, à diviser et à traiter en conséquence ».

Cette proposition de fédéralisme pragmatique, qui n'est pas sans rappeler les « solidarités de fait » chères à Jean Monnet, permettrait ainsi de combler le vide européen face aux offensives des nouveaux prédateurs russe, américain et chinois. Le tout sans subordonner personne. Les États membres adhèreraient volontairement, la porte restant ouverte aux autres, à l'exception des saboteurs. « Nous n'avons pas à sacrifier nos valeurs pour atteindre la puissance », a également rappelé Mario Draghi. Mais encore faut-il l'assumer ! C'est se donner les moyens de défendre ses intérêts et son modèle de société. Ainsi, sur la question du Groenland, en restant unis face à une menace directe, les Européens ont découvert une solidarité que l'on imaginait hors de portée. « La détermination partagée a résonné dans l'opinion publique comme aucun communiqué de sommet n'aurait pu le faire », a encore martelé Draghi.

Publiquement applaudi, sera-t-il suivi alors qu'il pose une alternative : « Rester simplement un grand marché, soumis aux priorités d'autrui, ou accomplir les étapes nécessaires pour devenir une puissance » ? Peu nombreux sont les dirigeants européens qui défendent aujourd'hui une Europe fédérale, pourtant implicite dans l'intitulé du traité de Rome de 1957 : « Pour une union toujours plus étroite ». Peut-être faut-il leur rappeler que même deux « ténors de la nation » comme Charles de Gaulle et Winston Churchill avaient su accepter l'idée d'une fédération franco-anglaise, nécessité faisant loi, en juin 1940. S'il était sans doute trop tard à l'époque, ne laissons pas aujourd'hui l'histoire se répéter à nouveau car, pronostique Mario Draghi, « une Europe incapable de défendre ses intérêts ne pourra pas préserver longtemps ses valeurs ».

« Le tabou nucléaire s'érode, et la France porte une part de responsabilité »

Patrice Bouveret

Directeur de l'Observatoire des armements, responsable de la revue « Damoclès » et co-porte-parole d'ICAN France, la branche française de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, une organisation lauréate du prix Nobel de la paix en 2017

Jean-Marie Collin

Directeur d'ICAN France

Tribune publiée par Le Monde, le 28 février 2026,

accessible sur leur site : https://www.lemonde.fr/idees/article/2026/02/28/le-tabou-nucleaire-s-erode-et-la-france-porte-une-part-de-responsabilite_6668708_3232.html?search-type=classic&ise_click_rank=2

L'hypothèse de l'usage du nucléaire comme gage de sécurité de l'Europe face aux menaces russes et au désengagement américain a « ouvert une boîte de Pandore », s'alarment, dans une tribune au *Monde*, Patrice Bouveret et Jean-Marie Collin, spécialistes du désarmement nucléaire, qui appellent à un débat démocratique sur le sujet.

Pendant des décennies, la prudence du langage contribuait à maintenir le tabou sur l'arme nucléaire, capable d'anéantir des populations entières. Cette arme imposait une retenue absolue. Aujourd'hui, le verrou se fissure. Ce mouvement concerne l'ensemble des pays. En France, il se manifeste par la promotion de ses armes nucléaires comme garantie de sécurité pour l'Europe. L'idée s'installe qu'elles seraient un instrument normal de la politique de sécurité.

La peur atomique, la course aux arsenaux et la crise de Cuba ont, paradoxalement, engendré une réponse constructive : l'édification de normes du droit international pour stigmatiser l'arme nucléaire dans la perspective de son abolition. D'abord, le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), à la fin des années 1960, qui organise la limitation de la dissémination et inscrit le désarmement comme horizon. Ensuite, le traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en 1996, qui s'attaque au perfectionnement des arsenaux en proscrivant toute explosion. Enfin, le traité sur l'interdiction des armes nucléaires, entré en vigueur le 22 janvier 2021, qui met en place un cadre institutionnel pour permettre l'élimination de ces armes de destruction massive.

La mobilisation citoyenne contre les conséquences humanitaires, celle des scientifiques, notamment autour du concept d'hiver nucléaire, ont contribué à installer ce que la politologue Nina Tannenwald a nommé le « tabou nucléaire », rendant leur emploi impensable, conduisant les dirigeants des cinq puissances permanentes du Conseil de sécurité [des Nations unies] à déclarer, en 2022, qu'« une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée ».

« Indignation morale généralisée »

Lors de la remise du prix Nobel de la paix 2024 à Nihon Hidankyo, organisation représentant les survivants des bombardements de Hiroshima et de Nagasaki, Jorgen Watne Frydnes, président du comité Nobel norvégien, a rappelé que le tabou nucléaire repose sur « une indignation morale généralisée face à la perspective d'utiliser des armes nucléaires et par une peur commune du gouffre qui attend l'humanité si

cette norme est violée ». Pourtant, il s'érode aujourd'hui, et la France porte une part de responsabilité.

Le tournant remonte au [discours du président Macron à la Sorbonne, en 2017](#), appelant l'Europe à développer une « culture stratégique commune ». Cette orientation s'est traduite par l'ouverture des exercices nucléaires à des partenaires européens et, désormais, par l'hypothèse d'une extension de la dissuasion française.

Menaces nucléaires russes et déclarations à l'emporte-pièce de Trump aidant, l'arme nucléaire est entrée dans le langage courant comme gage de la sécurité de l'Europe. La banalisation s'est opérée, non par un basculement brutal, mais par l'accumulation de déclarations et de scénarios qui rendent progressivement acceptable ce qui devrait rester impossible.

Menaces nucléaires russes et déclarations à l'emporte-pièce de Trump aidant, l'arme nucléaire est entrée dans le langage courant comme gage de la sécurité de l'Europe. La banalisation s'est opérée, non par un basculement brutal, mais par l'accumulation de déclarations et de scénarios qui rendent progressivement acceptable ce qui devrait rester impossible.

Lire aussi l'enquête | Article réservé à nos abonnés [La nouvelle jeunesse de la dissuasion nucléaire](#)

La France a ainsi ouvert une boîte de Pandore dont nous commençons aujourd'hui à en mesurer les effets. Que ce soit en Belgique, en Pologne, en Scandinavie, en Allemagne ou en Italie, responsables politiques, experts et médias évoquent ouvertement le stationnement, ou même l'acquisition d'armes nucléaires. Même des dirigeants d'entreprise, à l'image de René Obermann, président d'Airbus, lors de la Conférence de Berlin sur la sécurité, le 19 novembre 2025, appellent à des programmes européens d'armes nucléaires tactiques. Le glissement est révélateur.

Une « alliance nucléaire européenne », quelle qu'en soit la forme, exigera des années de négociations, d'ajustements doctrinaux et d'investissements considérables pour être concrètes. Sans oublier qu'elle nécessite la construction d'une confiance politique loin d'être acquise et qu'elle implique de

plus le fait d'accepter de sacrifier, par exemple, Lyon pour Stockholm. Cette alliance ne répond en rien à l'urgence sécuritaire invoquée pour la justifier.

Le pari de la maîtrise

Surtout, la dissuasion repose sur une construction théorique – non vérifiable – fondée sur l'hypothèse d'une rationalité permanente des acteurs, sur un pari de maîtrise et sur l'absence d'erreur humaine. Elle ne garantit en rien la sécurité, comme le montrent de nombreux exemples historiques. En revanche, la promotion de ces armes produit un effet bien réel : elle fragilise les normes du droit international, qui ont créé de la sécurité, et elle banalise l'idée même de leur utilisation.

De plus, comment les diplomatie française et européenne pourront-elles défendre de manière crédible la non-prolifération lors de la prochaine conférence d'examen du TNP, du 27 avril au 22 mai, tout en soulignant l'importance accrue des armes nucléaires pour leur propre sécurité ? Cette trajectoire, prônée par le président, va renforcer la

décrédibilisation du TNP et, d'une manière plus générale, affecter l'ensemble du droit international, dont les traités qui encadrent les armes de destruction massive.

D'autres questions se posent : le président Macron envisage-t-il d'augmenter l'arsenal nucléaire ? Comment critiquer la Russie lorsqu'elle adopte une posture proliférante en installant des armes nucléaires en Biélorussie ? Et si, demain, une autre puissance nucléaire faisait de même, sur quelle base la France pourrait-elle légitimement la condamner ?

Si l'objectif est une sécurité nucléaire affranchie de toute norme internationale, alors la France s'engage clairement sur cette voie. Mais, dans un Etat qui se veut démocratique et responsable, un tel basculement ne peut se faire en silence. Il doit être débattu publiquement et non discuté entre un président et quelques conseillers. Les citoyens, les citoyennes et la représentation nationale doivent être pleinement conscients des conséquences de la nouvelle réalité que va impliquer cette insécurité nucléaire massive.

Iran : « Cette guerre est illégale, illégitime, inefficace et dangereuse », par Dominique de Villepin

Dominique de Villepin

Ancien Premier ministre, ancien ministre des Affaires étrangères

Publié le 03 mars 2026 par *Libération*

Pour l'ancien Premier ministre, qui avait dit non à la guerre en Irak en 2003 à la tribune de l'ONU, l'intervention militaire américano-israélienne produit une multiplication des risques sécuritaires partout dans le monde et l'enjeu pour la France est de reconstruire sa capacité d'action et d'initiative.

La guerre de choix déclenchée par les Etats-Unis et Israël en Iran fait partie des seuils successifs franchis dans les dernières années qui nous rapprochent d'un monde brutal d'affrontements impériaux. Nous entrons dans [une phase de guerre régionale](#), au sens plein, et cette guerre prend déjà la forme d'une guerre impériale, parce qu'elle est conduite sous l'idée qu'un ordre peut être imposé par la force, corrigé en permanence par la force, maintenu par la force. Elle franchit plusieurs points de non-retour : celui du droit international, celui de la diplomatie, en rompant des négociations en cours, celui de l'élimination extrajudiciaire assumée, que seules les dictatures avaient pratiquée à ce jour comme moyen politique acceptable.

Ici, l'illusion de la défense d'un peuple opprimé et massacré est mise au service de [la domination à tout prix des Etats-Unis](#) et de la sécurité à tout prix d'Israël. Qui peut croire un instant que Donald Trump et Benyamin Nétanyahou ont pour objectif principal l'avènement de la démocratie ? Signe de leur désintérêt, ils envoient le peuple iranien se faire massacrer par le régime, faute d'être prêts à envoyer des troupes au sol, seul moyen de renverser le régime. Sans oublier que jamais dans l'histoire une guerre destinée à instaurer la démocratie n'y est parvenue dans un pays de taille même moyenne. On veut nous imposer l'idée que cette guerre est illégale, certes, mais légitime. Je défends l'idée qu'elle est illégale, illégitime, inefficace et de plus dangereuse pour nous. La fin ne justifie pas les moyens ; au contraire, les moyens entachent la fin. Comment accepter le

principe d'une guerre où ce sont toujours les autres qui paient : le peuple iranien d'abord, mais aussi les peuples voisins, et bientôt nos propres concitoyens à travers [les chocs économiques et sécuritaires](#) ?

Cette guerre est un piège pour les démocraties, parce qu'elle prétend se faire au nom de la démocratie, mais se mène en vérité au service des empires. Personne ne regrettera [Ali](#)

Il n'y a pas de démocratie sans droit. Or toute cette guerre non seulement est contraire au droit international, mais est même menée contre le droit international. Comment ne pas mesurer l'absurdité des arguments des nouveaux bien-pensants qui disent que, puisqu'il y a des violations du droit international, le droit international n'existe plus ?

[Khamenei](#). Le régime iranien a opprimé son peuple pendant des décennies, réprimé, emprisonné, exécuté. Il a nourri la déstabilisation régionale par une politique de proxys et de projection, contribuant à enchaîner les sociétés du Moyen-Orient à la violence et à la peur. Mais ce que produit l'intervention militaire américano-israélienne, c'est une multiplication des risques sécuritaires : une violence accrue d'un régime aux abois, une diffusion de la violence par des milices, soit pro-gouvernementales, soit d'opposition, soit séparatistes – l'Iran est une mosaïque de peuples complexe – ou encore une dissémination de la violence terroriste dans la région et dans le monde. Une démocratie embrigadée ne

saurait prendre racine dans un peuple farouchement indépendant.

Il n'y a pas de démocratie sans décision collective

Il n'y a pas de démocratie sans droit. Or toute cette guerre non seulement est contraire au droit international, mais est même menée contre le droit international. Comment ne pas mesurer l'absurdité des arguments des nouveaux bien-pensants qui disent que, puisqu'il y a des violations du droit international, le droit international n'existe plus ? Parce que des meurtres sont commis, le droit cesserait de s'appliquer ? Mais, en réalité, le droit est pour Donald Trump un signe de faiblesse et il ne respecte que la force. Faut-il rappeler que les Etats-Unis sanctionnent des juges de la Cour pénale internationale, y compris français ? Lorsque la règle recule, notre propre sécurité devient plus fragile. La règle n'est pas un luxe, elle protège les peuples, et c'est pourquoi elle protège aussi notre sécurité. Le droit international n'est pas une coquetterie, encore moins un héritage encombrant, c'est notre premier rempart. C'est ce qui empêche que le «deux poids, deux mesures» généralisé, la loi du plus fort, finissent par s'appliquer au Groenland, à l'Europe de l'Est ou même à l'intégrité du territoire français un jour.

C'est même un piège existentiel pour l'Europe et pour la France, car c'est un appel puissant à leur soumission. [...] Aucune condamnation de la violation du droit international. Kaja Kallas, la vice-présidente de la Commission, n'évoque même pas de bombardements dans son communiqué.

Il n'y a pas de démocratie sans décision collective. Pas davantage d'alliance. Or les Européens semblent n'avoir été ni prévenus, ni associés aux démarches qui ont conduit à la guerre, de même qu'ils sont mis à l'écart de la soi-disant paix en Ukraine. Nous endossons une dérive sur laquelle nous n'avons aucune prise.

Il n'y a pas de démocratie sans une opinion éclairée par la raison. Or cette guerre est une tentation pour les médias car elle offre des mots tout faits pour les journaux, comme cette guerre «préventive» dont on se demande bien ce qu'elle pouvait prévenir. Elle offre des images et on sait depuis la première guerre du Golfe que la guerre des missiles est télégénique et captive l'attention de son public. Elle offre, comme toujours, l'illusion des solutions simples à des problèmes compliqués.

Il n'y a pas de démocratie sans souveraineté nationale. La Charte des Nations unies est et reste inviolable, un point c'est tout.

Nous voyons ainsi se dessiner l'hubris impériale sous ses deux formes. Du côté américain, l'aspiration à la domination par la puissance, la tentation de substituer la contrainte à la procédure, de remplacer le cadre par la décision unilatérale. Du côté israélien, une logique de sécurité qui n'est plus seulement défensive, mais qui tend vers la domination et l'écrasement, partout où c'est jugé nécessaire, en profitant de la fragmentation et des zones grises, du Sud-Liban au Sud-Syrie, du Yémen aux autres interstices où l'Etat s'efface. On ne guérit pas les empires par d'autres empires. Remplacer une domination par une domination, c'est préparer la revanche. Et la revanche, nous la payons toujours, par ricochet, sur notre sol.

Un piège existentiel pour l'Europe

C'est un piège pour ce qui reste d'ordre mondial sacrifié à la réaction en chaîne de la prolifération nucléaire, de la course aux armements et de la violation généralisée du droit. Cette guerre est un danger concret pour les Français et les Européens, car elle leur impose l'essentiel des risques de répercussions. En cas de vague migratoire comme en Syrie en 2015, en cas de crise pétrolière comme en 1973, en cas de vague terroriste comme en 1985-1986, ce ne sont pas les Etats-Unis qui seront en première ligne. C'est le peuple français. Il est donc de la responsabilité des dirigeants de mettre en œuvre une politique étrangère fondée d'abord sur la sécurité des Français.

C'est même un piège existentiel pour l'Europe et pour la France, car c'est un appel puissant à leur soumission. Des sirènes visiblement bien entendues sur le continent. Aucune condamnation de la violation du droit international. Kaja Kallas, la vice-présidente de la Commission, n'évoque même pas de bombardements dans son communiqué. Le chancelier allemand fait peser la responsabilité sur l'Iran. Le président de la République danse sur des ambiguïtés.

Il y a en Europe un grand vent de soumission. J'en veux pour preuve l'attitude d'Ursula von der Leyen à Turnberry à l'été dernier face à Donald Trump sur les droits de douane, la photo humiliante des dirigeants européens comme à l'école devant le Bureau ovale, l'envoi d'une commissaire européenne à la rencontre du farfelu «Conseil de la Paix» de Trump. J'en veux pour preuve les propos du chancelier Merz qui expliquait que si Donald Trump refusait de parler aux Européens, il pourrait toujours parler aux Allemands, pour trouver un accord.

Il y a en Europe et en France un grand temps de faiblesse. En 2003, la France avait le pouvoir de dire «non». Cela ne permettait déjà pas d'empêcher, mais cela privait de légitimité et d'unanimité. Que peut la France aujourd'hui ? A force d'avoir dit une chose et son contraire, à force de se laisser chasser de tous les terrains d'influence, de l'Afrique au Moyen-Orient ou à l'Amérique latine, à force de laisser filer les dépenses et les déficits, elle n'a aucune marge de manœuvre souveraine. C'est le résultat de dix-neuf ans de renoncements depuis la réintégration de l'Otan voulue par Nicolas Sarkozy, jusqu'à l'opération mal menée politiquement au Sahel.

J'en arrive à cette conclusion effarante pour moi. A la question : que peut aujourd'hui la France, que peut l'Europe, en Iran et au Moyen-Orient ? La réponse est «rien ou presque». Nous ne pouvons ni ne voulons peser.

Une coalition de garde-fous

J'en tire deux actions indispensables.

La première action est immédiate, c'est celle qui doit permettre d'éviter la catastrophe annoncée de cette guerre d'Iran, soulager le peuple iranien, renforcer les mécanismes de responsabilité.

D'abord, la France doit protéger ses ressortissants, sécuriser ses entreprises, anticiper les chocs économiques et énergétiques : c'est le minimum dû à nos compatriotes quand la force des autres nous expose.

Mais il va ici falloir aller au-delà et assumer notre nouvelle faiblesse et faire cause commune avec d'autres puissances affaiblies, dans le monde et au Moyen-Orient.

Une coalition en Europe pour peser sur les messages profondément déséquilibrés et inquiétants qui viennent désormais de Bruxelles.

Une coalition au Moyen-Orient avec nos alliés et partenaires, pour les protéger au mieux des frappes de représailles iraniennes visant les intérêts américains dans la région. Cette coalition politique et diplomatique de retenue doit tracer un chemin hors de la guerre par tous ceux qui ne veulent pas cette guerre, parce qu'ils ont à en payer le prix. Pas une coalition militaire, mais une coalition de garde-fous.

Une coalition aux Nations unies pour porter la voix du droit international. A défaut du Conseil de sécurité bloqué, il faut s'appuyer sur la légitimité de l'Assemblée générale de l'ONU pour rassembler une majorité politique mondiale autour d'un principe simple : stopper l'extension, protéger les civils, rétablir la règle.

La deuxième action est existentielle. Nos armées ne sont pas en mesure de mener des actions autonomes, conséquentes et de haute intensité dans la durée, ce qui nous rend dépendants de nos alliés et d'abord des Etats-Unis.

Nos réseaux de communication ne permettent pas d'assurer la souveraineté de nos données et de nos échanges et la maîtrise satellitaire risque d'arriver dans une zone critique, nous rendant là aussi dépendants de la bienveillance américaine, voire d'entreprises privées.

C'est pourquoi aujourd'hui l'enjeu est de reconstruire la capacité d'action et d'initiative de la France. Nous devons devenir plus forts à notre tour, non pour manier la force contre les autres, mais pour la mettre au service du droit et de notre sécurité.

La France, c'est la démocratie ; et c'est pour cela que les intérêts des peuples ne nous seront jamais étrangers.

La France, c'est le droit international et le multilatéralisme. C'est pourquoi nous devons porter un projet de renaissance de la diplomatie globale et de l'ONU au lieu de la déclarer morte, voire d'en faire une vieilleries dépassée par quelques responsables politiques français.

La France, c'est l'indépendance. Cela suppose de nouer un véritable pacte de souveraineté nationale pour redresser l'ensemble de nos capacités. Cela repose sur une cohésion sociale retrouvée et cela exige de retrouver la justice sociale. Cela repose sur un Etat en ordre de marche pour garantir et réguler les souverainetés essentielles des Français. Cela repose sur une ambition d'avenir fondée sur une économie compétitive, innovante et robuste.

La très incertaine « clause de défense commune » de l'Union européenne

Jean-Guy Giraud

Ancien président de l'UEF France

Publié le 16 février 2026 sur le blog Les Amis du traité de Lisbonne

« Confrontée à l'enlèvement de ses opérations militaires en Ukraine, la Russie ouvre un second front en lançant une attaque armée sur le territoire de l'Estonie. Le gouvernement estonien sollicite immédiatement et conjointement l'assistance de l'Union européenne (en vertu de l'article 42§2 du TUE) - ainsi que celle de l'OTAN (en vertu de l'article 5 du Traité). Le Président Trump refuse toute intervention militaire de l'OTAN et engage une négociation diplomatique directe avec le Président Poutine »

Une « clause de défense mutuelle » aussi vague que limitée ...

Dans un tel scénario - heureusement hypothétique - quelle serait la réaction de l'UE et/ou de ses différents Etats membres ? Plus précisément, comment serait mise en œuvre « la clause de défense mutuelle » créée par le Traité de Lisbonne et figurant depuis 2009 en tête des « dispositions concernant la politique de sécurité et de défense commune » (article 42§7) ?

La réponse simple est : on ne le sait pas. En effet, il n'existe aucune indication quant aux mesures d'application de cette clause. Le Traité se borne à déclarer que, en cas d'agression armée contre un des Etats membres de l'UE, « les autres Etats membres lui doivent aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir ». Aucune autre disposition ou même orientation n'a - à ce jour - été fournie par les Institutions sur la façon dont cette obligation d'assistance pourrait être mise en œuvre. En fait, l'article 42§7 insiste surtout sur les limites de ce devoir d'assistance. Il doit être conforme à l'article 51 de la Charte des Nations Unies (droit de légitime défense des Etats) ainsi

qu'aux engagements pris au sein de l'OTAN et il ne doit pas affecter la politique de défense de certains Etats membres (lire les Etats neutres).

... laissant chaque Etat membre libre de sa réaction

On le voit, chaque Etat membre demeure libre de la façon dont il s'acquitte de ce devoir et aucune mesure de coordination ou d'intervention commune n'est prévue. On peut certes penser que, en cas d'agression, toutes les Institutions - en premier lieu le Conseil européen - se saisiraient en toute urgence de la question, ainsi que les différentes instances de l'UE compétentes en matière de défense. Mais - en l'absence de « mode d'emploi » pré-défini de la clause de défense collective - les réactions par nature autonomes des différents Etats demeurent imprévisibles voire incertaines - somme toute peu dissuasives.

Probablement assisterait-on, dans l'urgence, à une mobilisation de certaines forces armées des Etats les plus proches et les mieux dotés (Pologne, Allemagne, voire France - éventuellement rejoints par le Royaume Uni). Mais, en l'absence de plans pré-établis et surtout - par hypothèse - sans les puissants moyens stratégiques de l'OTAN, la coordination et l'efficacité de ces forces semble problématique. Plus fondamentalement, ces Etats « volontaires » s'exposeraient individuellement à de probables rétorsions militaires de l'assaillant - elles fortement dissuasives. La situation serait sans doute différente si la réaction émanait - au nom de l'Union en tant que telle - de l'ensemble des 27 Etats membres.

Mais de bonnes résolutions ont été prises ...

Il n'est donc pas étonnant que, dans la très précaire situation stratégique actuelle à l'est de l'Europe, cette question ait été évoquée par plusieurs responsables européens lors de la récente Conférence sur la sécurité de Munich (12/14 Février 2026) et que des appels aient été lancés pour que soient (enfin !) précisées les modalités de mise en œuvre de la clause de défense mutuelle. À cette occasion :

- le Président Macron a réitéré son appel maintes fois lancé dans cette direction
- le Chancelier Mertz s'y est lui-même engagé en ces termes : « L'Europe doit également devenir un acteur politique mondial doté de sa propre politique de sécurité. En vertu de l'article 42, paragraphe 7, du Traité sur l'Union européenne, les États membres s'engagent à se porter mutuellement assistance en cas d'attaque armée. Nous devons désormais préciser comment nous pourrions organiser cela au niveau de l'Union européenne »
- la Présidente Von der Leyen a renchéri : « Les traités fondateurs de l'Union prévoient également une clause de défense mutuelle en vertu de l'article 42, paragraphe 7, qui était jusqu'à présent restée vague. Depuis le retour du président Donald Trump, des efforts sont déployés pour définir concrètement ce que recouvre la défense mutuelle européenne. »

... suivant des propositions faites par le PE en ... 2012 !

Mais c'est le Parlement européen qui - à ce jour - a présenté les propositions les plus précises :

- relance l'invitation de proposer des modalités pratiques et des lignes directrices afin d'assurer une réponse efficace lorsqu'un État membre invoque la clause de défense mutuelle, ainsi qu'une analyse du rôle des institutions de l'Union dans de telles circonstances;
- considère que l'établissement de modalités pratiques et de lignes directrices pour l'activation future de la clause de défense mutuelle demeure une priorité urgente
- demande au Conseil et aux États membres d'élaborer et d'adopter au plus vite un cadre politique qui permette d'orienter la mise en œuvre de l'article 42, paragraphe 7, du traité UE
- estime que le recours à la clause d'assistance mutuelle représente une occasion unique de jeter les bases d'une union européenne de la défense solide et durable.

C'était ... il y a presque quinze ans !¹⁵

Il reste à présent à voir si le prochain Conseil européen des 19 et 20 Mars 2026 abordera cette question - ou si l'affaire sera une fois de plus éludée et implicitement renvoyée à la libre et souveraine détermination de chaque État membre.

¹⁵ voir : https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-7-2012-0456_FR.html?redirect Voir aussi :

une étude détaillée sur l'article 47§2 TUE : https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-7-2012-0456_FR.html?redirect

De Trump à la Fédération

Joseph Preston Baratta

Historien du fédéralisme mondial et professeur émérite à la Worcester State University (MA) ancien représentant du World Federalist Movement auprès des Nations Unies
Publié en partenariat avec *The Federalist Debate* (Turin)
Traduit de l'anglais par Alexandre Marin

Quelles sont les conditions politiques pour faire progresser l'Union européenne et relancer les projets d'union mondiale ? Tout le monde semble d'accord pour dire que le contexte actuel n'est guère propice à de telles perspectives. La présidence Trump en est l'illustration la plus patente, mais les menaces envers la démocratie s'étendent dans un nombre croissant de pays dans le monde, où l'ordre démocratique décline. Le « Democracy Index » de l'hebdomadaire britannique *The Economist* montre que le nombre de régimes pleinement démocratiques est de 25, que les démocraties défaillantes sont au nombre de 46, qu'il y a 36 hybrides et 60 régimes autoritaires (les États-Unis comptant au nombre des démocraties défaillantes). Trump, au vu de son bilan, ne saurait être qualifié de dictateur. Néanmoins, il persécute ses opposants politiques, étouffe les contestations, la liberté d'expression, court-circuite le Congrès et contourne les lois pour se maintenir au pouvoir, défie les tribunaux, dénigre les minorités marginalisées, tente de contrôler l'information, les médias, les universités, déploie sur le territoire national à des fins de contrôle en déclarant l'état d'urgence sur la base de faux prétextes, instrumentalise son pouvoir à des fins personnelles et instaure un culte de la personnalité¹⁶.

Trump ne défend pas ses décisions et ses politiques publiques de manière traditionnelle mais il met parfois en œuvre des promesses de campagne avec succès. Sa politique d'expulsion des immigrés sans papiers, par exemple, si elle est souvent cruelle, vise à corriger une application trop laxiste de la loi américaine, devenue trop perméable depuis plusieurs années, les anciens Présidents privilégiant une vision de l'Amérique qui serait un refuge pour les opprimés, « aspirant à la liberté ». Il a aussi débarrassé le pays « de criminels et de violeurs ».

Nous sommes à l'aube de migrations de masse causées par le changement climatique et la corruption de certains États. Les États-Unis doivent se doter de lois efficaces en matière d'immigration pour protéger leurs frontières. Ils doivent œuvrer à résoudre leurs problèmes d'immigration. D'autres politiques, comme la hausse des droits de douane, les insultes contre les alliés, ou le détricotage de l'ordre international post-45 sont beaucoup moins justifiables.

Trump me paraît ressembler à un vieux *marine* qui préparerait un coup d'État pour 2026 si l'inflation devait menacer sa victoire aux élections de mi-mandat, ou en 2028 au moment des nouvelles élections présidentielles, échéance imposée par la Constitution. Il a refusé de dire sans équivoque qu'il se soumettrait à la loi, qui lui interdit de se représenter une troisième fois. Il a gracié tous ses partisans impliqués dans l'insurrection du 6 janvier 2021. Il a dénigré toutes les personnalités politiques en faveur d'une procédure de destitution, parmi lesquelles Adam Schiff et Nancy Pelosi. Il a rebaptisé le ministère de la défense en ministère de la guerre, oubliant pourquoi ce ministère avait été baptisé ainsi en 1948 ;

il s'agissait de renoncer au droit à mener une guerre unilatérale en vertu de l'article 2.4 de la nouvelle Charte des Nations Unies.

Le secrétaire à la défense a rassemblé plusieurs centaines de ses hauts-gradés, généraux, amiraux, pour les informer de ses décisions mettant fin aux politiques d'inclusion, de diversité, et d'équité au sein des forces armées. Ces politiques avaient été adoptées de hautes luttes au nom des droits LGBTQ+ dans le milieu militaire. Trump a surgi dans cette réunion, alertant que les villes américaines devaient servir de camps d'entraînement aux soldats. Soit une menace d'usage de l'armée à des fins de politique intérieure. Il a purgé des rangs neuf officiers supérieurs. L'un d'eux, l'Amiral Alvin Holsey, commandant de la SOUTHCOM, a démissionné pour ne pas avoir à obéir à des ordres illégaux d'usage de la force contre le Venezuela ou la Colombie.

L'Amiral Holsey n'a donné aucune justification pour sa démission, respectant une vieille tradition de non-ingérence des militaires dans les affaires politiques. Au cours de la campagne, Trump a menacé le Mexique. Il a aussi déployé la garde nationale à Los Angeles, Portland, Chicago, Washington DC, et dans d'autres villes, pour faire appliquer des lois, alors qu'il aurait dû les faire appliquer en saisissant les tribunaux, ainsi que le dispose la Constitution.

Dans les oraisons funèbres, Dick Cheney, Vice-président de l'administration Bush est présenté comme l'architecte en chef d'une politique étrangère américaine centralisée au point d'en devenir « impériale ».

Centralisation du pouvoir exécutif et course à l'armement

Il y a peu, Dick Cheney, Vice-président de l'administration Bush rendait l'âme. Il fut le premier défenseur de l'invasion de l'Irak après les attaques terroristes du 11 septembre 2001. Dans les oraisons funèbres à rallonge prononcées en son honneur, il est présenté comme l'architecte en chef d'une politique étrangère américaine centralisée au point d'en devenir « impériale ». Cheney affirmait que les pouvoirs de la présidence avaient été indûment affaiblis par le Congrès au cours des années qui ont suivi la guerre du Vietnam et le scandale du Watergate, qui a contraint Richard M. Nixon à quitter la Maison Blanche. À ses yeux, l'ère du terrorisme justifiait des pouvoirs exécutifs plus étendus. « Je crois en un exécutif fort et robuste, et je pense que l'état du monde dans lequel nous vivons nous l'impose » a-t-il confié à des reporters lors d'un voyage en Irak en 2005, poursuivant ainsi : « je crois que dans l'époque où nous vivons, et face aux dangers que nous affrontons, le Président des États-Unis doit disposer de

¹⁶ *New York Times*, 11/02/2025

pouvoirs constitutionnels sans précédent, il en va de la sécurité nationale¹⁷ ».

Ainsi, en prévision d'éventuelles futures attaques, Cheney défendait des politiques agressives, dont des surveillances sans mandat, des détentions sans terme déterminé, et des interrogatoires violents aux fins de collecte de renseignements. Il a accusé Saddam Hussein de développer des armes nucléaires (non-confirmé par les Nations Unies), et a poussé à l'invasion unilatérale de l'Irak pour en renverser le dictateur. De cette erreur a résulté la montée en puissance de l'État islamique et des guerres au Moyen-Orient, presque jusqu'à aujourd'hui. Sous des prétextes relatifs à la défense du pays face à des menaces inédites, telles que le détournement d'avions commerciaux, l'usage d'armes de petit calibre par des particuliers, les armes « intelligentes » de toutes sortes, la

Tant que l'on privilégiera la course aux armements comme moyen de défense principal au détriment d'efforts sérieux de désarmer et d'établir des États de droit, ce déclin démocratique ne prendra pas fin.

subversion électronique, et même des armes nucléaires aux mains d'acteurs non étatiques.

Ce pouvoir exécutif ne résulte pas de la personnalité néofasciste du Président (dans les relations internationales, s'appuyer sur la psychologie des dirigeants est toujours une erreur). Il trouve plutôt son origine dans la responsabilité de défendre le pays. Depuis 1970, tous les Présidents ont résisté aux restrictions imposées par le Congrès à leurs pouvoirs de guerre. Même Jimmy Carter, Président en exercice à la fin de la guerre du Vietnam, considérait que la loi limitant les pouvoirs de guerre du Président pour l'empêcher de déclencher une guerre de son propre chef était contraire à la Constitution. La présidence Trump ne fait pas exception à cette règle. Les prétentions de Trump à s'arroger des pouvoirs spéciaux en cas de guerre sont typiques des dérives autoritaires dans le monde entier.

Il sera impossible de réduire les pouvoirs de l'exécutif tant que les armes continueront à être toujours plus mortelles et toujours plus petites. Dans l'agression russe contre l'Ukraine, j'ai l'impression que le drone, soutenu par des renseignements électro-magnétiques, est en train de remplacer le fusil, comme armement de base du fantassin.

Tant que l'on privilégiera la course aux armements comme moyen de défense principal au détriment d'efforts sérieux de désarmer et d'établir des États de droit, ce déclin démocratique ne prendra pas fin. Les responsables nationaux chargés de la défense devront se voir conférer davantage de pouvoirs pour agir plus efficacement.

Les pouvoirs législatifs, tels que le Congrès des États-Unis, sous la domination de la présidence Trump, sont susceptibles d'être paralysés quand des terroristes menacent l'État, ce qui est dangereux. C'est pourquoi, selon moi, l'esprit autoritaire se répand dans le monde entier.

Comme beaucoup d'observateurs l'ont déjà remarqué, les autocrates semblent menacés par un conflit nucléaire. Arnold Toynbee voyait dans un tel phénomène dans des civilisations déclinantes, un coup de grâce, à défaut de solutions constructives. On a laissé expirer tous les traités conclus à la fin de la Guerre Froide (FNI¹⁸, FCE¹⁹, START²⁰). Le traité TICEN²¹ de 1996 est dans une impasse à cause des neuf puissances nucléaires qui campent sur leurs positions, et des quarante-quatre puissances nucléaires potentielles qui ont adopté une position attentiste. Le traité TNP²² de 1968 n'a mené à aucun désarmement nucléaire. Les dépenses militaires globales ont atteint 2,7 trilliards de dollars. Les États-Unis se sont embarqués dans une « modernisation » de leurs forces nucléaires, pour un coût d'un trilliard de dollars. Trump a récemment annoncé le retour des essais nucléaires. La

nouvelle force spatiale, mise en place en 2019, lors de son premier mandat, menace le respect du Traité sur l'espace de 1967. Les Chinois disposent d'un missile antinavire balistique mobile, équipé d'ogives manœuvrables (MaRV), capable de frapper des porte-avions et des navires d'appui en mouvement : le Dongfeng [« vent d'est »]-21D. Il menace la puissance américaine dans le Pacifique. La

dissuasion ne peut pas durer éternellement. Des êtres humains, même membres de l'armée de l'air, ne peuvent pas vivre éternellement avec le destin du monde entre leurs mains. Un accident, une erreur politique, même provoquée par des dirigeants « rationnels » peut larguer les bombes. On ne donnerait pas des pistolets chargés à une bande d'enfants de dix ans. Récemment, le film Netflix de Kathryn Bigelow, *House of Dynamite* donne une idée tragique de ce qui pourrait arriver si, par exemple la Corée du Nord, lançait un missile balistique intercontinental sur Chicago. Aucun des trois grands n'était responsable, mais la troisième guerre mondiale longtemps attendue s'est déclenchée.

Cela pourrait démarrer avec un incident similaire à l'assassinat de l'archiduc Ferdinand en 1914 à Sarajevo. Ce ne serait probablement pas la fin du monde. Même si elle prenait fin après un bref échange, elle marquerait tout de même une étape dans l'Histoire de l'humanité. Les survivants n'auraient peut-être pas le courage de la décrire, mais y feraient référence, à l'instar de W. Warren Wagar dans *A Short History of the Future* (sorti en 1999) en parlant de la « Catastrophe ». Ce serait une expérience si conséquente qu'elle ne pourrait jamais être oubliée.

Penser l'impensable : comment l'humanité pourrait survivre

Les fédéralistes, européens et mondiaux, mais aussi les universitaires en général, ont tendance à s'arrêter là dans leur travail de prévention, comme si aucun futur n'existait pour les survivants. Or, les deux guerres mondiales n'ont pas mis fin à l'espèce humaine. Il faut penser à l'impensable. Les fédéralistes doivent songer à la manière dont l'humanité pourrait survivre. Je pense que la première étape consisterait à sauvegarder et à réformer nos démocraties nationales en évitant le piège d'exécutifs puissants, tout en rétablissant les pouvoirs législatif et judiciaire pour servir de contrepouvoirs.

¹⁷ *New York Times*, 11/05/2025

¹⁸ *Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire*

¹⁹ *Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe*

²⁰ Traités de réduction des armes stratégiques. Il s'agit de trois traités conclus respectivement en 1991 (START 1), 1993 (START 2), et 1997 (START 3)

²¹ *Traité d'interdiction complète des essais nucléaires*.

²² *Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires*.

Les unions viendront après. Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre une quatrième guerre mondiale qui se déroulerait avec des bâtons et des pierres, pour reprendre la formule d'Einstein. Devrions-nous restaurer les rois et les tyrans ? Car les Lumières ne sont pas mortes. Partout, nous devons restaurer le projet de bâtir un régime qui soit

La première étape consisterait à sauvegarder et à réformer nos démocraties nationales en évitant le piège d'exécutifs puissants, tout en rétablissant les pouvoirs législatif et judiciaire pour servir de contrepouvoirs. Les unions viendront après.

démocratique. L'étape suivante serait de construire des unions régionales, puis une Union mondiale, étant donné que l'anarchie internationale est la recette de la catastrophe. On ne doit pas tolérer les haines tribales. Comme l'a dit le jeune Harris Wofford, en 1948, en une autre époque sombre : « nous proposons aux fédéralistes de prendre conscience qu'ils se sont retrouvés au cœur et à l'avant-garde de la plus grande révolution pacifique de l'Histoire humaine. Soit la révolution visant à installer politiquement la fraternité entre les Hommes »²³.

Révolution pacifique

Aucune fédération, aucune démocratie ne s'est créée sans guerre – ni les États-Unis d'Amérique, ni l'Italie – et les premières tentatives de gouvernement mondial n'ont guère tenu compte des leçons des deux guerres mondiales. Aux États-Unis, il y a des déjà des appels quelque peu hésitants pour mettre en œuvre une nouvelle convention constituante afin de se protéger de Trump et de toute tentation « impériale » d'un Président. Son leader, l'ancien sénateur Russ Feingold a écrit un livre qui avertit du danger, « La Constitution en danger » (2022).

Jill Lapore, professeur à Harvard le met en pratique avec le Amend Project. Ils sont au courant des amendements proposés par les fédéralistes mondiaux dans le passé, mais leur colère est avant tout dirigée contre leurs adversaires du Parti républicain, qui voudraient limiter la convention à des réformes n'affectant pas le statu quo, voire qui reviendraient à un système confédéral. Les conventions constituantes sont une opportunité pour accroître l'influence des fédéralistes. En un temps de crises nationales et internationales, on cherchera, lors de la convention, des représentants ayant une expérience de gouvernement, et, qui, comme les représentants de Philadelphie, pourraient examiner les mesures à même de préserver les libertés tout en donnant aux exécutifs les moyens d'affronter les nouveaux enjeux sécuritaires. On cherchera des femmes et des hommes « vertueux ». Il ne fait aucun doute qu'ils devraient se réunir en secret, comme en 1787. Les raisons en seraient identiques : affronter les véritables problèmes du moment et faire les concessions nécessaires en matière de souveraineté, à savoir les pouvoirs émanant du peuple et accaparés à l'heure actuelle par les impérialistes.

²³ 4 Harris Wofford, "Dead End: Federalism Limited," in *Common Cause*, n° 1 (Chicago, May 1948): 388.

²⁴ Vendu à 300 000 exemplaires à sa parution en 1939, *Union Now !* (éd. fr., *Union maintenant !*) est un ouvrage du fédéraliste atlantiste Clarence Streit (1896-1986) proposant d'unir les nations démocratiques du monde dans une fédération comme noyau à l'ordre mondial.

²⁵ Grenville Clark (1882-1967), avocat d'affaires et militant fédéraliste mondial, co-auteur en 1958 avec le professeur de droit international

Quels outils constitutionnels pourraient rendre efficace l'action présidentielle tout en limitant les pouvoirs du Président ? J'imagine qu'un désarmement général et complet, placé sous un contrôle international efficace, redeviendrait une priorité politique, comme dans la Charte de l'Atlantique de 1941. Cela réduirait le risque d'abus de pouvoir. Mais que

faire face à un Président qui ne veille pas à ce que les lois soient fidèlement appliquées, qui contraindrait les tribunaux à abandonner les poursuites engagées contre lui, ou qui abuse massivement de son pouvoir de grâce ? Le pouvoir législatif, en tant que représentant du peuple, peut-il encore être habilité à faire respecter l'État de droit pour contrôler les défenseurs de la sécurité nationale ? Pourquoi faisons-nous même confiance à l'État de droit ? Nous devons peut-être revenir à Blackstone sur le droit anglais, John Adams (qui fut révolutionnaire américain avant de devenir Président des États-Unis) sur l'établissement d'un gouvernement régi par des lois et non par l'arbitraire, ainsi qu'aux écrits de Hans Kelsen sur le droit international. Si le Président tendait à ne plus respecter les lois, ou s'il se mettait à considérer que les pouvoirs législatif ou judiciaire sont corrompus, un gardien de la mémoire de la catastrophe, garant des lois des régimes désarmés, et du droit international interviendrait. Tout écart serait sanctionné par ces mots : « Souvenez-vous ».

Quel rôle jouerait les fédéralistes européens et mondiaux en cas de convention constituante aux États-Unis ? La faiblesse du mouvement fédéraliste actuel m'inquiète. Il n'y a guère d'individus dotés d'une grande expérience ou d'une solide réputation qui croient en la capacité des unions d'établir la paix. Nous sommes toujours vus comme des « utopistes », comme des « perfectionnistes empêcheurs de tourner en rond ». Nous ne semblons pas disposer de faits et d'arguments susceptibles convaincre des dirigeants chargés de la défense de l'État. À quel précédent pouvons-nous faire référence pour faire confiance à une Assemblée parlementaire des Nations Unies, qui, parallèlement à l'Assemblée Générale des Nations Unies, conseillerait ou déciderait sur des sujets tels que la guerre en Ukraine ou à Gaza ? Aucun, manifestement, ni le Congrès américain, ni le Parlement européen, ni l'organe de règlement des différends de l'OMC, ni au Tribunal international du droit de la mer.

On pourrait analyser la manière dont la Charte des futures Nations Unies a été élaborée au sein du Département d'État américain en 1942-1943, et s'inspirer des études écrites ainsi que des propositions mises à la disposition des hommes d'État. En effet, elles pourraient à nouveau s'avérer utiles, dans la mesure où il n'y aura pas assez de temps pour mener une réflexion originale. Au début de la Seconde Guerre mondiale, le gros des propositions émanait de *Union Now* !²⁴, d'un article sur le droit de Grenville Clark²⁵, et d'autres penseurs fédéralistes anglais²⁶. Aujourd'hui, nous avons « La paix mondiale par le droit mondial » de Grenville Clark et Louis Sohn, « Transformer le système des Nations Unies » de

Louis Sohn de l'ouvrage *World Peace Through World Law* (éd. fr. *La paix mondiale par le droit mondial*). Entre 1959 et 1964, il fut nommé plusieurs fois pour le prix Nobel de la Paix.

²⁶ Joseph P. Baratta, *The Politics of World Federation*, Westport, CT: Praeger, 2004: 98. Pour une bibliographie en français de la littérature fédéraliste mondiale de cette époque, cf. Jean-Francis Billon, *Mondialisme, fédéralisme européen et démocratie internationale*, coll. « Textes

Joseph Schwartzberg²⁷, *A World Parliament*²⁸ » d'Andreas Bummel et Jo Leinen, publié en 2018, *The Future in the Past*²⁹ de Mahmoud Sharei, publié en 2025, et une proposition de nouvelle charte des Nations Unies proposée également l'an dernier par Augusto Lopez Claro³⁰. Ce ne sont que quelques exemples parmi des centaines de propositions. Elles résident dans des étagères, prêtes à être lues. Elles témoignent qu'un peuple mondial sera prêt après une autre faillite du système stato-national.

Harris Wofford, en 1948 : « nous proposons aux fédéralistes de prendre conscience qu'ils se sont retrouvés au cœur et à l'avant-garde de la plus grande révolution pacifique de l'Histoire humaine. Soit la révolution visant à installer politiquement la fraternité entre les Hommes

Nous autres, fédéralistes, croyons nous-même à la nécessité d'un gouvernement garant de la paix ; ceci figure dans les *Federalist Papers* de 1787-1788, dans les écrits 1 à 6, 15 à 17, 20, 23, et 51. Les Européens sont allés les plus loin sur la voie d'une union parfaite entre de vieux États. Jean Monnet, père fondateur de l'Union européenne, a anticipé cette aspiration populaire par ces mots : « nous ne coalisons pas des États, nous unissons des Hommes ». Les fédéralistes trouveront sur leur chemin les nationalistes vieux jeu, qui, après une guerre nucléaire se « rallieront sous le drapeau ». Pour les vaincre, les fédéralistes devront acquérir une nouvelle sagesse, en revenant à John Locke, Woodrow Wilson, Franklin Roosevelt et Albert Einstein. En 1945, Einstein dit : « la première bombe atomique a détruite davantage que la seule ville d'Hiroshima. Elle a aussi fait exploser les idées politiques désuètes dont nous avons héritées... aucune ligue, aucune coalition n'a

jamais pu éviter les conflits entre ses membres. Nous devons œuvrer à une Constitution fédérale du Monde, à un ordre juridique mondial fonctionnel, si nous voulons éviter une guerre nucléaire ».

Les fédéralistes, dans une telle crise, doivent anticiper un combat politique global pour établir ou rétablir des formes démocratiques de gouvernement. Nous devons ramener les démocraties faillies (au nombre de 46) à des démocraties pleinement fonctionnelles (qui sont actuellement au nombre de 25), et nous devons transformer les dictatures (qui sont 60), au moins à la forme de régimes hybrides (qui sont 36). Après la Seconde Guerre mondiale, plusieurs pays comme l'Allemagne ou le Japon ont changé leur constitution. L'article 24 de la Loi fondamentale allemande autorise les transferts de pouvoirs souverains à des institutions internationales.

Le processus constituant évoluera. Pour ce qui est des institutions internationales, il ne sera guère aisé de faire passer certaines réformes comme l'abolition du droit de veto au Conseil de sécurité de l'ONU. La charte toute entière doit être réécrite pour créer un véritable gouvernement d'union. Il faut renforcer la souveraineté des peuples en amoindrissant la souveraineté des États. Les survivants voudront un bon gouvernement, appartenant au peuple. Le Capital, garanti par les lois devrait consentir à partager ses gains. Garantie bien plus forte, le *Bill of Human Rights*³¹ devra faire partie de la solution. De même qu'une action, même vaine pour endiguer le réchauffement de la planète et préserver la biodiversité. Il est vrai que certaines catastrophes naturelles, comme la fonte de la calotte glaciaire groenlandaise pourrait être la crise qui mène à une action collective, plutôt qu'une guerre nucléaire. Mais quand un Président ou un gouvernement s'écarte du droit, les contre-pouvoirs doivent dire « souvenons-nous » !

fédéralistes », Fédérop et Institut Altiero Spinelli d'études fédéralistes, 1997, diff. Presse fédéraliste, ... p.

²⁷ Éd. fr. publiée par Presse fédéraliste, en association avec le World Federalist Movement-Institute Global Policy (NY), le Workable World Trust et l'United Nations University (Tokyo), ..., ... p.

²⁸ *A world Parliament*, non traduit.

²⁹ *The Future in the Past*, non traduit.

³⁰ *A second United Nation Charter*, non traduite, PDF disponible ici : https://globalgovernanceforum.org/wp-content/uploads/Second_UN_Charter.pdf

³¹ Charte des droits humains, référence au *Bill of Rights* de 1689 imposée au roi d'Angleterre après la Glorieuse Révolution.

Israël – Palestine : de la séparation à la Fédération

Emanuel Shahaf

Ancien Responsable du renseignement dans le cabinet du Premier ministre israélien en 1989

Promoteur d'une solution fédérale plutôt qu'une solution à deux États depuis 2014

Publié en partenariat avec *The Federalist Debate* (Turin)

Traduit de l'anglais par Alexandre Marin

Pendant trente ans, le processus de paix israélo-palestinien a reposé sur un seul postulat fondamental : que la séparation était la seule voie viable vers la paix. Le plan initial d'Oslo a donné naissance à une vision de deux États vivant côte à côte avec un minimum de contacts, des frontières clairement délimitées et une autonomie politique fondée sur un partage territorial. Cette logique a façonné la diplomatie, la stratégie militaire et l'approche de la communauté internationale. Elle est devenue, à défaut d'alternative crédible, l'approche idéale et incontestée pour résoudre le conflit.

Cette hypothèse s'est effondrée le 7 octobre, lorsque l'attaque terroriste du Hamas a mis en évidence la profonde interpénétration des Israéliens et des Palestiniens. Les murs, les barrières et les systèmes de surveillance se sont révélés incapables de maintenir les deux sociétés à l'écart l'une de l'autre. La campagne militaire israélienne qui a suivi à Gaza, le déplacement massif de Palestiniens et le profond traumatisme au sein de la société israélienne ont mis en évidence le fait que le conflit est trop imbriqué géographiquement, trop étroitement lié économiquement et trop chargé émotionnellement pour être géré par un désengagement physique ou politique.

Le 7 octobre n'a pas seulement mis en évidence cette interpénétration entre deux sociétés ; il a révélé la vulnérabilité mutuelle qui l'accompagne. Les Israéliens ont découvert que même les frontières les plus fortifiées ne peuvent pas les protéger de l'instabilité qui règne à Gaza. Les Palestiniens ont appris une fois de plus à quel point leur soumission aux décisions politiques et militaires israéliennes est totale. L'interdépendance est structurelle, mais la vulnérabilité est systémique et aucune des deux parties ne peut y échapper.

Dans le même temps, la donne politique israélienne a radicalement changé. L'électorat a basculé brutalement vers la droite, poussé par la peur, l'insécurité et la désillusion face aux négociations. De nombreux Israéliens rejettent désormais le modèle de la solution à deux États, non pas par extrémisme idéologique, mais parce qu'il ne semble plus réalisable. L'impact du 7 octobre a accéléré cette tendance. L'attaque a frappé au plus profond de la psychologie collective israélienne, renforçant la conviction que toute concession territoriale est dangereuse et que le retrait mène à la catastrophe. Cet état d'esprit imprègne désormais non seulement les électeurs traditionnels de la droite, mais aussi une grande partie du centre politique. Toute proposition qui ne propose pas de dispositions de sécurité crédibles et une stabilité à long terme sera rejetée d'emblée.

Du côté palestinien, l'Autorité palestinienne a perdu toute légitimité et toute cohérence, tandis que Gaza a subi des destructions catastrophiques. La crédibilité de la séparation s'est également effritée aux yeux des Palestiniens : la création d'un État semble hors de portée, le statu quo, insupportable

et l'horizon politique, inexistant. Pourtant, malgré ce paysage sombre, Israéliens et Palestiniens continuent de vivre dans ce qui est de plus en plus un espace géopolitique unique : une seule économie, un seul réseau électrique, un seul système d'approvisionnement en eau et un seul domaine de sécurité global. La question n'est plus de savoir s'ils partagent le territoire ; c'est clairement le cas. La vraie question est de savoir comment le système politique qui gouverne cet espace partagé devrait être structuré.

Reconnaître la faillite de l'idée de séparation ne veut pas dire qu'il n'y ait pas plusieurs alternatives. Au contraire, cela ouvre la voie à des modèles multiples acceptant l'interpénétration et l'interdépendance démographique et territoriale des deux peuples

Reconnaître la faillite de l'idée de séparation ne veut pas dire qu'il n'y ait pas plusieurs alternatives. Au contraire, cela ouvre la voie à des modèles multiples acceptant l'interpénétration et l'interdépendance démographique et territoriale des deux peuples ; parmi lesquelles des propositions de confédération, un État fondé sur des droits et un projet de cantonisation. Ce que ces possibilités ont en commun, c'est la prise en compte de l'impossibilité d'une séparation rigide. La voie fédérale se distingue des autres car elle s'attaque aux contradictions fondamentales posées par la situation actuelle. La fédération ne cherche pas à effacer les identités nationales ni à imposer une coexistence artificielle. Elle offre plutôt un cadre dans lequel deux communautés nationales conservent leur autonomie au sein d'une structure constitutionnelle commune. Chaque communauté gère ses affaires internes tandis que des institutions fédérales communes traitent les questions par nature transfrontalières : la sécurité, l'économie, les infrastructures, l'environnement, les ressources naturelles, la mobilité et, enfin et surtout, Jérusalem.

Cette logique reflète ce qui existe déjà sur le terrain. La région fonctionne aujourd'hui comme un système unique de facto : un seul marché du travail, un seul régime douanier et des chaînes d'approvisionnement fortement intégrées. Les travailleurs palestiniens restent indispensables aux secteurs de la construction et de l'agriculture en Israël ; le contrôle israélien façonne tous les aspects de la vie économique palestinienne. Ce ne sont pas là des conditions que l'on peut défaire par des déclarations diplomatiques ; ce sont des réalités structurelles. Pourtant, ces liens existent sans gouvernance partagée, ce qui engendre une vulnérabilité permanente : les Palestiniens restent exposés au pouvoir israélien sans représentation et les Israéliens restent exposés aux conséquences du désespoir palestinien et de la fragmentation

politique. Cette asymétrie instable est l'une des raisons pour lesquelles le conflit dégénère régulièrement en crise.

L'actuel gouvernement israélien montre peu d'enthousiasme à une séparation. Mais il ne peut pas non plus maintenir un contrôle inéquitable sur des millions de Palestiniens sans devoir subir un isolement international ainsi qu'une crise interne morale. Quant aux Palestiniens, ils ne peuvent pas avoir d'État dans les conditions actuelles. Chaque côté est prisonnier d'un système qu'aucun ne contrôle et auquel aucun ne peut échapper, sauf à envisager un nouveau paradigme. Le fédéralisme offre ce paradigme : une gouvernance partagée sur mesure à l'interpénétration et à l'interdépendance mutuelles.

Une fédération israélo-palestinienne pourrait commencer avec des accords asymétriques, qui garantirait aux deux côtés la jouissance d'une autonomie régionale tout en construisant progressivement des mécanismes fédéraux partagés. Cela ne se fera pas d'un seul bond, mais par petit pas, à l'instar de l'intégration européenne.

Les expériences comparables en Europe offrent de précieux enseignements. Les modèles fédéraux suisse, belge et allemand montrent que les structures politiques peuvent évoluer pour s'adapter à une grande diversité. L'Union européenne démontre que la souveraineté n'est pas un atout à somme nulle ; elle peut être partagée et répartie de manière à réduire les conflits. Il est essentiel de noter que ces fédérations ont vu le jour dans un contexte marqué par un faible niveau de confiance et une forte peur. Le compromis fédéral suisse s'est développé entre des groupes qui se sont autrefois livrés des guerres ouvertes ; la fédéralisation de la Belgique a permis de surmonter de profondes divisions linguistiques ; le modèle allemand protège les régions minoritaires. Ces exemples montrent que les fédérations réussissent lorsqu'elles offrent des garanties mutuelles, des freins institutionnels et une autonomie flexible. Pour les Israéliens et les Palestiniens, de telles garanties pourraient constituer la seule alternative réaliste à une crise perpétuelle.

Une fédération israélo-palestinienne pourrait commencer avec des accords asymétriques, qui garantirait aux deux côtés la jouissance d'une autonomie régionale tout en construisant progressivement des mécanismes fédéraux partagés. Cela ne se fera pas d'un seul bond, mais par petit pas, à l'instar de l'intégration européenne. En premier lieu, il faudra assurer une coopération pratique effective des institutions, une coopération économique, et des protocoles de mobilité communs. C'est seulement après que des institutions fédérales robustes émergeront. Ce que je propose s'appuie sur les conseils régionaux israéliens existants et les Nafot³², et envisage une fédération ascendante fondée sur les identités locales. Les régions demeurent culturellement distinctes mais participent à la prise de décision au niveau fédéral sur des sujets qui ne sont plus traitables par chacun séparément. L'objectif de ce processus est d'institutionnaliser la vie en communauté qui existe déjà dans la pratique.

Au lendemain du 7 octobre, l'urgence d'une telle réflexion n'a fait que s'accroître. L'attaque a ébranlé la confiance des Israéliens dans la séparation en tant que doctrine de sécurité.

Les ravages de la guerre ont aggravé le désespoir des Palestiniens et sapé la confiance dans les anciennes formules diplomatiques. Une société israélienne meurtrie se tourne davantage vers la droite, exigeant une sécurité absolue ; les Palestiniens sont confrontés à des difficultés sans précédent. Dans ce contexte, les propositions traditionnelles de solution à deux États semblent déconnectées de la réalité. Une nouvelle architecture, qui reconnaisse la peur sans y céder, et qui offre la dignité sans exiger l'uniformité, s'impose. Si le 7 octobre nous a appris quelque chose, c'est que l'interdépendance non maîtrisée engendre une vulnérabilité non maîtrisée. Israël ne peut pas assurer sa sécurité alors que Gaza s'effondre, tout comme les Palestiniens ne peuvent pas retrouver leur dignité tant qu'ils vivent sous un contrôle israélien indéfini et permanent. Toute future architecture politique doit prendre en compte, non seulement les droits et les identités, mais aussi les vulnérabilités communes qui lient les deux sociétés. Proposer une fédération ne signifie pas écarter d'autres alternatives. Les modèles de confédération, les modèles d'un seul État fondés sur les droits et les propositions révisées de deux États méritent tous d'être examinés.

Le modèle fédéral est utile pour donner simplicité et lisibilité à un système institutionnel. Le point de départ de cette fédération sera que deux peuples, les Israéliens et les Palestiniens, partagent un même territoire. Le modèle fédéral fournira des outils, une autonomie régionale, des garanties fédérales, et un partage des pouvoirs qui transformera une coexistence instable et conflictuelle pour donner lieu à un arrangement politique consensuel. La souveraineté ne sera plus perçue comme un contrôle exclusif, mais comme une responsabilité partagée. La question n'est pas de savoir si la séparation peut être restaurée ; elle ne le peut pas. La droite politique en Israël a fait en sorte que la fragmentation territoriale soit irréversible ; le centre s'y est largement adapté ; la gauche n'a pas la force de s'y opposer. Les Palestiniens restent physiquement dispersés mais territorialement indissociables d'Israël. La fiction d'une partition nette a pris fin.

La vraie question, c'est : comment transformer une réalité involontairement unilatérale en un cadre politique stable et juste ? Comment concevoir des institutions capables de protéger à la fois les deux identités nationales et les droits individuels ? Derrière l'idée fédérale, il n'y a aucune promesse d'harmonie, mais il y a une promesse de structure : il s'agit d'un système créé pour gérer les conflits et les contraintes mutuelles ; d'un système qui offre une alternative aux récits absolutistes et met l'imagination politico-institutionnelle au pouvoir. Un tel système a permis de construire l'Europe d'après-guerre et à des ennemis historiques de vivre sous l'empire de règles partagées.

À la fin, le passage de la séparation à la fédération n'est rien d'autre qu'un mouvement réaliste – le réalisme qu'Israéliens et Palestiniens ne vont pas nulle part. Les deux peuples partagent un territoire, une économie, et un destin. Cette coexistence pose le défi de créer un système politique qui reflète cette diversité au lieu de la nier. Le système fédéral est ce système par excellence, et mérite d'être considéré à l'heure de l'effondrement de l'ancien modèle.

³² Les Nafot sont des districts administratifs palestiniens

Avec les Kurdes à nouveau menacés !

Communiqué de presse d'Amitiés kurdes de Lyon, janvier 2026

Du 6 au 11 janvier 2026, les quartiers kurdes de la ville d'Alep (Cheikh Maqsoud et Achrafieh) ont été victimes d'une agression des forces armées du gouvernement syrien d'Ahmed al-Charaa. Précédemment, en avril, les Forces démocratiques syriennes (FDS, à majorité kurde) s'étaient retirées de ces deux quartiers en vertu d'un accord signé avec Damas, laissant sur place la formation des Assayish kurdes pour assurer le maintien de l'ordre.

On se souvient que les FDS, ont été le fer de lance de la lutte contre les jihadistes du groupe État islamique en Syrie.

Le 6 janvier 2026, un communiqué de l'Administration Autonome de l'Est de la Syrie (AANES) dénonce le siège imposé aux quartiers kurdes d'Alep et de « graves violences à l'encontre des populations civiles »

Le 7 janvier 2026, l'armée syrienne commence à bombarder ces quartiers et établit deux couloirs « humanitaires » (!) pour permettre le passage des civils « invités » à quitter leurs quartiers. Quelle humanité en effet !

Le même jour, Massoud Barzani, ex-président de Kurdistan Autonome d'Irak et dirigeant du PDKI (Parti Démocratique du Kurdistan d'Irak) dénonce lui-aussi le « nettoyage ethnique contre les kurdes » dans ces quartiers.

Le 8 janvier 2026, les combats font rage. Des images vidéo montrent des combattants portant insignes de DAESH/ISI, dont on sait la proximité avec des secteurs de l'armée syrienne ou, comme l'écrit *Le Monde* (du 12 janvier 2026) « *les forces militaires proches du président al-Charaa* ». (Imagine-t-on un article parlant de « forces militaires proches du Président Macron » pour parler de l'armée française ?!).

Il est vrai que dès le 7 janvier 2026 un communiqué du « Commandement des opérations militaires de l'armée syrienne » annonçait que « les quartiers de Cheikh Maqsoud et d'Achrafieh constituaient des cibles militaires légitimes pour l'armée syrienne » avec la précision ô combien humanitaire là aussi de signifier « après 13 heures » !

Le 9 janvier 2026, le Conseil Populaire des quartiers de Cheikh Maqsoud et d'Achrafieh fait savoir que ces attaques sont menées sous le nom de « Nouvelle armée syrienne » à travers des groupes armés qui lui sont affiliés avec le soutien de la Turquie.

C'est qu'en effet, dès le début de cette offensive contre les Kurdes d'Alep, la Turquie a annoncé officiellement qu'elle était prête à intervenir aux cotés des autorités syriennes. Et l'on sait combien la Turquie est depuis longtemps désireuse de réduire à néant la réalité kurde dans la région comme chez elle. L'implication turque s'est-elle manifestée lors de ces agressions contre les kurdes d'Alep ? Bornons-nous à signaler que *le Monde* rapporte (11 janvier 2026) que l'attaque s'est produite « en coordination avec les drones de l'armée turque » !

Que cette agression contre les kurdes d'Alep témoigne du refus d'al-Charaa de s'engager sur la voie d'une Syrie reconnaissant les droits des minorités paraît être une évidence après les massacres des Alaouites en mars 2025 et contre les Druzes de la région de Soueïda en juillet (des centaines voire des milliers de morts à chaque fois).

Le 10 janvier 2026, Maslum Abdi (chef des FDS) annonçait un accord de cesser le feu, sous médiation internationale, les USA et l'Union Européenne ayant appelé à la reprise des négociations.

Cette fin (provisoire ?) des hostilités est une victoire d'al-Charaa contre les radicaux qui le menacent en interne dans son gouvernement, lui qui mène un double jeu en laissant trainer les discussions à Damas avec les FDS suite à l'accord du 10 mars 2025 tout en massacrant les kurdes à Alep.

Tout aussi inquiétant cet appel du 13 janvier 2026 d'al-Charaa aux Kurdes à se retirer à l'Est de l'Euphrate. Dans le même temps, la Turquie concentre des troupes sur la frontière avec le Rojava. Autant de signes inquiétants qui nous appellent à rester vigilants et à manifester fortement notre solidarité avec les Kurdes de Syrie !

La France et l'Union Européenne ne doivent pas rester silencieuses devant cette escalade. Elles doivent agir pour imposer le retour à la table des négociations. Il n'y aura pas de paix durable en Syrie sans garantie de sécurité pour les civils et le respect des droits des minorités.

Défendons les kurdes de Syrie !

Défendons le Rojava !

Arlequin dans l'Europe des Pantalons

Alessandro Bresolin

Écrivain et traducteur, auteur de trois ouvrages sur Camus publiés par Presse fédéraliste

Version intégrale publiée par *Il Giornale Europeo* le 10 février 2026, texte traduit par l'auteur et publié avec son autorisation

Ces dernières années, une importance considérable a été accordée à ce que l'on appelle « l'identité nationale », par opposition à une identité européenne que certains prétendent inexistante et donc artificielle. Certes, l'Europe des institutions européennes révèle une artificialité bureaucratique, mais elle est identique à celle de chaque État-nation qui, au fil du temps, a « construit » une identité nationale grâce à ses outils et ses institutions. Cependant, si l'on déplace son attention de l'alchimie politique vers la société et la culture, la donne change : notre continent apparaît comme un kaléidoscope inextricable de nuances diverses, un organisme profondément imbriqué, et plus il est mutilé par des frontières internes, plus il devient instable.

L'héritage métissé d'Arlequin lui confère une identité à la fois italienne, française, autrichienne, slovène et allemande. Dans la comédie de Giorgio Strehler et Dario Fo, sortie en 1985 et intitulée à juste titre « Arlecchino, Hellequin, Harlekin », cela transparaît dès le titre. Arlequin est un vagabond sans le sou qui ne parle aucune langue nationale, mais plutôt un langage enraciné en Lombardie et en Vénétie, avec des influences françaises, espagnoles, germaniques et slaves. Des Alpes à la Méditerranée, jusqu'à la mer du Nord, il a toujours perçu le continent qui l'a vu naître (et par extension le monde) comme un espace ouvert où il peut se déplacer, s'épanouir et s'accomplir.

Arlequin est né au cœur de l'Europe, parcourant un vaste territoire sans frontières. Le métissage et le brassage des cultures font partie intégrante de sa nature ; son identité, aussi rudimentaire et triviale soit-elle, est multilingue et multiculturelle.

Partout où il a vécu, de Naples à Londres, de Moscou à Madrid et Istanbul, il a apporté sa contribution constructive et créative. C'est un homme du peuple, rude et irrévérencieux, mais surtout doté d'esprit, d'un sens critique aiguisé et d'une capacité à défier les conventions. N'ayant pas d'identité nationale définie, la seule chose que l'on puisse dire de lui, c'est qu'il est « européen », et en ce sens, qu'il peut être considéré comme le masque le plus représentatif d'une certaine culture populaire européenne.

Au fil du temps, sa figure est devenue une véritable icône du Carnaval, et du Carnaval vénitien en particulier. Dans notre imaginaire collectif, elle évoque la gaieté colorée et rassurante d'un personnage un peu naïf et débraillé, à tel point que le terme « Arlequin » est souvent perçu comme frivole et futile. Pourtant, Arlequin n'est pas toujours gai et rassurant ; son histoire est complexe et ses farces sont bien plus profondes qu'il n'y paraît. Mais d'où vient-il, s'il est vrai que, contrairement à ce que pensent les personnes daltoniennes, il n'est pas né à Bergame ? Et que représente-t-il, sinon l'enseigne d'un hôtel ou d'un commerce ?

Biographiquement, il est né démon, et la corne brisée sur le front de son masque témoigne physiquement de son passage en enfer. Il entretient donc une relation étroite avec la mort et les enfers, à tel point que Dante le place en enfer dans les chants XXI, XXII et XXIII de la *Divine Comédie*, sous le nom italianisé d'Alichino. Bien avant le Moyen Âge, la figure ancestrale de l'acrobate était déjà ancrée dans la tradition alpine, dans ces Alpes qui ont toujours été un creuset de cultures et un carrefour linguistique, entre les vallées du nord de l'Italie, du sud de la France et les aires linguistiques slaves et germaniques. Son nom est d'ailleurs d'origine germanique, *Hölle König*, signifiant « Roi des Enfers », traduit plus tard en Helleking, Hellequin, Harlequin et enfin Arlecchino. Dans la littérature médiévale, l'historien normand Orderic Vitalis fut le premier à relater la légende de la Mesnée d'Hellequin (la troupe d'Arlequin) dans son *Historia Ecclesiastica* en 1141. Dans une grande partie de l'Europe continentale païenne, en Europe centrale et septentrionale, de la France à la Scandinavie, il était largement admis que, par les nuits d'hiver orageuses, un démon grotesque à cheval menait une procession de gobelins et d'animaux dans une chasse sauvage, et que quiconque croisait son chemin était enlevé et emmené au royaume des morts.

Arlequin est né au cœur de l'Europe, parcourant un vaste territoire sans frontières. Le métissage et le brassage des cultures font partie intégrante de sa nature ; son identité, aussi rudimentaire et triviale soit-elle, est multilingue et multiculturelle. Le rituel qu'il exprime est d'origine païenne, évoquant le passage brutal de la grisaille hivernale aux couleurs du printemps. Pauvre et sans abri, ouvert d'esprit et aux multiples facettes, Arlequin était craint précisément parce qu'il incarnait le « paysan émancipé », capable, par sa lucidité, d'introduire des éléments imprévus dans le système et les normes sociales. Ainsi, toujours porteur d'un message nouveau, imprévisible et provocateur, Arlequin représente, selon Dario Fo, « le rejet de toute respectabilité, de tous clichés et de toute hypocrisie ».

La famille d'Arlequin est nombreuse, naturellement transnationale et apatride, et sa situation géographique l'oblige à un perpétuel déplacement. Peu à peu, il migre des vallées et des campagnes vers les villes, puis, au XV^e siècle, vers Venise, sous les traits d'un immigrant des vallées de Bergame. Son apparence sauvage et ridicule ne disparaît pas pour autant ; elle est apprivoisée, normalisée, et son caractère inquiétant ainsi que ses origines démoniaques s'estompent presque complètement, sublimés par la corne brisée de son masque.

Son rôle est celui d'un serviteur au service d'un riche maître, dont le plus célèbre est Pantalone, un marchand vénitien typique. Le caractère d'Arlequin est contradictoire, changeant et ambivalent : il peut être à la fois indépendant et servile, naïf et rusé, courageux et lâche, idiot et fourbe, sentimental et brutal. Il parcourt les théâtres d'Europe et acquiert la célébrité, mais il n'est jamais seul ; il fait toujours partie d'un collectif ; ses relations avec les autres masques lui sont indispensables.

Au XVIII^e siècle, Carlo Goldoni renouvelle le répertoire d'Arlequin, mais son rôle reste celui d'un serviteur au service

de deux maîtres ! Or, ce rôle ne suffit plus à Arlequin, et son personnage est voué à évoluer. C'est Marivaux qui lui apporte non seulement la gloire en France, mais aussi une nouvelle profondeur psychologique. Parmi les nombreuses pièces du dramaturge parisien où il tient le rôle principal, les plus remarquables sont Arlequin éduqué par l'amour, et plus encore L'Île des esclaves, où il fait naufrage avec sa maîtresse, Cléante. Le naufrage les conduit sur une île d'esclaves affranchis qui s'y sont réfugiés et ont instauré une république libre où les rôles sont inversés : maîtres et maîtresses deviennent les serviteurs de leurs anciens serviteurs, qui deviennent alors « maîtres » et revêtent leurs somptueux vêtements. Arlequin est libéré, et Cléante est arrêtée et traduite en justice, où son serviteur l'accusera et la jugera. Une position inattendue se dessine alors : Arlequin n'a aucune intention de s'emparer du pouvoir, de devenir un maître comme Cléante, ni même de porter ses vêtements, et encore moins de tomber amoureux d'une maîtresse froide et hautaine. Il préfère rester lui-même et aimer une roturière comme lui. Il ne nourrit aucune rancune et ne souhaite pas abandonner Cléante à son sort : il est prêt à entretenir une relation d'égal à égal avec lui, s'il comprend la souffrance qu'il lui a infligée, mais il n'a aucune intention de revenir à sa situation antérieure.

L'Arlequin de Marivaux est ainsi prêt à se dépouiller de son manteau de serviteur et à entrer dans l'ère des Lumières et de la révolution. Durant la Révolution française, il évolue, se libère de son rôle de serviteur et incarne la subversion dans toute sa spontanéité, devenant un symbole de liberté, d'autonomie et d'émancipation, un acteur de la nouvelle conscience républicaine. Certaines pièces, comme *Arlequin-Diogène* de Louis Antoine de Saint-Just (1789), témoignent de l'évolution d'un personnage capable de défier l'autorité et de subvertir l'ordre social. Arlequin acquiert une dimension philosophique, critiquant le matérialisme et la corruption, et l'arlequinade devient un outil de satire politique et sociale utilisé pour critiquer l'aristocratie, la réaction, et parfois même les révolutionnaires eux-mêmes.

Masque transnational et international, Arlequin devient internationaliste. Lorsque Napoléon cède Venise à l'Empire des Habsbourg suite au traité de Campo-Formio en 1797, le carnaval de la lagune disparaît. Les occupants, d'abord les Français puis les Autrichiens, craignent le pouvoir subversif des masques, leur capacité à inciter aux révoltes. Et il y a une part de vérité dans cette crainte, car au XIX^e siècle, désormais libre et animé d'une conscience politique propre, l'Arlequin révolutionnaire arrive à Naples après les soulèvements populaires de 1848 et fonde le journal satirique politique *L'Arlecchino* – un journal comique et politique aux accents variés. Il se présente aux Napolitains comme un exilé du pays des doges, chassé par les Autrichiens. Dans sa fuite, il aurait dérobé une plume à l'aigle bicéphale et s'apprête maintenant à s'en servir comme d'un crayon pour écrire des satires mordantes.

Dans cette phase, le masque se redéfinit dans le contemporain, ses couleurs dessinent une géographie toujours plus vaste : il voyage, émigre vers les Amériques, l'Afrique, l'Orient et change de nombreux métiers.

Au début du XX^e siècle, Arlequin redevint une figure centrale pour de nombreux artistes de l'avant-garde européenne. Pablo Picasso en fit son alter ego, le représentant pensif, musicien et

entouré de sa famille. Dans son œuvre *Parade* (utilisée en 1917 comme rideau de scène pour le spectacle éponyme d'Erik Satie, Jean Cocteau et Léonide Massine), il occupe le devant de la scène, jouant aux cartes entouré de personnages étranges en costumes cubistes. Véritable obsession pour Picasso, il inspira également d'autres artistes tels que Degas, Paul Cézanne, Gino Severini, Miró et Salvador Dalí. Dans leurs peintures, il devint l'incarnation, le symbole de l'artiste anticonformiste issu d'un milieu modeste.

Durant la période la plus sombre de l'histoire européenne contemporaine, la Seconde Guerre mondiale, Arlequin, dans les tableaux d'Aldo Carpi, devient un peuple, une multitude qui se moque du pouvoir. Son esprit libre incarne celui de la Résistance, celui d'un peuple qui refuse de se soumettre à l'oppression et qui raille ses persécuteurs, comme dans *L'Arrestation des Arlequins* (1944). Après la guerre, Arlequin acquiert une dimension psychanalytique et retrouve sa place au théâtre, où il trouve des interprètes extraordinaires à Venise, notamment Cesco Baseggio, mais aussi à Milan, avec Strehler, Fo, Gianni De Luigi et Gino Zampieri. Cependant, il continue d'inspirer et de protéger les artistes : Arlequin est le titre d'une suite de PFM (Premiata Forneriz Marconi, groupe de « progressive rock des années 1970 ») sur l'album *Chocolate Kings*, mais aussi d'une chanson de Genesis sur l'album *Nursery Crime*, et de Weather Report sur l'album *Heavy Weather*. Dans les années 1980, Alberto Camerini le remet au goût du jour avec son œuvre électronique et post-punk *Arlecchino*, tandis que dans les années 1990, Sven Väth, pionnier de la techno-trance, enregistre un chef-d'œuvre de recherche sonore, *The Harlequin, the Robot, and the Ballet Dancer*, réintégrant ainsi Arlecchino au cœur de l'expérimentation avant-gardiste.

Le carnaval a commencé, dans une semaine ce sera Mardi gras, et Venise grouille de masques, dont les porteurs sont plus ou moins conscients du caractère qu'ils expriment. Du temps de la Sérénissime, c'était une fête qui durait jusqu'à six mois, et la fonction sociale des masques était diamétralement opposée à celle d'aujourd'hui : si aujourd'hui on se déguise pour se sentir différent, à l'époque, dans une société rigide et institutionnalisée par les classes sociales, porter un masque était le seul moyen de se sentir égal. En effet, pendant le carnaval, l'accès à de nombreux lieux était conditionné par le port du masque, ce qui abolissait temporairement les distinctions sociales. Sa fonction était donc d'apaiser et de dissoudre les inégalités et les conflits latents au sein de la cité. Au carnaval, tout est permis, et ainsi, les roturiers pouvaient accéder à des lieux appartenant à l'aristocratie, et inversement, les nobles pouvaient fréquenter des lieux habituellement réservés au peuple.

Arlequin a développé sa propre conscience politique, mais il n'est ni politicien, ni suprémaciste. Il ignore tout de l'art de la guerre et se moque du nouveau nationalisme européen forgé par les Pantaloni, les « rusteghi » et tous ces daltoniens qui, par nature, cherchent à le réduire à un rôle servile et subalterne. Il aspire à découvrir le monde kaléidoscopique, à collaborer d'égal à égal avec des masques venus de tous les pays. Les défis sont nombreux, et beaucoup ne comprendront pas ses nuances. Ils tenteront de le définir, de le cataloguer, de le limiter, de le faire vivre dans un monde de plus en plus cynique, mécanique et bureaucratique, divisé en noir et blanc, en nous, toi et eux. Il devra faire preuve d'une grande ruse pour les affronter, avec son esprit et son sourire ironique et sarcastique, s'il ne veut pas vivre une vie mutilée.

Décidée de manière centralisée, la fin du panachage laisse 68% des communes sans choix et alimente la crise démocratique

Chloé Fabre

Rédactrice en chef de la revue *Fédéchoses*
Présidente de la section française de l'Union des fédéralistes européens
Publié par Sauvons l'Europe, le 16 mars 2026

Dimanche, les citoyens et citoyennes européens résidant en France étaient appelés à voter pour élire leur maire et leur conseil municipal. Dans les 36 000 communes françaises, la loi du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité s'appliquait. Avec des effets de bord majeurs pour la démocratie en France.

Suivant les précédentes lois électorales, les communes de moins de 1 000 habitants avaient un mode de scrutin différent du scrutin de liste que connaissent les villes. Les candidats présentaient également des listes, mais les électeurs et électrices pouvait procéder au panachage, c'est-à-dire rayer des noms de la liste et en ajouter. Ceci a mené à un déséquilibre des genres qui n'est plus acceptable : parmi les élus de ces communes, seules 37,6% étaient des femmes.

Alors, le bon vieux réflexe jacobiniste français qui coupe toutes les têtes à la même hauteur est intervenu pour proposer une loi pour "harmoniser". Harmoniser en français, ça veut dire que tout le monde doit faire comme la majorité. En l'occurrence, que le mode de scrutin doit être le même dans les communes de moins de 1 000 habitants que dans les grandes villes.

Sauf que contrairement à ce que prétend la loi, "garantir la vitalité démocratique" ; dans les communes de moins de 1 000 habitants, monter une liste complète et paritaire, c'est difficile. Nous nous sommes donc retrouvés, dimanche, dans 70 % des communes, soit près de 24 500 communes, avec une modalité de vote complètement inadaptée et qui ruine la vitalité démocratique.

Élus avec des scores soviétiques en pleine "vitalité démocratique"

Il y a des communes avec deux listes où les électeurs et les électrices ont eu le choix. Certaines listes ont été élues au premier tour, dans d'autres communes, des seconds tours seront organisés.

Dans 68% des communes (selon le site vie-publique.fr), comme dans la mienne, il n'y a qu'une seule liste. Dans ces communes, pas besoin de second tour. Vu qu'en France, on ne compte pas le vote blanc, la seule liste candidate a été élue au premier tour avec 100 % des voix exprimées.

Des scores soviétiques. Et une seule option pour les électeurs et électrices qui ne souhaitent pas soutenir cette liste, ou pas dans son entièreté : l'abstention. Avec ce mode de scrutin, l'abstention devient la seule alternative dans un non-choix. Face à la crise démocratique que nous traversons, on se serait bien passé de renforcer le camp de l'abstention.

Face à la crise de la démocratie, une alternative pour sortir de la verticalité du pouvoir

Le fait que les habitants des 68 % de communes françaises, qui, certes, ne sont pas majoritaires en France, mais existent néanmoins, n'aient pas l'opportunité de choix est un scandale démocratique. Sauf que la centralisation médiatique, institutionnelle et politique de la France conduit à ce que tout le monde se concentre sur la réforme du scrutin à Paris, Lyon et Marseille et que personne ne parle de ce qui se passe pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Cette décision d'harmonisation et le silence face à ses conséquences n'a pu être prise que dans un pays où l'attention est concentrée sur Paris et les grandes villes, où les maires des petites communes n'osent rien dire face au Préfet qui leur attribue leurs subsides, et où de toute façon, on s'est habitué à ne pas décider pour nous même, puisque les villes, les sachants, le font à notre place, en d'autres termes, où l'on s'est habitué à être une périphérie.

Mais ce sont dans ces communes-là qu'habitent les gens qui ont perdu le dernier commerce (le boulanger a pris sa retraite, personne n'a repris le bar-tabac), dont les services publics sont éloignés, sans parler des transports en commun. Ce sont dans ces communes que se forge le sentiment d'abandon et de désengagement de l'Etat, celui de laissés-pour-compte de la République. Ces communes de classes populaires ou de classes moyennes qui regardent avec appréhension le prix du gazole, qui n'iront pas voir la grand-mère ce week-end, l'essence est trop chère. Bref, ces communes où la crise démocratique fermente et croît depuis plusieurs années.

Et ce sont dans ces communes que les électeurs ont eu le choix entre voter pour la seule liste candidate, aller à la pêche (l'ouverture de la pêche à la truite était le 14 mars !) ou de rester chez eux.

Serait-il possible d'imaginer, en France, une horizontalisation du pouvoir : qu'on puisse adapter les lois en fonction des réalités de terrain. Qu'on imagine un mode de scrutin adapté aux communes peu peuplées, qui leur permette d'exprimer un choix. Le panachage n'était peut-être pas la panacée, mais il permettait le choix.

Voir même, que les acteurs locaux puissent décider de manière autonome de certains de leurs choix ? Sans que ça aille jusqu'au modalités de scrutin, donner la capacité aux collectivités locales de décider de leurs politiques sur leur champ de compétences est déjà une façon de rompre avec cette mentalité de centre-périphérie, de verticalité où certains décident et d'autres appliquent.

C'est probablement une des façons pour re-crée de l'engagement citoyen, voire même susciter des vocations pour de futur.e.s candidat.e.s aux élections municipales.

De là à parler de fédéralisme en France ... il n'y a qu'un pas.

Les élections hongroises de 2026 sont l'heure de vérité pour la démocratie en Europe

Charles Nonne

Porte-parole de l'UEF France

Ancien journaliste au *Courrier des Balkans* basé en Slovénie où il a développé des liens personnels en Hongrie

Publié en partenariat avec Le Taurillon

Dimanche 12 avril, plus de sept millions de Hongroises et Hongrois sont appelés aux urnes lors des dixièmes élections législatives du pays depuis la chute du Rideau de fer, concluant une campagne d'une acrimonie inédite. Par la force des sondages, cette compétition s'est transformée en duel historique entre le Fidesz de Viktor Orbán et son premier opposant, le conservateur Péter Magyar et son mouvement Tisza : son résultat promet une onde de choc pour nos démocraties.

La presse frôle l'unanimité : jamais le Premier ministre Viktor Orbán n'aura autant risqué de perdre ses fonctions au lendemain du 12 avril. L'usure du Fidesz au pouvoir est palpable après seize ans de règne sans partage, gonflés par une majorité constitutionnelle quasi-ininterrompue de 2010 à 2026, caractérisés par la [mise au pas du pouvoir judiciaire](#),³³ la [prise de contrôle quasi-monopolistique des médias](#),³⁴ le [dévoiement des règles du jeu électoral](#),³⁵ la construction d'un État informel dans l'État caustiquement baptisé « système de coopération nationale » (NER), la [réécriture de l'Histoire](#),³⁶ l'[assèchement des ressources des pouvoirs locaux](#),³⁷ à commencer par la très honnie mairie (gauche écologiste) de Budapest.

Cette déconstruction méthodique de la démocratie en Hongrie a bénéficié du talent politique indéniable de Viktor Orbán et de ses stratèges, usant d'une rhétorique efficace dans sa simplicité, et d'un narratif centré sur des ennemis publics supposés menacer la nation. Florilège : les Roms, George Soros, les migrants et réfugiés, Volodymyr Zelensky et l'Ukraine, Bruxelles, les minorités sexuelles, les fédéralistes européens, et plus récemment, le président du Parti populaire européen (PPE) Manfred Weber, autrefois si conciliant envers celui que son prédécesseur Joseph Daul qualifiait affectueusement d'« [enfant terrible](#) ».³⁸

C'est dans ce contexte qu'a émergé Péter Magyar, ancien cadre de l'écosystème Fidesz, à la fois connaisseur des cercles du pouvoir et suffisamment éloigné de ses centres de décision pour apparaître comme « politiquement pur ». Porte-drapeau d'une possible alternance depuis les 29,60% de son parti Tisza aux européennes de 2024, Magyar a soigneusement évité l'erreur d'un grand rassemblement transpartisan, fatal à l'opposition en 2022, pour incarner une ligne conservatrice proeuropéenne « propre » dans un paysage où la gauche est devenue inaudible et réduite à la portion congrue.

Un enfant terrible à Bruxelles

Lorsque les premiers signes avant-coureurs sont apparus en 2011 en marge d'une révision constitutionnelle de grande ampleur, l'Union européenne a observé un quasi-silence indulgent et coupable : davantage inquiétés par la crise des dettes souveraines que par les facéties de l'un des leurs, la Commission Barroso et les chefs d'État et de gouvernement se sont contentés d'admonestations mineures face à un parti alors membre du PPE et pays clé pour l'industrie automobile allemande.

Par cette politique du fait accompli, le gouvernement Orbán a réussi à prospérer malgré les rapports accablants des institutions européennes, d'ONG indépendantes et de la commission de Venise du Conseil de l'Europe. Budapest a su tirer son épingle du jeu à chaque réforme liberticide et anti-démocratique, concédant de mauvaise grâce quelques amendements de bonne figure sous la pression européenne avant de mieux préparer les prochaines offensives. La procédure de sanction dite de l'« article 7 », enclenchée très tardivement, s'est heurtée à l'exigence d'unanimité du reste des États membres, désormais inatteignable.

La Hongrie voit plus grand en projetant une influence disproportionnée par rapport à sa population et la taille de son économie, en s'inscrivant sur le terrain des idées pour s'ériger en laboratoire de l'illibéralisme.

Outre une complaisance assumée envers Moscou et une ouverture débridée aux investissements chinois, cette magnanimité ambiante a permis à Orbán de se construire un réseau national-populiste avec la plupart des figures politiques illibérales européennes, à commencer par ses voisins : Aleksandar Vučić en Serbie, l'ancien Premier ministre nord-macédonien Nikola Gruevski, le conservateur slovène Janez Janša, l'ancien homme fort de la République serbe de Bosnie Milorad Dodik.

Mais la Hongrie voit plus grand en projetant une influence disproportionnée par rapport à sa population et la taille de son économie, en s'inscrivant sur le terrain des idées pour s'ériger en laboratoire de l'illibéralisme. L'université privée Mathias Corvinus Collegium, totalement contrôlée par les cercles

³³ <https://verfassungsblog.de/restoring-the-rule-of-law-by-breaching-it/>

³⁴ <https://rsf.org/en/country/hungary>

³⁵ <https://www.coe.int/en/web/venice-commission/-/cdl-ad-2021-039-f>

³⁶ <https://www.brookings.edu/articles/history-in-the-unmaking-historical-revisionism-in-viktor-orbans-hungary/>

³⁷ <https://telex.hu/english/2025/12/02/we-wont-kneel-before-the-government-to-get-our-money-back-budapest-mayor-says>

³⁸ <https://telex.hu/english/2025/12/02/we-wont-kneel-before-the-government-to-get-our-money-back-budapest-mayor-says>

proches du pouvoir, s'est créée son think-tank bruxellois³⁹ et ambitionne de façonner la pensée des nationalistes et antidémocrates européens. Les idéologues du Fidesz ont pignon sur rue à Washington,⁴⁰ où le clan Trump a su tirer les leçons de l'expérience hongroise. L'appétit de Budapest s'étend jusqu'aux médias européens.⁴¹ Grâce à une politique amalgamant défense de l'identité culturelle nationale et lutte contre l'ingérence étrangère, la Hongrie érige l'illibéralisme en produit d'exportation.⁴²

Même en cas d'alternance, notre Europe intergouvernementale aura encore de beaux jours devant elle : est-ce que les États membres, dont la France, seront toujours aussi mobilisés contre l'utilisation abusive du droit de veto si Orbán quitte le pouvoir ?

De coups de fils moscovites en albums diffamants

Le Fidesz et ses dirigeants ne se privent pas d'user de cette influence, profitant de l'incapacité de l'Union à se doter d'un système décisionnel efficace, utilisant leur veto avec ténacité au sein du Conseil de l'UE, atténuant ici les sanctions contre la Russie, monnayant là le déblocage d'aides à l'Ukraine.⁴³ L'étendue de l'amitié entre le système Orbán et Poutine vient d'être attestée par la publication d'un enregistrement fort éloquent entre les ministres hongrois et russe des affaires étrangères⁴⁴... à peine six mois après que l'ancienne chancelière allemande Angela Merkel qualifiait d'« absurde »⁴⁵ l'idée que la Hongrie soit un cheval de Troie de Moscou à Bruxelles.

Les Hongroises et Hongrois sont les premiers conscients de l'enjeu historique du moment. Bien des électeurs se préparent à rentrer au pays depuis l'autre côté du globe pour mettre leur bulletin dans l'urne et s'assurer que celui-ci sera comptabilisé à temps. Le Fidesz accuse un retard considérable dans les sondages, perd de son esprit d'innovation politique, ses porte-parole accumulent bourdes et déclarations maladroites.

Le pouvoir ne s'y trompe pas et joue désormais le tout pour le tout : publication d'une bande-dessinée⁴⁶ présentant Magyar comme un psychopathe misogyne laquais de Bruxelles et Kiev, diffusion dramatisée d'informations extrapolées⁴⁷ sur une prétendue tentative d'attentat ukrainien, puis, méthode éprouvée, tapissage de la Hongrie d'affiches géantes présentant Magyar, von der Leyen et Zelensky comme les avatars d'une force maléfique cupide et hautaine.

Péter Magyar prend le contrepied d'anciens challengers et quitte le terrain des valeurs pour orienter le débat sur les sujets du quotidien comme la corruption rampante,⁴⁸ le prix de la vie, le délabrement des services publics. Si son pari est gagnant, il aura la lourde tâche de composer avec un appareil d'État cadenassé par le Fidesz, ainsi que de pans entiers du budget de l'État transférés à des fondations privées, comme dans l'enseignement supérieur. Un scénario à la Donald Tusk en Pologne, où un gouvernement démocratique est prisonnier de sa majorité simple et d'un cadre constitutionnel contraignant, n'est pas à exclure.

L'élection du siècle ?

Contrairement aux postulats de la propagande du Fidesz, l'affrontement électoral en Hongrie n'oppose pas un conservatisme chrétien rétif à l'immigration d'un côté, et un progressisme cosmopolite et écrasant de l'autre. C'est de démocratie dont il est question. Orbán n'est pas le porte-étendard d'une « internationale réactionnaire », mais le héraut d'une internationale illibérale transcendant les clivages politiques gauche-droite, méprisant les droits humains, la démocratie et l'État de droit, et déterminée à conserver le pouvoir. S'il triomphe pour la cinquième fois d'affilée, le message à tous les gouvernements d'Europe sera clair : un verrouillage systémique des institutions, doublé d'un drainage de l'appareil judiciaire, des médias et de l'économie, est la clé d'un changement de régime doux et d'un accaparement de l'État par un clan, face auquel l'Europe s'est elle-même déclarée impuissante.

Même en cas d'alternance, notre Europe intergouvernementale aura encore de beaux jours devant elle : est-ce que les États membres, dont la France, seront toujours aussi mobilisés contre l'utilisation abusive du droit de veto si Orbán quitte le pouvoir ? Le Slovaque Robert Fico – social-démocrate sur le papier –, quoique plus prudent avec ses homologues européens, a déjà prouvé qu'il saurait utiliser son droit de veto. Son homologue tchèque Andrej Babiš est plus pragmatique mais dirige une coalition comprenant deux partis europhobes. Une Giorgia Meloni affaiblie après l'échec de son référendum sur le système judiciaire sera certainement peu encline aux pas supplémentaires en avant dans l'intégration européenne.

Mais le résultat reste déterminant pour l'Europe de par le message qu'il enverra. Et quelle que soit l'issue du scrutin, la société civile aura un rôle déterminant pour continuer à façonner l'Europe de demain, alors qu'émerge un clivage chaque jour plus évident entre nationalistes et fédéralistes pour briser le statu quo actuel.

³⁹ <https://legrandcontinent.eu/fr/2025/03/12/comment-deux-instituts-hongrois-et-polonais-veulent-demanteler-lunion-europeenne-de-linterieur-avec-laide-de-la-heritage-foundation/>

⁴⁰ <https://ecfr.eu/publication/the-orbanisation-of-america-hungarys-lessons-for-donald-trump/>

⁴¹ <https://www.taurillon.org/face-a-l-agonie-d-euronews-le-silence-de-la-france-doit-prendre-fin?lang=fr>

⁴² <https://cz.boell.org/en/2023/01/20/building-hungarian-political-influence-2>

⁴³ <https://www.france24.com/en/europe/20260319-european-leaders-seek-breakthrough-on-%E2%82%AC90bn-ukraine-loan-blocked-by-viktor-orban>

⁴⁴ https://www.courrierinternational.com/article/enquete-des-echanges-telephoniques-eclairent-la-collusion-de-la-hongrie-avec-moscou_242449

⁴⁵ <https://www.politico.eu/newsletter/berlin-bulletin/sorry-not-sorry/>

⁴⁶ <https://444.hu/2026/03/03/peter-mit-akarsz-azzal-a-kessel-te-vagy-a-bajom-te-borsodi-lotyó-annyira-abszurd-a-magyar-peter-kepregeny-hogy-muzeumi-darab-is-lehet-belole>

⁴⁷ <https://vsquare.org/hungary-conducted-politically-motivated-intelligence-operation-against-ukrainian-bank-convoy/>

⁴⁸ <https://transparency.hu/en/news/cpi-2025-results-annual-report/>

Bernard Abel Lesfargues (1924-2018)

**Fédéraliste européen et autonomiste occitan et son opposition
à un certain ethnisme
et à toute dérive ou compromission avec l'extrême droite.**

Jean-Francis Billion

Chercheur, directeur de la publication de *Pour le fédéralisme – Fédéchoses*
Publié en partenariat avec *The Federalist Debate*, Turin

J'ai eu l'opportunité de participer fin 2023 à un colloque à l'Université de Montpellier 3, « la revendication des 'minorités nationales' en France depuis 1945 »⁴⁹ puis un an plus tard (06.11.24) à un autre, « Autogoverno e unità europea. Convergenze e divergenze dall'Ottocento alla Brexit » à l'Université de Turin.⁵⁰ Deux communications distinctes mais voisines, Lesfargues étant engagé dans des mouvements occitans et d'autres fédéralistes européens. Il était très favorable au fédéralisme interne mais aussi opposé à une vision ethnique de l'occitanisme et du fédéralisme. Dans la seconde communication j'ai insisté sur l'occitanisme peu connu en Italie et ai profité de son refus de l'ethnisme pour aborder en fin de mon propos les liens, déjà anciens, entre certains régionalistes ou fédéralistes avec l'extrême droite identitaire et parfois néo-nazie.

Cette dernière communication, plus complète, étant trop longue pour être publiée dans des revues comme *Fédéchoses* ou *The Federalist Debate*, j'ai décidé avec Lucio Levi, de la résumer et de la publier dans les deux revues en trois parties d'ici fin 2026.

Enfin, la jeunesse de Lesfargues et sa formation universitaire ayant été abordées dans d'autres textes elles ne seront pas évoquées ici pas plus que son œuvre littéraire et éditoriale.⁵¹

Deuxième partie : Bernard à Lyon (1950 – 1985)

Lesfargues à Lyon (1950-1985), MFE : Altiero Spinelli puis Mario Albertini, le Comité occitan d'études et d'action puis Lutte occitane, mai 1968 et la réunification de l'UEF Rhône-Alpes, échec de la candidature Guy Héraud aux présidentielles (1969) et début des années 1970.

Lesfargues à Lyon (1950-1985).

Lesfargues arrive à Lyon fin 1954 et est élu au Congrès du Peuple européen (CPE) à l'occasion des « élections primaires » tenues en novembre 1957 ; il y réside depuis trois ans. Il va maintenant durant trois décennies être impliqué dans toutes les campagnes fédéralistes et notamment celles pour le CPE et pour le Recensement volontaire du peuple fédéral européen, dirigées par des italiens auxquels il va être très lié : Altiero Spinelli puis Mario Albertini. C'est auprès d'eux qu'il parfait sa culture fédéraliste et choisit le fédéralisme constitutionnaliste – hamiltonien – en tournant le dos à l'école française du « fédéralisme intégral »⁵².

Altiero Spinelli et le Congrès du Peuple européen (CPE)⁵³

La Campagne du CPE, lancée par Spinelli et le MFE supranational issu de la scission de l'UEF internationale ayant suivi l'échec de la Communauté européenne de défense (CED), vise à être « le fer de lance d'une révolution européenne démocratique » et son épiscentre français est à Lyon. Le Congrès du Peuple Européen, directement élu par le peuple européen est chargé d'élaborer un projet de traité pour une Assemblée constituante. Lesfargues dirige l'édition française du journal de la campagne, *Peuple européen*, participe aux sessions internationales du CPE et à la « Première rencontre de la Résistance européenne » à Cuneo en mars 1960. En 1958, le CPE appelle les français à voter non au référendum pour refuser la constitution « nationaliste et

⁴⁹ J.-F. Billion, « Bernard Lesfargues (1924-2018), entre fédéralisme européen et autonomisme occitan », in *Lengas*, revue en ligne, <https://doi.org/10.4000/11y11> et colloque <https://journals.openedition.org/lengas/8217> ; « La revendication des 'minorités régionales' en France depuis 1945, en Occitanie et ailleurs », *Lengas*, 95/2024 sur OpenEdition.

⁵⁰ « Autogouvernement et unité européenne. Convergences et divergences du 18^e siècle au Brexit », Actes à publier en Italie.

⁵¹ J.-F. Billion, « Bernard Lesfargues, l'auteur, l'éditeur, le traducteur 'même de l'italien'... fédéraliste occitan, européen et mondial », in *Enseigner, promouvoir et diffuser l'occitan. Hommage à Bernard Lesfargues, poète, traducteur et fondateur des éditions fédérop*, Bernard, Katy et Châteaureynaud, Marie-Anne (dir), Presses universitaires de Bordeaux, 2023, p. 63-92, coll. Garon@ 1, en ligne <https://una-éditions.fr>.

⁵² Je néglige dans ce texte « allégé » le fédéralisme européen au-dépens de l'occitanisme et prépare un texte sur Lesfargues et le fédéralisme européen pour la revue *Il Federalista* de Pavie.

⁵³ Sur le CPE en France et à Lyon, cf. Catherine Previtti Allaire, « Le défi européen et fédéraliste d'Altiero Spinelli en France : Lyon, pilier du Congrès du peuple européen (1955-1965) », p. 135-150, in A. Spinelli, *Manifeste des fédéralistes européens (1957)*, coll. « Textes fédéralistes », Gardonne, Fédérop, 2012, distribution Presse fédéraliste.

autoritaire » de De Gaulle puis présente à Lyon cinq duos de candidatures aux législatives. Lesfargues se présente et anime les campagnes. Après son ultime session à Lyon le CPE est absorbé puis enterré au congrès parallèle du MFE supranational (1962). Lesfargues dépose et fait approuver deux importantes contributions, la première contre l'entrée de l'Espagne franquiste dans la communauté européenne et une seconde, « une France invertébrée à une Europe avec une épine dorsale », illustrant son intérêt pour les luttes régionalistes ; il en vote une troisième en soutien à la grève des mineurs occitans de Decazeville.

Albertini est le théoricien et Lesfargues anime le groupe de Lyon, le plus important hors d'Italie, et a un rôle central au niveau européen.

Mario Albertini, Autonomie fédéraliste (AF) et la rédaction lyonnaise de la revue Le Fédéraliste

Après le Congrès de Lyon, Lesfargues s'engage dans le « Recensement volontaire du peuple fédéral européen pour la reconnaissance de son pouvoir constituant » avec Albertini qui fonde dans le MFE une tendance supranationale, Autonomie fédéraliste (AF). Albertini est le théoricien et Lesfargues anime le groupe de Lyon, le plus important hors d'Italie, et a un rôle central au niveau européen. Au Congrès de Montreux Albertini appelle à s'abstenir lors du vote d'une Charte considérée comme « fédéraliste intégrale ». Après une crise à Lyon début 1965 Albertini propose de dissoudre Autonomie Fédéraliste qui se fond l'année suivante dans une nouvelle majorité au Congrès de Trieste (1966). Lesfargues dirige la rédaction lyonnaise de la revue lorsqu'il est décidé d'éditer *Le Fédéraliste* en français (1962-1974, puis 1984-1988) et y publie une étude sur « Les Rencontres socialistes et la décolonisation de la France », où il analyse l'initiative de la « Nouvelle gauche ». Il se réjouit que la mise en place d'un marché commun habitue l'opinion publique à l'idée de supranationalité et que le concept de « colonialisme intérieur » popularisé début des années 1960 par « des groupes minoritaires comme le Comité occitan d'études et d'action ou le Club breton des Bonnets rouges » soit « assimilé, affirmé et remarquablement développé dans la brochure de la Rencontre socialiste de Grenoble, au titre hautement suggestif : Décoloniser la province ». Il regrette par contre « l'étrange absence » de la dimension européenne avant d'affirmer que les fédéralistes « seraient stupides de ne pas se lancer à corps perdu dans cette bataille pour laquelle ils sont mieux préparés que quiconque »⁵⁴, même si le caractère timoré du MFE, et en particulier de ses amis italiens, sur le fédéralisme interne le désole.

L'engagement de Lesfargues dans les mouvements politiques occitans

Lesfargues ne néglige pas le militantisme occitan. À la veille du congrès MFE de Lyon (date), il adresse à Lafont un long courrier⁵⁵ qui confirme sa venue en février à Narbonne pour la fondation du Comité Occitan d'Etude et d'Action (COEA)⁵⁶.

« J'approuve totalement ton analyse. L'heure de vérité approche. La France, peut-être en tout cas une certaine France, est contaminée. [...] L'Algérie française, l'OAS, sont dans le fil d'une tradition assimilatrice, qu'on ne peut pas rompre en Algérie, ou qu'on doit rompre partout. [...] Ainsi du général de Gaulle, héraut de la grandeur nationale au général Salan héros de l'Algérie française il n'y a pas de profonde différence – et c'est pourquoi le gouvernement actuel ne peut rien faire contre l'OAS ».

Il voit aussi poindre deux dangers :

« le (du) poujadisme et le micro-nationalisme, on passe facilement de l'un à l'autre. [...] J'appelle poujadisme le refus obstiné d'admettre l'évolution nécessaire. En ce sens les mineurs d'Aveyron font aussi du poujadisme. Ils veulent rester mineurs dans une mine condamnée. Le contraire du poujadisme ce serait de préparer révolutionnairement la reconversion. » [...]

« Je pense comme toi qu'il y a énormément à faire à la base. La commune est primordiale. [...] Les coopératives de producteurs me semblent être aussi au pied de l'édifice. Mais il ne faut pas oublier que nous devons aller le plus loin possible, éviter ce micro-nationalisme qui est en train d'abîmer [...] il me semble aussi certaines tendances bretonnes. Il faudrait que nous ayons le sens des grands ensembles, que nous soyons ouverts sur l'Europe et sur le monde ».

Il poursuit :

« Je maintiens seulement ceci ; que la démocratie ne sera réinstaurée que par une lutte 'au niveau le plus bas' – je reprends ici ton expression – et au plus élevé en même temps [souligné par lui, NdA]. Si je ne fais pas du mondialisme, mais de l'europhisme, c'est parce que je crois que se battre trop tôt pour ce qui est hors de portée c'est du donquichottisme ».

En venant à sa conception de l'Europe il estime qu'une fédération des États-nations serait illusoire si ceux-ci gardaient l'essentiel de leurs prérogatives, qu'une lutte avec le niveau fédéral pousserait celui-ci au centralisme... jusqu'à créer une « super-nation européenne... celle que veulent justement les Jeune Europe⁵⁷ ». Son idéal serait [...] « un pouvoir fédéral aux attributions précises, et fort dans son domaine, mais aux attributions limitées à l'essentiel »⁵⁸.

Dans une autre lettre de Lyon à Lafont il écrit qu'il vient de lire le document de base de notre jeune COEA : « Je suis emballé, et je n'en reviens pas de n'avoir rien trouvé qui m'ait heurté ! [...] »⁵⁹.

⁵⁴ B. Lesfargues, « Les rencontres socialistes et la décolonisation de la France », p. 1-7, *Le Fédéraliste*, Pavie, IX^e année, n° 1, juin 1967.

⁵⁵ Lettre au Cirdoc, Centre de culture occitane, cote LAF.O/74.

⁵⁶ Cf. « Le Comité occitan d'études et d'action (COEA) [Groupe et collectif] » sur occitanica.eu.

⁵⁷ Allusion au groupe néofasciste et nationaliste-européen du belge Jean Thiriart (1962-1969).

⁵⁸ Les dernières citations depuis la note 6 sont extraites du courrier du 27 janvier 1962, cirdoc cote LAF.O/74.

⁵⁹ Lesfargues, 25 mars 1962, Cirdoc cote LAF.O/74.

Il s'engage dans les instances nationales du COEA puis de Lutte occitane. Deux exemples l'illustrent. Il participe à l'assemblée générale (AG) de Béziers du COEA (19 février 1967), rédige et signe le compte-rendu ainsi qu'une circulaire du comité central provisoire. Dans le premier document il revient sur la participation du COEA aux colloques socialistes d'économie régionale ayant précédé celui de Grenoble, mentionne la période pré-électorale qui a permis « d'œuvrer avec les forces nouvelles créées dans la gauche française ». Dans le second il adresse le soutien du COEA aux autonomistes des Antilles et à Aimé Césaire, affirme « le droit du peuple martiniquais à l'autodétermination et s'il le souhaite à l'autonomie ».

Quatre ans plus tard (17 janvier 1971) se déroule une autre AG du COEA alors que, « depuis les journées de formation de Carcassonne (juillet 1969) et l'AG de Narbonne (octobre 1969), l'organisme n'a pas fonctionné correctement »⁶⁰. Le rapport de synthèse, annoté par Lesfargues, sert de compte-rendu et le procès-verbal doit être consulté à Lyon. L'après-midi est consacrée à « la réorganisation du COEA » après la démission du Comité central « pour permettre au COEA de prendre une nouvelle voie ». Un nouveau Comité de neuf membres est élu, Lesfargues recueillant le plus grand nombre de suffrages, et nomme un collectif dont il est également membre. Une circulaire de lui établit que les membres doivent étudier les textes et lui envoyer leurs suggestions et fixe un calendrier : Comité central à Montpellier (14 février 1971) pour établir des propositions définitives et les répercuter, AG (28 mars 1971) pour décider de l'avenir du COEA ou fonder une nouvelle organisation.

Peu après paraît le premier bulletin intérieur d'une nouvelle organisation, Lutte occitane, issue du gauchisme de 1968, qui publie un « Texte de base ». Le second numéro (novembre 1971) publie « Du COEA à Lutte occitane », où il est écrit que « À la fin de l'AG [du COEA le 17 janvier 1971, NdA], a été dissous le COEA et constitué le mouvement 'Lutte occitane' ». Non pas un « parti politique, mais le noyau d'un mouvement de masse »⁶¹. Le 17 janvier Lesfargues est élu président de Lutte occitane.

En 1974 se créera le mouvement autonomiste Volèm Viure al País, sur la base des comités de soutien de Lafont aux présidentielles. Je crois que Lesfargues y adhèrera mais pas qu'il y ait pris de grandes responsabilités, pas plus que plus tard au Parti occitan, dont il présidera cependant le petit comité Bergeracois, après son retour en Périgord.

La réunification de l'UEF Rhône-Alpes, mai 1968 et le Comité de liaison et d'action fédéraliste (CLAF)

Durant les années 1960 est lancée la campagne des fédéralistes et du Mouvement européen international (MEI) pour l'élection directe de l'Assemblée européenne de Strasbourg, qui durera jusqu'à la première élection européenne (1979), à la base de la réunification des fédéralistes. À Lyon où après les événements de mai 1968 les contacts sont redevenus cordiaux

entre le Mouvement fédéraliste français MFF-La Fédération et le MFE, Lesfargues et Albert M. Gordiani organisent un congrès de réunification (octobre 1969), trois ans avant la réunification de l'UEF au niveau européen.

Durant les années 1960 est lancée la campagne des fédéralistes et du Mouvement européen international (MEI) pour l'élection directe de l'Assemblée européenne de Strasbourg, qui durera jusqu'à la première élection européenne (1979)

C'est également après les événements de mai 1968, des personnalités publient dans Combat et Le Monde un « Appel en faveur d'une action fédéraliste » (8 juin 1968) : André Jeanson (président du syndicat CFDT), Henri Cartan (Faculté des sciences de Paris et président du MFE-France), Jacques Monod (Collège de France), Laurent Schwartz (Faculté des sciences de Paris)... Lesfargues est parmi les premiers signataires avec une vingtaine de membres du MFE ou du Centre international de formation européenne (CIFE) fondé par Marc et des autonomistes dont Lafont. En janvier 1969, le CLAF tient un colloque près de Lyon, « Pour une France fédérale », autour de trois rapports dont l'un de Lafont (« découpage régional et pouvoirs régionaux »).

L'échec de la candidature de Guy Héraud aux présidentielles 1969

De Gaulle démissionne le 28 mai et Héraud (ancien juriste du CPE, professeur à l'université de Strasbourg) annonce sa candidature le 2 juin. Il dit avoir « été l'objet de sollicitations », s'excuse de ne pas avoir informé le MFE qui l'a appris par la presse, veut une candidature « fédéraliste intégrale », demande le soutien du MFE et ment en disant « ne s'être engagé qu'en 1969 pour les ethnies » comme le prouvera son action antérieure pour la revue Europa ethnica.

La Commission nationale du MFE adopte sa candidature (42 mandats : 18 oui, 8 abstentions et 0 contre) ; les lyonnais minoritaires se sont abstenus⁶².

Lesfargues écrit beaucoup à Lafont durant cette période. Le 6 mai il lui annonce « des remous dans le MFE » : à Lyon, « nous sommes contre et le bureau hier soir a écrit une motion résolument opposée » et lui demande une lettre sur sa position pour « en faire part aux membres de la Commission nationale ». Au lendemain de l'investiture, il estime qu'il vaut mieux que le COEA ne soit pas engagé directement dans cette aventure et conclura après l'échec de celle-ci que « ce n'est pas un mal catastrophique : ni pour les régionalistes, ni pour le MFE »⁶³.

Héraud, l'Europe des ethnies, ses demandes à Lesfargues et un dossier de Lutte Occitane

Entre 1959 et 1967, six courriers de Héraud à Lesfargues illustrent leur intérêt commun pour les langues régionales, l'autonomisme et le fédéralisme interne. L'un des premiers regrette les réticences du MFE sur l'ethnisme ; un autre, début des années soixante, sollicite des articles sur la Catalogne et

⁶⁰ Texte au Cirdoc, dossier « COEA – Gaston Bazalgues », encore sans cote, information du Cirdoc du 4 mai 2024.

⁶¹ *Bulletin de Lutte occitane*, n° 2, novembre 1971, au Cirdoc, fonds Lutte occitane cote O 3.

⁶² Citations de Héraud extraites des comptes-rendus des commissions françaises du MFE, Archives fédéralistes Bernard

Lesfargues (AFBL) chez J.-F. Billion et Archives historiques de l'Union européenne à Florence (AHUE), fonds J.-P. Gouzy cote JPG 107.

⁶³ Lettre 20 mai 1969, Cirdoc cote LAF.O/74.

l'Occitanie pour une revue dont il se présente comme l'un des « coéditeurs »⁶⁴.

Ayant découvert au Cirdoc⁶⁵ deux numéros de *Europa ethnica* (1990 et 2010), j'ai imaginé qu'elle pouvait être la revue mentionnée par Héraud car liée un temps à l'Union fédéraliste des communautés ethniques européennes. J'ai contacté Georg Kremnitz, disciple de Lafont et coéditeur de la revue plus récemment. Nous avons convenu que mon hypothèse était juste et il m'a indiqué que la revue était la suite de *Nation und Staat* (1927-1944), revue proche du gouvernement nazi surtout après 1938 et la dissolution du Congrès des nationalités européennes, son déménagement de Vienne à Berlin et la nomination à sa direction du nazi Werner Hasselblatt (1942-1944). De 1959 à 1961 des tractations dans lesquelles Héraud a été très impliqué ont eu lieu avec les nouvelles autorités pour relancer la revue... en changeant son nom tout en gardant sa

Dans le sixième numéro du bulletin Fédéchoses, (printemps 1974) [...], Lesfargues] critique durement et définitivement l'ethnisme et le fédéralisme intégral, affirme son désintérêt pour le Parti fédéraliste européen (PFE) de Héraud et développe sa vision du fédéralisme constitutionnaliste européen et mondial.

numérotation pour affirmer sa filiation. Le groupe des éditeurs intellectuels était composé de gens comme Héraud, Theodor Veiter (l'influent spécialiste pour les minorités en Autriche, très catholique [tendance austro-fascisme], entre 1938 et 1945 NSDAP), quelques savants scandinaves et allemands, en général conservateurs. Il s'est peu à peu renouvelé, en s'ouvrant vers des positions moins droitières⁶⁶. Le numéro un d'*Europa ethnica* (Bibliothèque nationale de France), indique la filiation avec *Nation und Staat* en termes sibyllins mais ne mentionne pas Héraud.

En revanche, sur l'ethnisme Lesfargues apporte des réponses fortes et précises dans le sixième numéro du bulletin *Fédéchoses*, (printemps 1974) créé par les Jeunes MFE lyonnais et parisiens. Animateur de l'UEF et président de *Lutte Occitane* il répond au dossier, « Le fédéralisme européen : pour quoi faire ? » publié dans le numéro 12 de *Lutte Occitane*. Dossier complété d'une brochure, Mise au point sur le groupe Jeune-Languedoc-Poble d'oc⁶⁷. Il critique durement et définitivement l'ethnisme et le fédéralisme intégral, affirme son désintérêt pour le Parti fédéraliste européen (PFE) de Héraud et développe sa vision du fédéralisme constitutionnaliste européen et mondial.

⁶⁴ Six lettres (1962 à 1967), archives AFBL ; cf J.-F. Billion, « Bernard Lesfargues, l'auteur, l'éditeur, le traducteur 'même de l'italien'... fédéraliste occitan, européen et mondial », in *Enseigner, promouvoir et diffuser l'occitan. Hommage à Bernard Lesfargues, poète, traducteur et fondateur des éditions fédérop*, Katy Bernard et Marie-Anne Châteaureynaud (dir.), Presses universitaires de Bordeaux, 2023, p. 63-92, collection « Garon@ 1 », en ligne <https://una-éditions.fr>.

⁶⁵ Où sont de nombreuses archives occitanes et une partie de la correspondance entre Lafont et Lesfargues.

⁶⁶ Informations et citation tirées de mes échanges avec Kremnitz (octobre-décembre 2023).

⁶⁷ Fonds revue *Lutte occitane* du Cirdoc, cote AE V. Sur les premiers numéros de *Jeune Langued'Occ*, cf. *Vieure*, revue proche du COEA, n°

« En tant que membre du MFE, je ne discerne pas bien d'emblée en quoi cette charge contre le Parti fédéraliste européen et Poble d'Occ pourrait m'indisposer. [...]

Par contre, ce que le rédacteur de *Lutte Occitane* ne dit pas, et d'ailleurs ne doit pas savoir, c'est que fédéraliste est une étiquette qui peut recouvrir des marchandises assez différentes. Il me semble qu'il en va de même pour marxiste, socialiste, etc. [...]

Cela est évident dès le départ de l'article en question ; dans ce qu'on appelle les 'antécédents' du fédéralisme, est mis en relief le manifeste de Maurras et Amouretti de 1892. C'est aller vite en besogne. Hamilton et Kant sont ainsi, avec d'autres, renvoyés au néant. Et plus avant, on ne trouvera pas un mot sur l'histoire contemporaine du fédéralisme ('Manifeste de Ventotene' - de 1941, NdA, par exemple) [...].

Ceci dit, je ne vois vraiment pas pourquoi je ne souscrirais pas à la plus grande partie des critiques formulées dans *Lutte Occitane* contre certain fédéralisme et un parti fantôme. J'ajouterai même du fédéralisme intégral qu'il ne m'intéresse pas, dans la mesure où je n'ai jamais bien compris ce que c'était. Ou plus précisément, c'est parce qu'il me semble entrevoir ce que c'est que je ne m'y associe pas. J'y vois une utopie dont le caractère réactionnaire apparaît dès qu'on dissipe les fumées dont il s'entoure et il se voile.

Au panier. »⁶⁸

J'ai rencontré Gaston Bazalgues, secrétaire du COEA et directeur de *Lutte Occitane* à l'époque pour lui poser une question sur une lettre de l'écrivain néo-nazi et ancien Waffen SS Saint-Loup (nom, Marc Augier) adressée au COEA avec une nouvelle demande de rencontre. Ce même Saint-Loup invité à Montpellier par Jeune Langue d'Occ pour présenter son roman Nouveaux Cathares pour Montségur. Il n'en avait aucun souvenir mais m'a affirmé avoir monté le dossier sur Jeune Langued'Occ - Poble d'Occ et le PFE, suite à des informations fiables et concordantes d'amis nationalistes basques ou anarchistes catalans sur une réunion à Barcelone de la CEDADE (Cercle espagnol des amis de l'Europe), alors plus grosse officine néo-nazie internationale, à laquelle des responsables de Jeune Langued'Occ avaient participé sur le thème de l'entrisme dans les milieux autonomistes, fédéralistes et écologistes.

Le numéro 2 de *Fédéchoses* (mi-1973), avait déjà publié un article de moi, « L'extrême droite et l'Europe »⁶⁹, alertant que depuis 1968, le Groupe de recherches et d'études sur la civilisation européenne (GRECE) et la revue *Nouvelle École*, de la Nouvelle droite, propageaient avec beaucoup plus de moyens et d'intelligence politique des idées similaires à celles

26-27, *Ivèrn* de 1971 – *Prima* de 1972 ; fonds revue *Poble d'Occ* du Cirdoc cote X IV, non signé, *Jeune Langued'Occ*, n° 3, septembre de 1971, n° 4, janvier de 1972 ; cf. Guillaume Genoud, « Pour une Occitanie libérée et autogérée. L'organisation occitaniste Poble d'Occ entre 1973 et 1978 », et J.-F. Billion, « Bernard Lesfargues (1924-2018), entre fédéralisme européen et autonomisme occitan », in revue en ligne *Lengas*, op. cit.

⁶⁸ B. Lesfargues, « Notes d'un sectateur de la grue métaphysique », *Fédéchoses*, 2^{ème} année, n° 6, printemps 1974, p. 26-27, <https://www.pressefederaliste.eu>.

⁶⁹ *Fédéchoses*, 1^{ère} année, 1973, n° 2, Billion, J.-F., « L'extrême-droite et l'Europe », pages non numérotées.

du groupe fasciste Europe-Action disparu en 1966 et concluant, « par ailleurs, ils ont découvert un certain nombre d'imbéciles, ou espérons-le plutôt d'étourdis, notamment dans le courant fédéraliste, pour cautionner moralement

l'opération... Aucun nom n'était cité, mais Héraud, ancien du MFE et président du PFE, était visé sans le dire, pour avoir adhéré dès sa création en 1970 au Comité de patronage de *Nouvelle École* fondée en 1968.

La première Résistance (1940-1941) de Jean Rous : du Trotskysme au Mouvement National Révolutionnaire (MNR)

Pierre Chevalier

Docteur en Histoire – président de l'Association des Amis de Jean Rous
Extraits de sa contribution au colloque de Lyon d'avril 2025

Dans les dossiers de l'Institut d'Histoire du Temps présent (IHTP) aux Archives Nationales il y a un entretien de Jean Rous par une certaine Madame Merlat sur son activité dans la Résistance.

Selon elle, « pendant la « drôle de guerre », Jean Rous a une réaction nationale »⁷⁰. C'est-à-dire qu'il n'envisage plus d'étendre la révolution pour vaincre le nazisme mais plutôt de travailler à la Libération nationale. Le premier point du projet de programme pour la publication *La Révolution nationale*⁷¹ stipule : « Défense de la Nation française, de son unité et des intérêts du peuple français contre toute oppression, mutilation, immixtion étrangère ». Il est précisé par le premier paragraphe du texte « L'Esquisse d'une théorie de la Révolution française » que « Sous l'effet de la défaite et de l'occupation étrangère nous assistons à la renaissance du sentiment national dans son sens le plus élevé et le plus révolutionnaire ». Et il est souligné qu'« en second lieu nous proclamons qu'il ne s'agit pas pour nous de retourner à un nationalisme revanchard et rétrograde, complètement dépassé qui figure lui aussi parmi les responsables de la catastrophe ». Plus loin on peut lire : « Pour pouvoir précisément construire l'Europe nouvelle, il faut partir, non de considérations militaires ou extérieures, mais de la nécessité française, et de la nécessité de l'époque où se trouve la France (...). En d'autres termes, la Révolution française est une étape vers une Europe unie sur la base de respect des libertés des nations et d'une juste répartition des richesses au prorata des besoins de chaque peuple »⁷².

Plus tard, en 1966, Jean Rous écrit que : « La renaissance du sentiment national au sein du prolétariat, à la condition d'être compensé par l'internationalisme, revêtait un aspect progressif »⁷³.

La naissance du Mouvement National Révolutionnaire

De retour à Paris après un séjour dans les Pyrénées Orientales après sa démobilisation, J. Rous analyse la situation : « Les allusions défaitistes de la bourgeoisie et particulièrement celles qui s'exprimaient dans *Le Temps* l'éloignent de la conception trotskyste et d'une façon générale 'du schématisme d'extrême-gauche' où l'on sous-estimait le problème national. Il estime

En 1966, Jean Rous écrit que : « La renaissance du sentiment national au sein du prolétariat, à la condition d'être compensé par l'internationalisme, revêtait un aspect progressif »

au contraire que devant le défaitisme des possédants, les révolutionnaires doivent faire appel au peuple et renverser le gouvernement bourgeois. Dès le mois de septembre 1940, Rous retrouve quelques camarades d'extrême gauche qui tombent d'accord avec lui (Henri Barré, Maurice Jaquier et Lucien Weitz) »⁷⁴. Il va même (re)prendre « des contacts avec les trotskystes, et s'oppose(r) violemment à eux car ceux-ci, repoussent comme une trahison toute attitude nationale »⁷⁵. « Jean Rous et ses amis engagent des pourparlers avec d'autres groupes ». Le MNR « exprime sa sympathie au mouvement ouvrier anglais qui veut se débarrasser des ploutocrates » entraînant le « souhait d'entrer en contact avec le Labour Party »⁷⁶. On enverra à Londres, en février 1941⁷⁷, H. Barré, malgré l'opposition de certains membres du MNR issus du Front commun⁷⁸.

Selon Maurice Jaquier, « Rous s'adjoint un groupe syndicaliste avec Chareyron (ou Charrerron) et Lebourg (en réalité Raymond Le Bourre), secrétaire général du syndicat des employés du spectacle » auxquels il faut ajouter Lafont⁷⁹.

⁷⁰ Archives nationales, sous-dossier 72 J, témoignage de Jean Rous vu par Madame Merlat le 24 septembre 1946.

⁷¹ Archives nationales, Gallica, *La Révolution nationale*, septembre-Octobre, page 3.

⁷² *Idem*, p.7 et 8.

⁷³ Jean Rous, *Itinéraire d'un militant*, Paris, Jeune Afrique éditions, 1968, p. 26.

⁷⁴ Archives nationales, sous-dossier 72 J, *idem*, note 1.

⁷⁵ *Idem*, sous dossier 72 J.

⁷⁶ Archives nationales, sous-dossier 72 J, témoignage de Jacques Rebeyrolle, vu par L. Lecorvaisier le 12 juillet 1946.

⁷⁷ « Henri Barré fut arrêté alors qu'il franchissait la ligne de démarcation. Condamné à la peine de mort le 4 juillet 1941, gracié le

24 octobre, sa peine fut commuée en douze ans de travaux forcés qu'il purgea en Allemagne, à Cologne ; les troupes alliées le libérèrent en août 1945 ». <https://maitron.fr/barre-henri-alphonse/notice> BARRÉ Henri, Alphonse par Jean Maitron, Claude Pennetier, version mise en ligne le 20 octobre 2008, dernière modification le 7 octobre 2024.

⁷⁸ Certains membres du Front Commun avaient quitté cette organisation après le vote par son leader, Gaston Bergery, des pleins pouvoirs à Pétain. En particulier l'ancien communiste Claude-Marcel Hytte, animateur après la Libération des Cercles fédéralistes et socialistes pour la République moderne et fondateur de la revue *La République moderne*.

⁷⁹ Archives nationales, 72 J, *idem*, note 1.

Le MNR est camouflé derrière une société qui prendra le nom de « les Amis de la Musique »⁸⁰. Il lance la formule « Ni pro-Anglais ni pro-Allemands pro-Français⁸¹ » et le slogan « Ni Londres, Ni Vichy, Ni Berlin, Ni Moscou »⁸². Fred Zeller aurait fait ajouter Ni Moscou. Cette devise est reprise dans divers « papillons » et collée avec d'autres sentences « Pas de collaboration sous la botte », Pétain-Laval = Hitler », Boycottons les nazis ».

Programme et activités du MNR

À la naissance du Mouvement National Révolutionnaire, « il n'envisage pas d'actions militaires immédiate, il avait décidé de se borner momentanément à la propagande ».

« LIBÉRATION NATIONALE : la première préoccupation du MNR étant de libérer la France, mais pas pour asservir l'Allemagne et de reconstruire l'Europe. La collaboration étant jugée impossible sous la botte.

LIBÉRATION SOCIALE :

- « soutien aux grèves ». Une importante activité de soutien se développe pendant la période d'avril à juin 1941. Un certain nombre de grèves ont lieu dans cette période en particulier dans le Nord de la France et en Belgique.
- des actions de noyautage sont entreprises au sein des organisations de jeunesse (Auberges de la jeunesse, Maisons des Jeunes, ...). « Rous juge bon de faire un gros effort du côté de la jeunesse, aussi il se lie avec quelques jeunes travaillant légalement ou illégalement dans les auberges de la jeunesse »⁸³.
- édition et diffusion des publications *La Révolution française* et *La liberté syndicale* ainsi que de tracts sur les grèves.
- investissement dans le Haut-Commissariat de Lutte contre le Chômage (où des clandestins trouvent emploi et des liaisons. Un industriel, Antoine Pérez, donne ainsi asile à des camarades sous un fausse identité).

- réunions clandestines ayant lieu chez Henri Barré, Noël Pouderoux, Jean Rous ou Fred Zeller. « Le travail se faisait en commissions : Jeunesse, syndicat, Paysans et Ravitaillement ».

Rous pensera, en 1946, que le MNR « présentait de gros avantages sur le Gaullisme, ce mouvement né sur le sol même de la France et fortement teinté de socialisme révolutionnaire eut levé l'hypothèque de l'étranger, eût permis d'éviter que le mouvement de libération fût dirigé par des militaires ; il pensait qu'il eût peut-être étouffé les manifestations du chauvinisme dont nous souffrons aujourd'hui ».

« Une scission [dans le MNR] se produit, certains éléments vont collaborer les autres au contraire sont arrêtés, voire déportés ». C'est ainsi que le 3 juillet 1941, Roger Clair, Michel Lissansky, Raymond Le Bourre et Jean Rous sont arrêtés par les policiers français pour le compte des autorités allemandes et condamnés à des peines de prison par un tribunal militaire⁸⁴. Jacques Rebeyrol précise que : « Certains membres du MNR étaient antisoviétiques mais des hommes comme Rous, en particulier, furent toujours parfaitement conséquents, qu'ils prirent toujours leurs responsabilités au mieux de leurs conceptions de révolutionnaires français antifascistes, qu'à aucun moment ils ne songèrent à la fraternisation avec les troupes d'occupation ».

Jaquier ajoute que : « Les hommes qui ont fondé le MNR, qui ont été jugés en l'absence de toutes pièces, de tous documents, de toutes confrontations, de tous témoignages, avaient des préoccupations qui étaient, dans une certaine mesure, les mêmes que celles de Tito et ses compagnons ».

Tandis que Jean Rous écrira à propos de TITO : « Contre Hitler de 1940 à 1945, il a libéré son pays par une guerre nationale qui était en même temps une Révolution sociale⁸⁵ ».

⁸⁰ Maurice Jaquier, *Simple militant*, Paris, Denoël/les Lettres nouvelles, 1974, p. 239.

⁸¹ Le texte de l'appel est cité par Daniel Mayer, *Les socialistes dans la Résistance*, Paris, PUF, 1968, p. 43 et 44.

⁸² *Idem*, note 8.

⁸³ On retrouvera Jean Rous à Lyon dès 1942 où il adhère au mouvement de Résistance Libérer et Fédérer et s'occupera officiellement des Maisons des Jeunes à partir de 1943. Il entrera en conflit avec le Parti communiste soutenant l'idée d'un mouvement uni de la jeunesse...avec direction communiste.

⁸⁴ Un cinquième militant, Jean Meichler, est arrêté sur dénonciation du même indicateur que les quatre membres du MNR. Rous et Lissansky le rencontrent à la Préfecture de police de Paris en route pour la prison de « la Santé ». Considéré comme dirigeant de la Quatrième Internationale, J. Meichler est fusillé le 6 septembre 1941 en représailles d'un coup de feu blessant un sergent allemand, le 3 septembre 1941.

⁸⁵ Jean Rous, « Tito », p. 370-442, in premier des huit volumes de la collection « Les grands Révolutionnaires », Romonrantin, éditions Martinsart, 1978, citation p. 371.

Jacqueline Bernard

La « femme orchestre » de Combat

Silvia Romano

Membre du Bureau de Presse fédéraliste

Extrait de sa communication au colloque de Lyon d'avril 2025

Journaliste de formation, Jacqueline Bernard est l'« infatigable secrétaire de rédaction » du journal clandestin *Combat* qu'elle-même contribuera à mettre en place à la suite de sa rencontre avec Berty Albrecht et Henri Frenay. Elle accueillera Albert Camus au moment de son recrutement dans le mouvement Combat et jouera un rôle clé au sein de la rédaction, ainsi que dans le recrutement et dans la diffusion du journal. Ses activités clandestines lui coûteront son arrestation de la part de la Gestapo, les tortures et la détention dans les camps de concentration nazis.

Après sa libération et son retour en France en 1945, elle reprendra ses fonctions de secrétaire de rédaction du journal en devenant aussi la secrétaire générale. Elle obtiendra plusieurs distinctions pour son engagement dans la Résistance : chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre et Médaille de la Résistance.

Le profil de Jacqueline Bernard a attiré notre attention, dans le cadre de la préparation du colloque « De la Résistance à l'Europe unie : Lyon, capitale des réflexions sur une Europe fédérale (1940 - 1950) » organisé à Lyon les 11 et 12 avril 2025. Son rôle dans la rédaction de *Combat*, ainsi que la proximité avec Berty Albrecht, Henri Frenay et Albert Camus, indiquent son adhésion à la vision de l'après-guerre exprimée par le journal, qui voit l'Europe unie comme un espoir porteur pour l'avenir. Toutefois, si pour Jacqueline Bernard la dimension européenne de la Résistance était sans doute une évidence, les recherches menées ne montrent pas qu'elle se soit engagée pour militer pour une Europe fédérale. Parmi ses écrits et témoignages dans l'après-guerre, nous n'avons trouvé aucun texte faisant explicitement référence à sa vision de l'Europe. Même si la dimension « fédéraliste » de son engagement s'avère finalement faible en comparaison des autres « FédéFemmes » protagonistes de cette rubrique, nous tenons de tout de même à partager cet article qui parcourt les étapes principales de son engagement courageux et indéfectible dans la Résistance et plus précisément dans *Combat*.

Les origines de l'engagement dans la Résistance

Jacqueline Douce Huguette Bernard naît le 16 juin 1913 dans le 8^{ème} arrondissement de Paris.

Issue d'une famille française d'origine juive, elle est la fille de Fernand Bernard (1866-1961), polytechnicien et officier d'artillerie coloniale, et de Marguerite Ettlinger (1880-1978). Son frère est Jean-Guy Bernard (1917-1944), également polytechnicien, aviateur et futur résistant⁸⁶.

Diplômée de la Faculté de droit (Paris) et de l'École libre des sciences politiques, elle devient journaliste et travaille pour plusieurs périodiques économiques avant la Seconde Guerre mondiale⁸⁷.

La famille de Jacqueline Bernard sera engagée dans la Résistance. Son père, opposé à Pétain dès 1940 et ami de Léon Blum, apportera un soutien financier important à la Résistance.

En 1941, la famille Bernard s'installe à Lyon, et loge provisoirement au Grand Hôtel, lieu quasi insoupçonnable car également siège de la commission allemande d'armistice.

Arrivée à Lyon, Jacqueline cherche d'abord une occupation et se retrouve à Villeurbanne dans les locaux du Commissariat

au chômage dirigé par Berty Albrecht. Au moment de leur rencontre, elle se voit confier la responsabilité de lire la boîte aux lettres consacrée à la problématique du chômage, initiative mise en place par Henry Maux. Rapidement, ce dispositif rencontre un large écho : Jacqueline doit traiter pas moins de 2 500 lettres qui affluent en peu de temps⁸⁸.

Arrivée à Lyon, Jacqueline cherche d'abord une occupation et se retrouve à Villeurbanne dans les locaux du Commissariat au chômage dirigé par Berty Albrecht.

C'est en parcourant la presse quotidienne qu'elle réagit vivement à une actualité concernant le maréchal Pétain. Elle s'exclame alors : « Mais ce n'est pas vrai, il se prend pour Jeanne d'Arc, ce collaborateur ! ». Ces mots, prononcés spontanément, attirent l'attention de Berty Albrecht, qui se rapproche d'elle en souriant : « je crois que nous avons les mêmes idées. Voulez-vous me taper ce petit machin en six exemplaires »⁸⁹. Le « petit machin » en question est un tract qui proteste contre la façon dont Pétain utilise justement le mythe de Jeanne d'Arc. C'est le début de la collaboration entre les deux femmes au sein du mouvement de résistance dans le service Recrutement-organisation-propagande⁹⁰.

⁸⁶ Marie-Cécile Bouju, « BERNARD Jacqueline [BERNARD Jacqueline, Douc », dans *BERNARD Jacqueline, Douce, Huguette*, Maitron/Éditions de l'Atelier, 8 juin 2019, disponible en ligne : [BERNARD Jacqueline \[BERNARD Jacqueline, Douce, Huguette\]. Pseudonyme : Huguette Auge – Maitron](#) (consulté le 7 janvier 2026).

⁸⁷ Fonds Jacqueline Bernard (1913-1998), Institut Pasteur. Pôle Archives du Centre de recherche en informations scientifiques

(CERIS) : [Fonds Jacqueline Bernard \(1913-1998\) - RHPST](#) (consulté le 7 janvier 2026).

⁸⁸ Dominique Missika, *Berty Albrecht Féministe et résistante*, Paris, Éditions Perrin 2005, p. 182.

⁸⁹ Ania Francos, *Il était des femmes dans la Résistance...*, Stock, Paris 1978, p. 121.

⁹⁰ Dominique Missika, *op. cit.*, p. 182.

Un peu plus tard, Berty la présentera à Henri Frenay. Un dîner sera organisé entre Berty, Henri, Jacqueline et son frère Jean-Guy. Une anecdote relatée lors d'un dîner avec Frenay témoigne de son engagement : « Vous avez fait du journalisme ? Vous serez rédactrice en chef »⁹¹. C'est ainsi qu'elle commence à participer à la réalisation du bulletin et qu'elle jouera un rôle clés dans la rédaction du journal clandestin *Combat*.

En novembre 1941 une nouvelle organisation voit le jour, le Mouvement de libération nationale, et un journal unique est créé : *Combat*. Il réunit les deux équipes de Libertés et de Vérités (avant appelé Les Petites Ailes).

La « femme orchestre »⁹² de *Combat*

Pour mesurer le rôle joué par Jacqueline Bernard dans *Combat*, il convient de faire un petit pas en arrière aux origines de la création du journal.

En décembre 1940, Berty Albrecht et Henri Frenay se retrouvent à Vichy et commencent à réaliser un bulletin d'information visant à contrebalancer ce que disent Radio-Paris ou Radio-Vichy. Ce bulletin dactylographié sera dédoublé en deux séries, les « Bulletins d'information » (BI) et les « Bulletins de Propagande » (BP)⁹³. En janvier 1941 Berty commence à taper sur une vieille Remington des notes brèves nourries de renseignements fournis par la section allemande du 2ème Bureau, par les écoutes de la BBC et de la radio de Genève, sur la situation en Alsace-Lorraine, les pertes allemandes ou la bataille d'Angleterre⁹⁴.

À partir du 1er février 1941 elle est affectée au Service du chômage féminin à Vichy et, grâce à ses références, elle obtient sa nomination comme inspectrice provinciale pour la région de Lyon où, un peu plus tard, elle fera ainsi la rencontre de Jacqueline Bernard. Cette dernière témoignera qu'elles manquaient d'informations, d'argent et de moyens, mais elles tentaient de « réagir contre la résignation des gens, le pro-germanisme de la presse vichyssoise »⁹⁵. Le bulletin était distribué de la main à la main à ceux qu'elles pensaient être des sympathisants. Ceci était la technique principale de recrutement.

Lorsqu'ils décident d'augmenter les tirages du bulletin, Berty Albrecht trouvera une rönéo d'occasion qui leur permettra de sauter le pas. Le bulletin se transformera en un véritable journal *Les Petites Ailes*, par la fusion des bulletins rédigés par d'autres résistants du Nord et du Pas-de-Calais, Berty réussissant à trouver un imprimeur, Joseph Martinet, alias

Dupont. Installé au 5 Avenue Mozart à Villeurbanne, derrière une maisonnette, en contrebas d'une cour, cet imprimeur travaille pour l'éditeur-libraire Derain ou pour le quartier, livrant des faire-part de mariage ou de communion, et dispose de stocks de papier. Grâce à l'aide de Joseph Martinet, le journal est tiré « sur trois feuillets piqués en coin, cela faisait sérieux comme un compte-rendu financier d'une grosse société anonyme ». Datés 10 juillet 1941, cinq mille exemplaires sont imprimés⁹⁶. « Qui dira le rôle des imprimeurs, qui paieront souvent de leur vie le fait d'avoir prêté une machine » rappellera Jacqueline Bernard, « après la guerre, ils sont restés dans l'ombre »⁹⁷.

En novembre 1941 une nouvelle organisation voit le jour, le Mouvement de libération nationale, et un journal unique est créé : *Combat*. Il réunit les deux équipes de Libertés et de Vérités (avant appelé Les Petites Ailes).

En juin 1942, Jacqueline Bernard se voit confier le *Bulletin régional des cadres* (région RI) sous la direction de Cerf-Ferrière, et, en septembre, elle devient la responsable nationale de la propagande du mouvement⁹⁸.

Sous le nom de *Angé*, à partir de 1943 elle sera secrétaire de rédaction du journal *Combat* jusqu'à son arrestation en 1944 (puis elle reprendra dès 1945) et assurera par intérim, de janvier à mai 1944, sa diffusion en zone nord⁹⁹.

Il est important de souligner que *Combat* sera l'un des rares journaux de la Résistance à saluer les résistants allemands : « nous n'oublions pas que la Résistance allemande a été la première à se dresser, la première à être martyrisée ; nous n'oublions pas Dachau et tant de militants socialistes, catholiques et communistes allemands disparus sans trace »¹⁰⁰.

Par ailleurs, *Combat* réussira assez tôt à dissocier l'Allemagne du nazisme et du totalitarisme (expression dont l'usage se multiplie à partir de 1943). Cela lui permettra de développer une vision de la paix qui passera par la réintégration et la normalisation de l'Allemagne, dont la prérequis est la création d'une fédération européenne¹⁰¹.

Notre Europe

En 1943, après l'arrestation de Jean Moulin le 21 juin, la direction des Mouvements unis de résistance (MUR) décide de faire monter à Paris tous ses organes de direction, en raison de l'insécurité de Lyon et de sa région. Jacqueline Bernard suit ainsi le mouvement¹⁰².

Les rythmes parisiens sont intenses, les réunions ont souvent lieu en banlieue et, surtout dans les premiers temps, les

⁹¹ Ania Francos, *op. cit.*, p. 123.

⁹² Expression employée par Claude Bourdet, Cf Ania Francos, *op. cit.*, p. 283.

⁹³ Dominique Missika, *op. cit.*, p. 159.

⁹⁴ *Ibid.*

⁹⁵ Ania Francos, *op. cit.*, p. 121.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 195.

⁹⁷ *Ibid.*, *op. cit.*, p.121.

⁹⁸ Marie-Cécile Bouju, *op. cit.*

⁹⁹ Ania Francos, *op. cit.*, p.123 ; Marie Granet et Henri Michel, *Combat : histoire d'un mouvement de résistance de juillet 1940 à juillet 1943*, Presses Universitaires de France, 1957, p. 140 ; Marie-Cécile Bouju, *op. cit.*

¹⁰⁰ Préambule (manifeste du MLN), novembre 1941. Fonds Mireille Albrecht. Dans Robert Belot *Résistance et conscience européenne. Henri Frenay, de Gaulle et les communistes (1940-1947)*, Lyon, Presse fédéraliste, 2021, p. 63-64.

¹⁰¹ Cf. S. Romano, *Berty Albrecht, Féministe, résistante et pionnière du fédéralisme européen dans Fédéchoses pour le Fédéralisme*, n° 192, mars 2022, p. 47-48.

¹⁰² Yves-Marc Ajchenbaum, *À la vie, à la mort, Histoire du journal COMBAT 1941-1974*, Paris, Le Monde Éditions, 1994, p. 56-57.

membres de la rédaction de *Combat* doivent se trouver des hébergements et s'intégrer dans la nouvelle ville.

Dans ces débuts, Jacqueline est assistée uniquement par une jeune lyonnaise, Clarisse Manière, surnommée « mademoiselle Quinze grammes ».

Toujours en quête de nouvelles plumes, grâce au chroniqueur lyonnais Pierre Scize, elle découvre Pierre Bénard. Ancien rédacteur en chef du *Canard enchaîné*, à partir de 1943 il fournit à *Combat* des petits billets que « parfois il faut transformer tant l'esprit du *Canard* est visible »¹⁰³.

Par la suite, via Marcel Peck, ancien responsable de *Combat* à Lyon, un autre journaliste de formation, Pascal Pia, vient renforcer l'équipe¹⁰⁴. Ancien rédacteur en chef d'*Alger républicain*, collaborateur d'Aragon à *Ce soir* et de Pierre Lazareff à *Paris-soir*, il prendra vite des responsabilités régionales au service Recrutement-organisation-propagande de *Combat*. C'est lui qui présentera à Jacqueline Bernard, un dénommé « Bauchard » : « un garçon maigre, assez pâle, avec mauvaise mine, l'air sous-alimenté comme tout le monde, habillé de façon minable comme tout le monde » a-t-elle témoigné¹⁰⁵. Lors de cette rencontre elle lui demande ce qu'il sait faire et comment il pourrait aider. Ce à quoi il répond « avec une pointe d'ironie bien cachée, qu'il pourrait aider avec la mise en page, peut-être avec la rédaction et que si besoin de porter des colis il était aussi disponible »¹⁰⁶.

Début novembre 1943, une réunion de la rédaction de *Combat* rassemble les principaux responsables du mouvement : André Bollier, venu spécialement de Lyon, Jacqueline Bernard, Pascal Pia, et *Bauchard*.

La réunion de rédaction se déroule rapidement, fidèle aux habitudes de l'équipe. Les participants ne s'attardent pas sur les détails : l'essentiel consiste à définir les grandes orientations du dernier numéro de l'année. Parmi les sujets abordés figurent un projet de texte consacré à l'Europe, des éléments sur le futur contenu politique de la IV^e République ainsi qu'une réflexion approfondie sur les réformes sociales à envisager lors de la Libération¹⁰⁷.

À l'issue de cette réunion, Jacqueline Bernard, également connue sous le nom de *Mademoiselle Abbess*, sait parfaitement comment rejoindre *Bauchard* pour poursuivre le travail rédactionnel. Il lui suffit de contacter les éditions Gallimard et

de demander Albert Camus, qui travaille sous ce pseudonyme¹⁰⁸.

Le numéro de décembre 1943 du journal *Combat* s'ouvre sur une première page intitulée « Notre Europe ». Cet article met en avant le rôle de la résistance européenne et, plus spécifiquement, présente l'Europe unie comme un espoir porteur pour l'avenir, au lendemain de la guerre. Par ailleurs, on retrouve dans ce texte une référence au journal de la Résistance italienne, puis le journal du Mouvement fédéraliste italien *L'Unità Europea*¹⁰⁹ : « Quelque part dans cette Italie dernière venue à la Résistance, paraît une feuille semblable à celle-ci. Elle s'intitule Europa Unita. Ce nom, cette petite voix dans le grand silence, c'est notre meilleure réponse à M. Smuts ». ¹¹⁰

Le numéro de décembre 1943 du journal *Combat* s'ouvre sur une première page intitulée « Notre Europe ». Cet article met en avant le rôle de la résistance européenne et, plus spécifiquement, présente l'Europe unie comme un espoir porteur pour l'avenir, au lendemain de la guerre.

Le projet de texte sur l'Europe et le recrutement d'Albert Camus témoignent du dynamisme de la rédaction de *Combat*¹¹¹.

« Plus cinéma que le cinéma »

Le 17 juin 1944, l'imprimerie centrale de Lyon est détruite par la Milice française et la police allemande, marquant un coup dur pour la diffusion du journal.

Le 11 juillet 1944, Jacqueline Bernard, est arrêtée par la Gestapo à Paris, par le biais d'un agent double infiltré dans le mouvement *Voix du Nord* qui lui aurait donné rendez-vous dans un café situé place de l'Odéon. Conduite en auto jusqu'aux locaux du service de la rue de la Pompe : « là on fouilla mon sac et on y trouva le courrier clandestin qui m'avait été remis quelques heures auparavant et qui était trop volumineux pour que j'aie pu m'en débarrasser en chemin. Il ne contenait aucune indication susceptible de conduire à l'arrestation d'autres personnes »¹¹² racontera elle-même. Brutalement torturée, elle est ensuite transférée à la Gestapo de la rue des Saussaies.

Mouvements unis de Résistance (MUR) et plus tard du Mouvement de Libération Nationale (MLN), qui regroupaient la Résistance de la gauche non communiste, et dans la création dans le MLB du CFFE (Comité Français pour la Fédération Européenne). Cf. Alessandro Bresolin, *Albert Camus entre mondialisme et fédéralisme européen*, dans *Études Mondialistes*, disponible en ligne : [Alessandro Bresolin](https://www.alexandrobresolin.com/) (consulté le 7 janvier 2026) ; J.-F. Billion « Il Comité français pour la Fédération européenne : le radici, la fondazione, i contatti », in Cinzia Rognoni Vercelli, Paolo G. Fontana e Daniela Preda, *Altiero Spinelli, il federalismo europeo e la resistenza*, éd. Il Mulino, Bologne, 2012, p. 237-266.

¹¹² J. Bernard, « Plus cinéma que le cinéma : la Gestapo de la rue de la Pompe », document consulté aux archives de Jacqueline Bernard, BEJ1, Fonds Jacqueline Bernard (1913-1998), Institut Pasteur. Pôle Archives du Centre de recherche en informations scientifiques (CERIS), Paris

¹⁰³ *Ibid.*, p.58-59.

¹⁰⁴ *Ibid.*

¹⁰⁵ INA, *Jacqueline Bernard, Albert Camus et la Résistance*, 25.05.1974, vidéo d'e l'interview à Jacqueline Bernard : [Jacqueline Bernard. Albert Camus et la Résistance | INA](https://www.ina.fr/fr/la-resistance/jacqueline-bernard-albert-camus-et-la-resistance).

¹⁰⁶ *Ibid.*

¹⁰⁷ Yves-Marc Ajchenbaum, *op. cit.*, p.67.

¹⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁹ Le premier numéro de *L'Unità Europea* est imprimé en avril 1943, mais la date indiquée est mai 1943, cf. Antonella Braga, *Tra storia dell'integrazione europea e storia di Genere. Il contributo di Luisa Villani Usellini (1910-1989) alla battaglia federalista*, p. 23, note 93.

¹¹⁰ *Combat le journal*, n° 53, décembre 1943, version numérique dans Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1482894/f1.item>.

¹¹¹ Dans la poursuite de son engagement au sein de *Combat*, Albert Camus jouera un rôle de premier plan dans l'évolution des

Internée au centre pénitentiaire de Fresnes puis au fort de Romainville, elle est déportée vers l'Allemagne par le convoi parti de Pantin le 15 août 1944, dit « convoi des 57 000 »¹¹³.

Arrivée au camp de Ravensbrück avec le matricule 57 774, elle est ensuite envoyée à Torgau, puis Königsberg, avant de revenir à Ravensbrück puis d'être transférée à Leitmeritz.

Elle sera « la seule femme qui racontera Ravensbrück d'une façon « cocasse » témoigne Ania Francos à propos de son entretien téléphonique avec Jacqueline Bernard en 1977 : « [...] j'ai survécu parce que j'ai toujours eu un excellent sommeil, une très bonne digestion et que mon organisme fabriquait des protéines avec des épluchures de pomme de terre. Et puis aussi parce que je suis indisciplinée, comme une collégienne farceuse. L'humeur empêche de se laisser aller »¹¹⁴. On reconnaît son tempérament et sa capacité à se servir de l'humour face aux douloureux souvenirs des camps nazis, dans ses témoignages écrits : « *Plus de cinéma que le cinéma : La Gestapo de la rue de la Pompe* »¹¹⁵ c'est le titre qu'elle-même donne à l'un de ses textes décrivant dans les détails son arrestation. Et encore, elle témoigne du « Block 20 » de Ravensbrück où elle était détenue : « c'est un block comme les autres. Sa seule particularité est d'être dirigé par une jeune virago hystérique qui y pousse jusqu'à l'absurde l'application des règlements. [...] Elle rappelle la jolie princesse du conte à qui une fée avait jeté un sort et qui ne pouvait pas ouvrir la bouche sans qu'il s'en échappât un flot de crapauds et de bêtes affreuses »¹¹⁶.

Parmi ses écrits, figurent aussi des récits sur la condition des femmes dans les camps de concentration : « nombreuses sont les femmes qui prirent une part active à la Résistance et s'y distinguèrent par leur audace, leur calme, leur ingéniosité et leur courage. Elles s'y montrèrent toujours les égales des hommes qui étaient leurs camarades de combat et surent résister avec la même énergie qu'eux aux interrogatoires et aux supplices de la Gestapo ». Par la suite, elle décrit ainsi les récits des prisonnières autour d'elle – quatre en particulier, telles « Marie Aude », « Marie Louise » et les dénommées « Riquette » et « Clairon »¹¹⁷ - l'ayant impressionnée par leur courage et leur force d'esprit extraordinaires face à des situations extrêmes et tragiques¹¹⁸ : « il est juste que ceux qui n'ont pas été déportés sachent qu'il y a eu dans les camps des histoires horribles, des histoires lamentables, mais aussi des histoires magnifiques et exaltantes »¹¹⁹ écrit-elle.

L'après-guerre

Elle retrouve la liberté à Leitmeritz le 9 mai 1945 et rentre en France le 30 mai 1945.

De retour à Paris, elle devient secrétaire générale et membre du comité éditorial de *Combat* devenu un journal quotidien avec Albert Camus comme rédacteur en chef.

En mars 1947, Jacqueline Bernard épouse à Paris Hubert Ventre d'Auriol, compositeur de musique, dont elle divorce en 1951¹²⁰.

En juin 1947, en raison d'un certain nombre de divergences avec le nouveau groupe qui prend le contrôle financier du journal, Jacqueline Bernard, avec les autres actionnaires de *Combat* (Albert Camus, Pascal Pia, Alert Ollivier, Jean Bloch-Michel), cèdent leurs parts d'actions à Claude Bourdet. Ce changement sera annoncé dans le numéro de *Combat* du 3 juin 1947 par un éditorial signé par Albert Camus : « la direction politique et administrative de *Combat* se retire aujourd'hui sans que le journal lui-même cesse de paraître [...] »¹²¹¹²².

Journaliste indépendante de 1949 à 1952, elle intègre ensuite l'équipe du mensuel *Réalités* jusqu'en 1961. À partir de 1961, elle est journaliste indépendante et traductrice d'auteurs anglo-saxons chez Gallimard¹²³.

De 1963 à 1969, elle donne de nombreuses conférences aux États-Unis, notamment sur Albert Camus et André Malraux. Par ses contributions et ses témoignages elle participe à la mise en place d'une exposition sur André Malraux en 1967 à Louiseville aux États-Unis¹²⁴.

Amie de longue date de Jacques Monod et de son frère Philippe, elle participe à la création, en 1979, de la *Fondation Jacques Monod*.

Elle obtiendra plusieurs distinctions pour son engagement dans la Résistance : chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre et Médaille de la Résistance.

Elle s'éteint à Paris le 10 décembre 1998.

¹¹³ Fondation pour la mémoire de la déportation, « Liste du convoi I.264 parti de Pantin le 15 août 1944 [archive] » : bddm.org/liv/details.php?id=I.264.#BERNARD (consulté le 7 janvier 2026)

¹¹⁴ A. Francos, *op. cit.*, p.120.

¹¹⁵ Document consulté aux archives de Jacqueline Bernard, BEJ1, Fonds Jacqueline Bernard (1913-1998), Institut Pasteur. Pôle Archives du Centre de recherche en informations scientifiques (CERIS), Paris.

¹¹⁶ *Ibid.*

¹¹⁷ J. Bernard explique de ne pas vouloir donner leurs noms, sachant qu'elles ne le voudraient pas. Elle utilise ainsi uniquement leurs prénoms ou pseudonymes.

¹¹⁸ Documents consultés aux archives de Jacqueline Bernard, BEJ1, *op.cit.*

¹¹⁹ *Ibid.*

¹²⁰ Marie-Cécile Bouju, *op. cit.*

¹²¹ Y-M Ajchenbaum, *op. cit.*, p.246-248.

¹²² Pour approfondir l'histoire du journal *Combat*, voir aussi « Camus à Combat », Éditoriaux et articles, 1944-1947 Édition établie, présentée et annotée par Jacqueline Lévi-Valensi, Gallimard, consulté en ligne : [À "Combat". Éditoriaux et articles \(1944-1947\)](#) pp. 370-371.

¹²³ Fonds Jacqueline Bernard (1913-1998), *op.cit.*

¹²⁴ Documents consultés aux archives de Jacqueline Bernard, BEJ1, *op.cit.*

Monica Frassoni : La COP 30 marque les limites du multilatéralisme climatique

Monica Frassoni

Ancienne députée européenne, porte-parole du Parti vert européen

Publié en partenariat avec *The Federalist Debate*, Turin

Traduit de l'anglais par Alexandre Marin

Sans une élimination progressive des combustibles fossiles, en l'absence de règles allant au-delà de l'unanimité et sans coalitions d'États volontaires, le processus mondial sur le climat restera au point mort. À Belem, au Brésil, au cœur de la forêt amazonienne, la COP30 s'est achevée le samedi 22 novembre. Dix ans après les accords de Paris, ce devait être un instant de vérité pour l'action climatique mondiale. Après une négociation d'une nuit entière, la présidence brésilienne a fourni un paquet final, appelé « global mutirão », un terme portugais évoquant les efforts collectifs et la responsabilité partagée.

Au lieu de cela, il était clair qu'un accord butait sur une réalité fondamentale, sans une élimination rapide des combustibles fossiles, sans arrêt de la déforestation, et sans soutien aux pays et aux groupes sociaux les plus vulnérables, il n'y aura de futur sûr pour personne. La confiance croissante en des mesures commerciales unilatérales, ainsi que les trous persistants dans la raquette du financement des politiques climatiques ont mis en lumière des fractures géopolitiques profondes.

Des défaillances logistiques ont aggravé la situation et les négociations ont été suspendues pendant plusieurs heures après qu'un incendie s'est déclaré, obligeant à évacuer des milliers de délégués. Dès le début, la COP30 a montré à quel point le chemin menant de l'ambition à l'action reste encore long et semé d'embûches. Malgré les critiques généralisées, la COP30 ne peut pas être considérée comme un échec total. Pour de nombreux analystes et organisations de la société civile, la conférence de Belem a abouti à au moins un résultat décisif : elle a mis fin aux dernières illusions. L'hypothèse, ancienne, selon laquelle l'action mondiale en faveur du climat pourrait progresser comme une entreprise véritablement commune, fondée sur le consensus unanime de près de 200 États, s'est définitivement effondrée. Ce résultat ne reflète pas une simple lacune institutionnelle ou procédurale, mais plutôt une nécessaire prise de conscience de la réalité politique. Le multilatéralisme demeure indispensable – aujourd'hui plus que jamais – mais il ne suffit plus à lui seul. Peut-être n'a-t-il jamais vraiment suffi. Ce qui a changé, c'est que la marge d'ambiguïté et de retard a disparu.

En ce sens, la COP30 marque un tournant stratégique. Un nombre croissant d'ONGs – de Climate Action Network à E3G, de Greenpeace à Oxfam – le centre de gravité de l'action climatique doit changer. Le processus de COP ne peut pas être abandonné, mais il ne peut plus être vu comme le lieu d'où émergeront les décisions les plus ambitieuses et les plus impactantes.

Il y a un deuxième signal positif, souvent sous-estimé. Malgré un résultat final faible et non-concluant, la sortie du pétrole, du gaz, et du charbon ont été au centre du débat pendant deux semaines entières, et personne n'a pu les exclure de l'agenda des négociations. Ce seuil doit désormais devenir irréversible,

peu importe ce qui adviendra dans les COP futures. Le débat ne porte plus sur la question ou non de la sortie des énergies fossiles, mais du moment où elle aura lieu, et des outils avec lesquels elle sera mise en œuvre. Un tabou politique a été brisé, même si le mur des intérêts acquis reste solide. Même dans les pays souvent qualifiés de plus « avancés », le débat public est massivement manipulé par des grands acteurs du monde des affaires, qui se sont emparés des positions de droite et d'extrême-droite, et qui ont imposé leur discours sur la transition.

Un troisième signal, fragile, mais significatif politiquement, porte sur l'institutionnalisation partielle du concept de « transition juste ». Si le Mécanisme d'action de Belem reste vague et non contraignant, il n'en marque pas moins un changement de perspective crucial : la transition climatique ne peut se réduire à une simple transformation technologique. L'emploi, les inégalités et les territoires sont au cœur du défi. Pour de nombreux réseaux du Sud et pour le mouvement syndical international, cela ouvre un nouvel espace politique – un espace qui doit être activement façonné. Sans politiques sociales crédibles, l'action climatique ne tiendra pas.

Un troisième signal, fragile, mais significatif politiquement, porte sur l'institutionnalisation partielle du concept de « transition juste ».

Enfin, en dehors des salles de négociations, un véritable « mutirão » a pu être observé. La mobilisation des jeunes, des communautés autochtones, des villes et des mouvements sociaux a insufflé une énergie nouvelle après des années de COP se déroulant dans des contextes répressifs. De nombreux observateurs estiment que la véritable valeur de Belem réside moins dans les textes négociés que dans la réactivation d'un écosystème politique capable d'exercer une pression ailleurs : devant les tribunaux, lors des élections, auprès des gouvernements locaux et des entreprises. Pourtant, cette mobilisation doit être organisée, soutenue et financée – à un moment où le soutien aux ONG et aux mouvements sociaux, y compris en Europe, est de plus en plus menacé.

De ce contexte se dégage un programme d'action relativement clair pour l'année à venir. Tout d'abord, la nécessité de constituer des coalitions opérationnelles entre les pays, les régions, les villes et les secteurs industriels désireux d'aller de l'avant sans attendre que tout le monde suive. Plusieurs accords sur l'énergie, l'acier, le ciment, le transport, les villes, et la finance, peuvent fournir des résultats bien plus rapidement que des négociations internationales. Les COPs restent un espace de légitimité politique ; de plus en plus, l'action et les innovations devront avoir lieu ailleurs.

En deuxième lieu, le financement des politiques climatiques ne peut plus être traité comme un dossier diplomatique. Il faut se concentrer sur les politiques nationales et européenne : sur les budgets nationaux et le budget de l'Union, le système fiscal, et les finances publiques. Taxer les bénéfices exceptionnels tirés des énergies fossiles et les fortunes colossales, réformer les secteurs de l'aviation et du transport maritime, réorienter les banques publiques et mettre fin aux subventions aux énergies fossiles sont des mesures indispensables. Sans elles, les engagements internationaux resteront de vaines promesses.

Troisièmement, le droit et le commerce doivent être explicitement utilisés comme des leviers climatiques. La *due diligence*¹²⁵, les normes contre la déforestation, le contentieux climatique contre les gouvernements et les entreprises du secteur fossile produisent d'ores et déjà des effets tangibles – et ce, même si la Commission européenne a affaibli de manière irresponsable des victoires arrachées de haute lutte au nom de la « simplification ». Avec une information et une mobilisation à la hauteur, la pression juridique peut devenir un des outils les plus efficaces pour contrer les paralysies diplomatiques et gouvernementales, tant aux niveaux nationaux que de l'Union européenne.

Enfin, et de manière plus décisive, la bataille est politique. Sans consentement social, aucune transition ne tiendra la route. Lier la réduction des émissions aux enjeux liés à l'emploi, la santé, le logement, et l'accès à une énergie accessible financièrement n'est pas un blabla rhétorique, mais la seule

manière de lier soutien à la lutte contre le climat, à soutien électoral. C'est là que se joue le vrai combat pour une transition juste, à une époque où les partis progressistes, tant dans les gouvernements que dans les oppositions souffrent d'une carence de récit crédible, et voient l'agenda climatique comme une source de tensions, laissant le sujet aux forces illibérales et de droite radicale.

Pour conclure, voyons que la COP30 renforce une conviction partagée depuis longtemps au sein des organisations de protection de l'environnement : le changement ne se fera pas du haut vers le bas. Il émergera des interactions entre mobilisation sociale, gouvernements infranationaux, entreprises responsables, et coalitions politiques déterminées. Le processus des Nations Unies demeure une arène indispensable, mais il ne peut pas être le seul lieu de l'action – ne serait-ce que parce que les perspectives de réformes crédibles de la part des COP sont minces.

La COP30 a laissé une impression généralisée d'occasion manquée. Mais elle a aussi clarifié le niveau où nous échouons aujourd'hui. Non dans l'absence de solutions – elles existent – non dans la science, mais dans la politique. Seule la politique utiliser le savoir et la technologie pour prendre des décisions concrètes. Après Belem, on ne peut plus se permettre d'être complaisants. Où nous organisons des actions collectives à chaque niveau de décision à chaque niveau de décision, où nous acceptons l'inertie politique en assumant des conséquences qu'on ne connaît que trop bien.

¹²⁵ Diligence raisonnable, notion du droit anglo-saxon appliqué au droit international, et qui vise des obligations internationales, à savoir un devoir de vigilance, qui pèse sur les sujets de droit international.

Jürgen Habermas et le patriotisme constitutionnel européen

Pier Virgilio Dastolli

Président du Mouvement européen Italie

Paru dans l'éditorial de la newsletter du ME – Italie

Pour de nombreux chercheurs et militants de l'idée d'une Europe unie selon un modèle de démocratie allant au-delà des règles institutionnelles, Jürgen Habermas est à la fois une source d'inspiration et un architecte de la société européenne en devenir.

Celle-ci doit être défendue non seulement contre les nationalismes, mais aussi contre elle-même, c'est-à-dire contre cet ensemble de règles rigides qui risquent d'étouffer la qualité du dialogue public, d'enfermer l'espace public dans des frontières étroites et d'empêcher les décisions collectives qui doivent nécessairement naître dans un système de démocratie délibérative.

En ce sens, la vision de Jürgen Habermas sur le rôle des droits et de l'État se distingue de celle de Norberto Bobbio, en identifiant dans son idée de citoyenneté cosmopolite une réponse à la crise des États-nations qui s'accompagne de la perspective d'une société fondée sur un modèle fédéral.

Il faudrait dessiner une mosaïque didactique des mots issus de sa pensée plurielle, où se rejoignent et se renforcent les concepts de patriotisme constitutionnel, d'agir communicatif, d'action rationnelle qui se concrétise dans la rationalité communicative, d'un *ahumus* partagé, d'un espace public qui va au-delà du marché et de la légitimité politique qui ne provient que de la seule force du vote.

Cela a donné lieu à un « léger coup d'État » en concentrant tous les pouvoirs entre les mains du Conseil européen, car Jürgen Habermas est convaincu que la « démocratie continue » doit au contraire naître d'un dialogue constituant.

Selon l'action rationnelle, c'est à travers le dialogue que peut naître le patriotisme constitutionnel synthétisé dans le mot allemand, pratiquement intraduisible dans les autres langues,

de *Heimat*, dont l'origine étymologique, qui vient de l'anglais *home*, devrait évoluer vers un concept plus large de communauté et de droit de citoyenneté, à savoir un *Heimatrecht* qui, dans une dimension transnationale, coïncide avec l'idée de citoyenneté cosmopolite.

Le concept de société juste et d'espace public a conduit Jürgen Habermas à défendre le principe selon lequel celle-ci doit être mûre pour la démocratie, ce qui l'a amené à critiquer tant les « exportateurs de démocraties » que les modalités de la réunification allemande entre l'Est et l'Ouest (jamais pleinement réalisée) en l'absence d'un véritable débat constituant, et à condamner en 2003 l'invasion américaine de l'Irak, où, avec Jacques Derrida, il a souhaité que les protestations dans le monde entier contre cette guerre préludent à la formation d'une véritable opinion publique européenne.

Dans son dernier appel à l'Europe, publié en Italie par *La Repubblica* le 23 novembre 2025, Jürgen Habermas nous avertissait que, dans un monde en mutation, l'Europe doit « danser seule », qu'entre l'expansion chinoise et la démocratie vidée de sa substance par Donald Trump, il était nécessaire et urgent d'agir en faveur d'une Union antisouverainiste visant à une intégration fédérale, en critiquant la myopie des dirigeants européens incapables d'avoir leur propre stratégie européenne.

En vue des élections européennes de 2029, il serait nécessaire de relire ses écrits sur la « stratégie de l'action communicative » publiés par Il Mulino en 1986 et de reprendre sa théorie de l'espace public pour créer les conditions d'un processus constituant fondé sur la démocratie délibérative.

Interview de Jürgen Habermas de 2000 : « Oui, je suis favorable à l'instauration d'une Constitution pour l'Europe fédérale »

En 2002, *Fédéchoses* publiait dans son numéro 115 une interview de Jürgen Habermas, au sein d'un numéro consacré à la Convention qui, à l'époque était chargée de rédiger une Constitution, qui deviendra le Traité établissant une Constitution pour l'Europe, qui a été rejeté par référendum en France et aux Pays-Bas. En hommage au philosophe, nous republions cet article.

Fédéchoses - Pour le fédéralisme ---- 1^{er} trimestre 2002 ---- N° 115

- 6 -

Oui, je suis favorable à l'instauration d'une Constitution pour l'Europe fédérale.

Jürgen HABERMAS

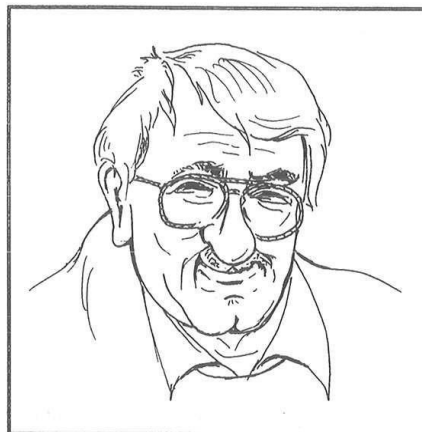
Interview réalisée par Giancarlo BOSETTI

(Nous remercions le site magazine internet www.caffeeuropa.it de nous avoir autorisé à publier en français cette interview publié en italien dans leur édition du 14 décembre 2000 (n° 112).

Introduction.

« J'approuve Joschka Fischer lorsqu'il affirme que le projet de l'Europe fédérale est le seul qui soit réaliste ». Jürgen Habermas, philosophe et auteur de la triade "morale, politique, droit" est un fervent défenseur des systèmes supranationaux kantien, mais également du mode de vie européen. Il y a deux ans il défendait, dans un article, le projet de Charte européenne des droits. Maintenant que la Charte a été adoptée par les instances européennes - il explique à "*Caffè Europa*" - qu'il réclame l'instauration de la Constitution, d'une véritable Constitution. Car l'Etat n'existe que lorsqu'il est doté d'une Constitution, un argument qui n'emporte pas l'adhésion de tous, comme on a pu le constater au vu des conclusions peu audacieuses du sommet de Nice.

Mais procédons dans l'ordre et écoutons les propos recueillis peu de temps avant son départ de Starnberg pour Rome, où il participera, vendredi et samedi, au congrès organisé par la Fondation Basso sur le thème: "Sphère publique et Constitution européenne. »



Q. Le titre de votre intervention au congrès de Rome "Pourquoi l'Europe a besoin d'une Constitution" est, professeur Habermas, sans ambiguïté et ne soulève aucune question. Il y a un peu plus d'un an, dans un article publié sur "Reset" vous étiez circonspect, vous parliez d'étapes préliminaires. Auriez-vous changé d'avis ?

R. A cette époque je parlais d'une "Charte"; mais ce terme est désormais, pour ce qui concerne la Charte des droits fondamentaux, désuet. Toutefois, que nous évoquions les notions de "contrat constitutionnel", de "loi fondamentale" ou simplement de "Constitution", il s'agit toujours de la même étape: l'Union Européenne ne doit plus subsister uniquement sur la base de traités internationaux, mais plutôt se considérer comme étant elle-même un ordre politique que les citoyens de l'Europe se seraient donné. Dans cette optique, l'organisation d'un référendum sur la question de la Constitution européenne - dans l'ensemble des pays de l'Union - s'avère indispensable et, selon moi, entre dans le cadre du premier volet de ces droits fondamentaux qui ont été, il y a peu, proclamés au sommet de Nice.

Q. Mais à propos de Nice, quelle est votre opinion sur l'issue du sommet ? Sommes-nous plus proches ou plus éloignés d'une Constitution européenne ?

R. Si l'on considère le sommet de Nice sous cet angle, nous sommes parvenus à trois résultats : tout d'abord, l'élargissement de l'Europe à l'Est, dont on a aujourd'hui fixé les délais, nous rapproche d'une détermination définitive des frontières de l'Union. Ensuite, l'on est parvenu à un accord sur le "principe de la flexibilité" : à savoir que, dans le cadre d'une Europe élargie, l'on pourra constituer un noyau de pays membres, qui pourront être plus étroitement associés à la poursuite d'objectifs déterminés relatifs à des enjeux politiques majeurs. Et enfin, toute cette polémique autour de la question de la pondération des votes et des décisions à la majorité qualifiée a fait prendre conscience à tous les participants de la nécessité de réglementer d'une manière générale - lors de la conférence qui se tiendra en 2004 - la répartition des compétences entre les divers échelons politiques, à savoir entre l'Union, les Etats-membres, les régions ou les *Länder* .. C'est la question centrale de l'organisation d'une future constitution dont il est question. Nous sommes donc déjà sur la voie qui nous conduira à la transformation de l'Union européenne des traités en Union européenne légitimée par une Constitution.

Q. Pour l'instant nous avons obtenu la "Charte des Droits" approuvée au cours du sommet de Nice. Qu'en pensez-vous ?

R. Ce document est l'expression aguerrie, bien formée, d'une *auto-compréhension normative* de nous-mêmes et dont nous, européens, pouvons être fiers. Je prendrais comme exemple l'article 3. Les décisions prises concernant la bioéthique et le clonage humain apportent des réponses et de justes limitations aux possibilités de manipulation que la biologie et les biotechnologies offrent. En outre, le contenu social de la Charte des droits fondamentaux est plus important que celui de tous les traités antérieurs. Et même si ces droits fondamentaux ont, pour l'heure, été simplement "proclamés", leurs effets ne manqueront pas de se faire sentir sur les décisions de la Cour Européenne de Justice, qui s'est jusqu'à présent essentiellement préoccupée des droits relatifs à la liberté du commerce.

Q. Au cours des débats qui ont eu lieu ces derniers mois, Joschka Fischer, dans son allocution à l'Université Von Humboldt de Berlin, a adopté une position tranchée : un projet fédéral achevé pour l'Europe. Mais ce projet a été combattu par diverses parties, par la France (Chirac, l'ex-ministre Chevènement et tant d'autres) au nom de la souveraineté nationale et par la Grande-Bretagne (Blair, Giddens) au nom d'une vision cosmopolite opposée aux bureaucraties supranationales.

R. Je partage l'opinion de Fischer, parce que c'est la seule qui ait le mérite d'être réaliste. Une fédération européenne, qui ne soit pas uniquement constituée d'Etats, mais qui comporte en elle-même certaines des caractéristiques d'un Etat -et qui, par exemple, à travers un prélèvement des impôts qu'elle effectuerait elle-même, acquerrait son autonomie financière- est une résultante de l'union économique, voulue sur le plan politique et désormais acquise. Après le renoncement à la souveraineté monétaire et l'institution d'un marché unique, les Etats-membres peuvent renoncer à une ultérieure union politique dans la mesure où ils entendent adhérer sur le long terme au paradigme néo-libéral du régime économique qui s'est aujourd'hui généralisé à l'ensemble du monde. Nous constatons aujourd'hui une démission de la politique à l'égard des impératifs d'une économie transnationale libérée de toute contrainte. Mais ceci est le résultat de décisions politiques, il ne s'agit donc pas d'un processus qui ne puisse être réversible. Jusqu'à présent, la politique menée démocratiquement est l'unique moyen qui permette d'obtenir de la part des citoyens une action consciente à l'égard de leur destin collectif.

Q. Anthony Giddens, dans un essai et une interview accordée à "*Caffè Europa*" a émis à l'égard de Fischer des critiques sévères et adopté une position ferme: "L'Europe n'est et ne sera jamais un Etat". Comment réagissez-vous à ces propos ?

R. Je dirai simplement, qu'en définitive, ce sont les peuples d'Europe qui en décideront.

Q. Mais comment l'Union européenne pourrait-elle progresser, évoluer vers une plus grande intégration, sans la Grande-Bretagne ?

R. Jusqu'ici l'impulsion donnée à l'Union européenne s'est faite surtout sur la base d'intérêts économiques. Ces intérêts ne sont aujourd'hui déterminants que pour les pays de l'Est et de l'Europe centrale, candidats à l'entrée dans l'Union européenne. L'issue décevante du sommet de Nice reflète les réticences qui existent au sein des autres pays européens. Nous nous trouvons sur la ligne de démarcation qui sépare la volonté politique des intérêts purement économiques.

Q. Comment conviendrait-il donc de procéder ?

R. L'on ne peut avoir de volonté politique sans perspectives clairement définies. Je pose donc la question : les citoyens d'Europe partagent-ils véritablement le modèle humain néo-libéral, selon lequel toute personne peut à la fois être entrepreneur et son propre chef ? Parce que c'est ce qui sous-tend la politique sociale qui se présente comme un "investissement sur le capital humain". Les citoyens européens veulent-ils réellement une société dans laquelle la majorité ferme les yeux face aux inégalités sociales criantes et aux minorités réduites à la marginalisation ? Si c'est le cas, ils doivent toutefois savoir que ceci est la conséquence d'une conception de la justice hautement sélective qui prône la notion d'"égalité des chances". Les européens souhaitent-ils véritablement un avenir où la démocratie ne serait qu'une façade, et où l'Etat se spécialiserait dans la sauvegarde de la liberté de commerce, et la politique dans la création de conditions favorables à la libre concurrence ?

Q. Vous défendez donc le modèle social européen contre celui anglo-américain ?

R. La mise en exergue de ces arguments n'était qu'un prétexte servant à démontrer que les Européens n'ont pas seulement à défendre une position, mais plus encore une *Lebensform*, un mode, un style de vie. C'est pour cette raison qu'ils devraient s'intéresser à la possibilité de parler d'une seule voix, pour réussir à se faire entendre dans les instances internationales.

Q. Lorsque vous parlez de fédéralisme, vous référez-vous au modèle américain de Madison, Jay et Hamilton ?

R. L'Europe ne pourra être qu'un Etat composé de diverses nationalités au sein duquel les plus petites nations conserveront leur fierté et leur identité et pourront donc faire valoir leur langue et leur culture. Tout cela se manifestera de manière différente de l'exemple américain. En Europe, par exemple, un Sénat - ou une seconde Chambre, qui résulterait des évolutions intervenues dans l'actuel conseil des ministres - aura des pouvoirs plus étendus que ceux du Sénat américain.

Q. L'Europe remplit-elle les conditions qui lui permettraient de se doter d'une Constitution, c'est-à-dire d'un outil plus élaboré qu'une simple charte de principes, d'un instrument qui ne soit pas qu'un simple catalogue d'intentions politiques ? L'Europe est-elle une communauté que nous pouvons considérer comme une "Öffentlichkeit", ainsi que vous la définissez, c'est-à-dire une "sphère publique" ? Existe-t'il, en somme, une opinion publique européenne, y a-t'il un discours public européen ?

R. Il faudrait inverser la question : une communauté politiquement constituée qui compense le déficit démocratique des autorités de Bruxelles et qui en redéfinisse même officiellement le poids politique ne contribuerait-elle pas à l'édification d'un système européen des partis et d'une société civile européenne ? et dans le même temps, à l'édification même d'une sphère publique européenne et d'une culture politique commune ? Il faut envisager la constitution d'un Etat et d'une société comme un processus en boucle. L'on peut parler d'une opinion publique européenne dans la mesure où les arènes nationales s'ouvrent les unes vers les autres.

Q. Malgré les concentrations économiques le système des mass-médias reste cantonné à la sphère nationale.

R. Nous n'avons nullement besoin de médias européens, mais de médias qui, dans leur propre pays, rendent publiques les débats qui se déroulent dans les autres pays. Nous en avons eu un bel exemple par la couverture du sommet de Nice qui, dans les jours qui ont suivi, a été réalisée par *La Repubblica*, *Le monde*, la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* ou *El Pais*. Un service d'information de ce type devrait toujours se préoccuper d'intéresser les citoyens des diverses nations au même moment et aux mêmes thèmes afin qu'ils puissent se forger une opinion sur ces questions qui sont l'objet de controverses. Si une telle ouverture et une telle convergence des discours nationaux existent, le filtre que constitue l'opération de traduction entre l'un et l'autre n'est plus un obstacle.

Q. Actuellement l'idée d'une Europe politique est sciemment partagée par une partie des élites, particulièrement dans certains pays. Mais l'Europe peut-elle être constituée par une minorité ?

R. Les intellectuels ont jusqu'ici largement laissé la question européenne aux politiciens. Ils pouvaient jouer un rôle positif, à contre-courant de l'élitisme ambiant afin de favoriser un plus large débat. Ils pouvaient prendre des initiatives qui auraient enclenché le processus de construction démocratique d'une volonté sur les questions européennes, au-delà du populisme de Haider ou de Stoiber.

Q. Après l'unification, l'Allemagne a acquis un plus grand poids que les autres grands de l'Union, en raison de sa population et de son PNB. Des rumeurs évoquent la revendication par l'Allemagne d'un nombre plus important de conseillers que celui des

autres pays. Quel rôle jouera votre pays sur le continent, à l'égard des pays de l'Est et de ceux de l'Ouest ?

R. Je pense que Schroeder a eu la réaction qu'il convenait d'avoir face aux craintes de Chirac. L'Allemagne ne devait pas avoir la moindre aspiration à assumer un rôle particulier de guide en Europe, pas plus qu'elle ne devait confirmer les craintes concernant le fait que nous, Allemands, puissions avoir de telles aspirations. Le souvenir de l'ex-Bundesrepublik est encore assez présent dans les esprits pour éviter que la République de Berlin ne se laisse aller à de telles tentations. L'Allemagne à laquelle j'aspire est une Allemagne coopérative au sein d'une Europe avec laquelle elle croît.

Bourse d'études Léopold Sédar Senghor

Léopold Sédar Senghor (1906-2001) est aujourd'hui principalement connu pour avoir été président du Sénégal de 1960 à 1980. Grâce à cette bourse qui lui est dédiée, l'Institut Spinelli entend rappeler aux jeunes Africains et aux jeunes du monde entier les valeurs et objectifs politiques que Senghor a poursuivis avec ténacité et humanité.

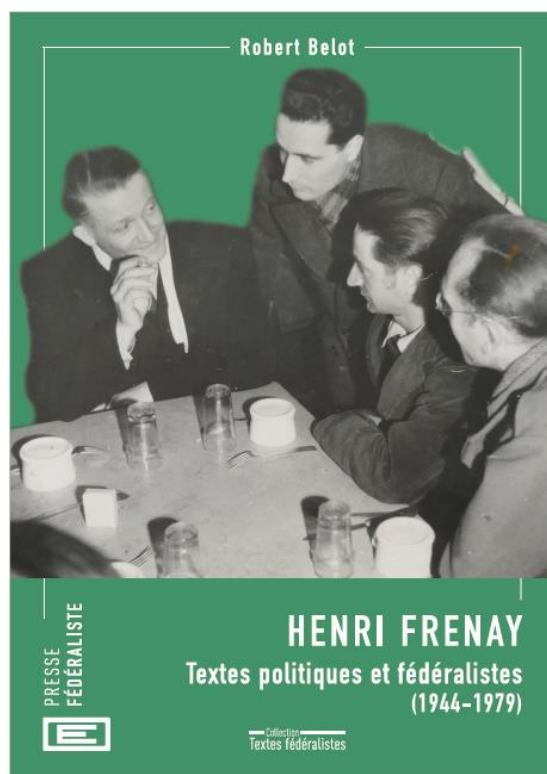
- La première de ces valeurs concerne la manière de faire de la politique, que Senghor a toujours interprétée comme une relation constante entre engagement politique et culture. Chaque initiative politique de Senghor a été placée dans un contexte précis de progrès, non pas pour une seule communauté, mais dans le but d'améliorer l'ensemble de l'humanité. L'émancipation des peuples africains du joug de l'impérialisme européen aurait représenté pour Senghor un progrès vers la liberté et l'égalité de tous les êtres humains. Dans les années trente du siècle dernier, Aimé Césaire et Léopold Senghor inventèrent la notion de « négritude » qu'ils diffusèrent avec succès dans leurs œuvres littéraires et poétiques (*Hosties Noires. Anthologie de la nouvelle poésie nègre et Malgache*, 1948). *La négritude*, se souvient Senghor, « nous a fait comprendre la vertu de la *francité*. L'esprit de la méthode, de l'organisation et d'autres valeurs ». Cette relation politico-culturelle entre Africains et Européens, pour Senghor, ne serait qu'une première étape vers un dialogue plus large entre tous les peuples et civilisations du monde, un dialogue fondé sur la notion de « métissage », car aucune civilisation ni aucun peuple ne devrait l'emporter sur les autres. Grâce à la Négritude, les Africains firent un pas vers la création d'une civilisation cosmopolite, la civilisation de l'universel.
- Sa deuxième contribution importante à la politique concerne les relations entre l'Europe et l'Afrique, deux continents censés surmonter les blessures profondes et les

divisions causées par le colonialisme européen. L'occasion fut sa participation à l'Assemblée constituante pour la création de la Communauté européenne de défense (CED) en 1953. Dans le creuset constitutif de la future Union européenne, Senghor a demandé la participation égale des pays africains – l'Eurafrique – à la création de la Communauté politique européenne. Comme on le sait bien, la proposition de la Communauté politique européenne échoua, en raison du refus de la France, et avec elle, aussi la proposition d'une Communauté politique euro-africaine fut abandonnée.

- Sa troisième contribution importante à la politique active concerne la tentative de Senghor de créer la première fédération africaine entre quatre pays : le Sénégal, la Haute-Volta (Burkina Faso), le Dahomey (Bénin) et le Soudan. À l'approche de la création de la fédération, Senghor a élaboré un programme politique pour le « Parti fédéraliste africain » (juin 1959). Dans ce programme, Senghor prônait la création de la nation « négro-africaine ». Notre démocratie, a soutenu Senghor, sera fédérale grâce à la complémentarité de la diversité des peuples, qui enrichiront la fédération en collaborant entre eux. Cependant, le projet a échoué en raison de divergences irréconciliables entre les quatre gouvernements. L'hypothèse d'un *métissage culturel et politique*, comme base de la fédération régionale, a été rejetée, mais la tentative n'a pas été vaine car en 1963, à Addis-Abeba, a été fondée l'Organisation de l'unité africaine (OUA), une organisation similaire à l'ONU sur une base régionale. En 2002, l'OUA est devenue l'Union africaine, une institution aux caractéristiques supranationales, similaires à celles de l'Union européenne.

Henri Frenay – Textes politiques et fédéralistes (1944 – 1979)

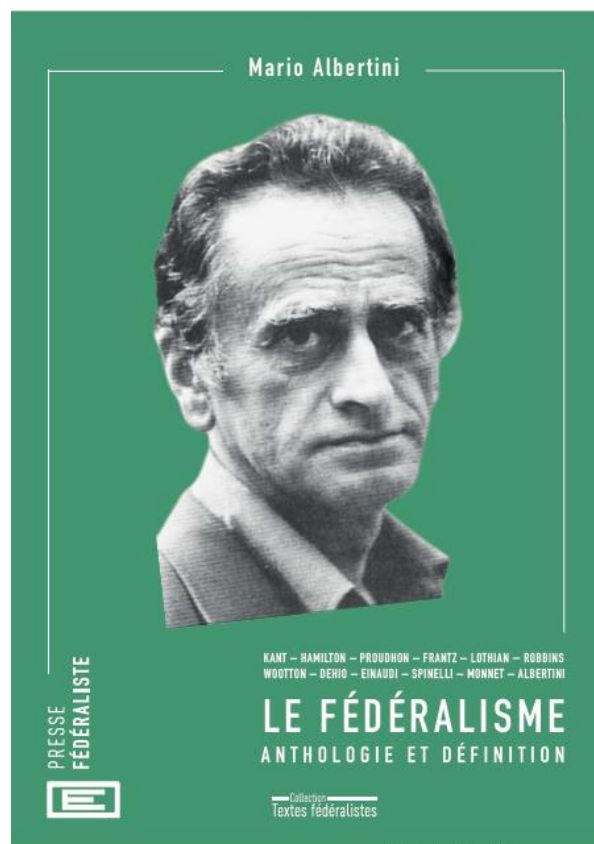
de Robert Belot



Henri Frenay n'est pas seulement le fondateur du plus grand mouvement de Résistance, Combat, et un héros français de la lutte contre le nazisme et Vichy. Il a été aussi un acteur politique et un pionnier du fédéralisme européen, ce qui est moins connu. D'abord comme ministre du général de Gaulle, de 1943 à 1946, et responsable de mouvements politiques (MLN, UDSR, Socialisme et Liberté). Puis, constatant l'incapacité des formations de la Résistance à surmonter leurs divisions et à devenir une force de proposition politique, comme leader de la plus importante organisation non-gouvernementale à l'échelle de l'Europe : l'Union européenne des fédéralistes. Les documents, rares ou inédits, que nous présentons permettent de retracer les heurs et les malheurs de son itinéraire politique mais aussi de regarder le rapport de la France à l'Europe sous un jour nouveau.

Robert Belot, Henri Frenay –
Textes politiques et fédéralistes (1944 – 1979),
éd. Presse fédéraliste, collection « Textes fédéralistes »,
ISBN : 978-2-491429-22-5,
296 p., 25 €

Le fédéralisme – Anthologie et définition de Mario Albertini



Les humains font face à une bifurcation dramatique. Si leurs divisions nationales l'emportent, ils seront embarqués dans une catastrophe irrémédiable. Si, au contraire, prévalent, de proche en proche, les tendances à l'unité par l'organisation fédérale de tous les peuples de la Terre, les humains s'achemineront vers la paix et la satisfaction des besoins.

Cette visée repose sur l'existence d'une théorie capable d'interpréter les caractères fondamentaux de l'époque et de définir les conditions d'une action politique efficace. À partir d'une lecture de Kant, Hamilton, Proudhon, Frantz, Lothian, Robbins, Wootton, Dehio, Einaudi, Spinelli et Monnet – dont sont présentés ici les textes les plus éclairants –, Albertini construit un tableau de pensée du fédéralisme, accentuant ces trois points de vue, axiologique, structurel et historico-social, que sont la paix, la constitution fédérale et le dépassement de la division de la société en classes et nations antagonistes, et fonde, ce faisant, une théorie originale du fédéralisme. Albertini présente le fédéralisme à la fois comme unité du genre humain et comme protection de sa diversité sous le règne du droit.

**Mario Albertini, *Le fédéralisme – Anthologie et définition*,
ed. Presse fédéraliste, collection Textes fédéralistes,
ISBN : 978-2-491429-23-2
392 p., 30 €**

Mario Albertini (1919-1997) enseignait la philosophie de la politique à l'Université de Pavie et fut le président du Movimento Federalista Europeo. Il est l'auteur de *L'État national*, de *L'integrazione europea e altri saggi* et de *Proudhon*. Il dirigea jusqu'à sa mort la revue *Il Federalista*/*Le Fédéraliste*/*TheFederalist*, fondée en 1959.



Presse fédéraliste

Une Europe Unie dans un monde uni

Revue trimestrielle de débat et de culture fédéraliste

Créée en 1973, *Pour le fédéralisme - Fédéchoses* est la seule revue sur le fédéralisme militant publiée en langue française. *Fédéchoses*, a été dans les premières années après sa fondation en 1973, un bulletin d'information avec l'objectif de mener à l'unification des divers groupes de jeunes fédéralistes de l'hexagone dans la Jeunesse européenne fédéraliste (JEF France, [re]fondée au Congrès de Lyon de 1975). Il s'est transformé peu après en une revue de réflexion et de dialogue entre militants fédéralistes, intéressés par le fédéralisme, plus spécifiquement institutionnel (interne, européen et mondial). Depuis nous n'avons jamais changé de ligne éditoriale.

S'abonner à *Fédéchoses* et adhérer à Presse fédéraliste

Nom et prénoms

Adresse

Mail

Tarif Solidaire : 35 € - Normal € 50 - Soutien € 100 - le numéro € 7

Chèque ou virement à l'ordre de **PRESSE FÉDÉRALISTE**

Banque	Guichet	N° Compte	Clé	Devise
10278	07334	00020810601	69	€
IBAN		BIC	Domiciliation	
FR 76 10278073340002081060169		CMCI FR 2A	CCM LYON FRÈRES LUMIÈRE	

ou paiement sécurisé sur www.pressefederaliste.eu

Maison des Européens de Lyon – 5 Rue Pizay – 69001 – Lyon – France

Pour le fédéralisme – Fédéchoses

Directeur de la publication : Jean-Francis Billion – Rédactrice en chef : Chloé Fabre

Rédacteur en chef adjoint : Théo Boucart – Comité de rédaction : Adeline Mourais Afonso - Bernard Barthalay - Florent Banfi - Ulrich Bohner - Bruno Boissière - Théo Boucart - Maurice Braud - Didier Colmont - Domenec Devesa - Chloé Fabre - Sandra Fernandes - Dafni Gogou - Ivana Graziani - Michel Herland - Valéry-Xavier Lentz - Marion Larché - Lucio Levi - Alexandre Marin - Catherine Montfort - Hervé Moritz - Silvia Romano

Édition et mise en page : Chloé Fabre - Attachée de presse : Sandra Fernandes

Responsable site www.pressefederaliste.eu : Valéry-Xavier Lentz